PREFACE

Notre pays le Togo s□est préoccupé de mettre sur pied une société dans laquelle la paix, la justice doivent être l□un des facteurs du développement durable. Tout ceci ne peut être réalisé que grâce à un système éducatif qui prend en compte l□enseignement de l□Education Civique et Morale (ECM). En effet, depuis 1968, l□instruction civique n□était enseignée que dans les écoles primaires et en 1979 dans les établissements secondaires. Mais à partir de 1981, l□instruction civique devient Education Civique et Morale puis introduite dans le nouveau programme de l□enseignement général. Le document que vous voyez réalisé, traite tous les thèmes de l□enseignement de l□ECM de la sixième en troisième. Nous invitons tous les collègues praticiens à faire bon usage afin que nos objectifs soient atteints dans nos pratiques de classe.

Toutefois ce document $n\square$ est pas un ensemble de fiches pédagogiques à utiliser directement dans les classes. Ainsi, nous vous exhortons à $s\square$ approprier les contenus du document afin que vous ayez des contenus univoques pour ce nouveau programme $d\square ECM$.

Par ailleurs, il vous est proposé une répartition des leçons par niveaux (6e; 5e, 4e et 3e) en vue de vous permettre d□achever à temps les programmes conçus par cycle à exécuter une heure par semaine. Le contenu de la répartition est complémentaire au sein de chaque cycle en vue de rester fidèle au profil de sortie prévu par ces nouveaux programmes à la fin de chaque cycle. Ainsi, vous devez mettre tout en □uvre pour qu□à la fin de la classe de troisième, l□élève ait toutes les compétences prévues par les instructions officielles. Pour mesurer ces compétences, il est prévu quelques questions d□évaluation dans ce document.

Nous espérons que les observations des uns et des autres pourront contribuer à enrichir ce document

PROGRAMME ECM AU COLLEGE

PROGRAMME D□ECM CLASSE DE 6eme

THEME I: CONNAISSANCE DE SOI, DES AUTRES ET DE SON MILIEU DE VIE

SOUS-THEME I : CONNAISSANCE DE SOI ET DES AUTRES

Leçon 1 : Connaissance de soi

SOUS-THEME II: CONNAISSANCE DE SON CADRE DE VIE

Leçon 1 : La famille Leçon 2 : La maison Leçon 3 : La rue

THEME II: CIVILITE ET CIVISME

SOUS-THEME: CIVILITE, CIVISME

Leçon 1 : Civilité Leçon 2 : Civisme

THEME III: ETAT ET NATION

SOUS-THEME I: ETAT ET NATION

Lecon: Généralités

SOUS-THEME II: NOTRE PAYS LE TOGO

Leçon 1 : Le Togo : son histoire Leçon 2 : Le Togo : ses symboles Leçon 3 : Le Togo : son organisation

THEME IV: DROITS HUMAINS

SOUS-THEME I : A LA DECOUVERTE DES DROITS DE L□HOMME

Leçon: Notion de droits humains

THEME V: DEMOCRATIE, GENRE ET DEVELOPPEMENT

SOUS-THEME I: DEMOCRATIE

Leçon: Démocratie participative

SOUS-THEME II: QUESTION DE GENRE

Leçon: Le genre

THEME VI: CULTURE DE LA PAIX ET GESTION DES CONFLITS

SOUS-THEME I : CULTURE DE LA PAIX

Leçon 1 : Notion de paix

Leçon 2 : Etre / Vivre en paix

SOUS-THEME II : CULTURE DE LA NON VIOLENCE

Leçon: Notion de violence et de non-violence

THEME VII: SANTE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

SOUS-THEME I: VIVRE SAINEMENT ET EN BONNE SANTE

Leçon: Hygiène alimentaire

SOUS-THEME II: ENVIRONNEMENT ET SANTE

Leçon : Environnement immédiat de l□élève

PROGRAMME ECM CLASSE DE 5eme

THEME I: CONNAISSANCE DE SOI, DES AUTRES ET DE SON MILIEU DE VIE

SOUS-THEME I: CONNAISSANCE DE SOI ET DES AUTRES

Leçon: connaissance des autres

SOUS-THEME II: CONNAISSANCE DE SON CADRE DE VIE

Leçon 1 : $L\square$ école

Leçon 2 : Le quartier

Leçon 3 : La commune et la préfecture

Leçon 4 : Qualité du cadre de vie

THEME II: CIVILITE, CIVISME ET CITOYENNETE

SOUS-THEME: CITOYENNETE ET DEMOCRATIE

Leçon: Citoyenneté

THEME III: ETAT ET NATION

SOUS-THEME I: ETAT ET NATION

Leçon: Généralités

SOUS-THEME II: NOTRE PAYS LE TOGO

Leçon 1 : Le Togo : ses institutions et leur fonctionnement

Leçon 2 : Le Togo : mode de gestion administrative

Leçon 3 : Autorités traditionnelles

THEME IV: DROITS HUMAINS

SOUS-THEME I : A LA DECOUVERTE DES DROITS DE L□HOMME

Leçon: Problèmes spécifiques liés aux droits humains

SOUS-THEME II: NORMES ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX DE

PROTECTION ET DE PROMOTION DES DROITS DE L \Box ENFANT / L \Box ELEVE

Leçon: Normes et instruments internationaux de protection et de promotion

des droits de l□enfant / l□élève

THEME V: DEMOCRATIE, GENRE ET DEVELOPPEMENT

SOUS-THEME: QUESTION DE GENRE

Leçon : Genre et développement

THEME VI: CULTURE DE LA PAIX ET GESTION DES CONFLITS

SOUS-THEME I: CULTURE DE LA PAIX

Leçon: Etre / Vivre en paix

SOUS-THEME II: CULTURE DE LA NON VIOLENCE

Leçon: Gestion des conflits

THEME VII: SANTE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

SOUS-THEME I: VIVRE SAINEMENT ET EN BONNE SANTE

Leçon: Drogues et alcools

SOUS-THEME II: ENVIRONNEMENT ET SANTE

Leçon : Interaction entre l□homme, sa santé et son environnement

PROGRAMME ECM CLASSE DE 4^{eme}

THEME 1: CIVISME, CITOYENNETE ET DEMOCRATIE

SOUS-THEME I: CIVISME ET CITOYENNETE

Leçon 1 : Civisme

Leçon 2 : Citoyenneté

SOUS-THEME II: DEMOCRATIE

Leçon : Démocratie à l□école

THEME 2: ETAT ET NATION

SOUS-THEME I: ETAT ET NATION

Leçon: Systèmes et régimes politiques

SOUS-THEME II: NORMES ET LOIS DE LA REPUBLIQUE

Leçon 1- L□Etat de droit et la République

Leçon 2. La constitution et les lois

THEME 3: DROITS HUMAINS

SOUS-THEME I: CONNAISSANCE DES DROITS HUMAINS

Leçon: Notion de droits humains

SOUS-THEME II: DROITS SPECIFIQUES

Leçon: Problèmes spécifiques liés aux droits humains

THEME 4: DEMOCRATIE ET PAIX

SOUS-THEME I-VIVRE LA DEMOCRATIE A L□ECOLE

Leçon 1 : L□élection des comités de classe et de l□établissement

Leçon 2 : Les Comités de classe et de l□établissement: rôle et responsabilité

SOUS-THEME II-VIVRE LA DEMOCRATIE DANS LA CITE

Leçon 1 : Le pluralisme en démocratie

Leçon 2 : Médias et démocratie

SOUS-THEME: III-VIVRE EN PAIX DANS SON MILIEU

Leçon : La connaissance de soi (moi-même)

SOUS-THEME: IV-VIVRE EN PAIX HORS DE CHEZ SOI

Leçon: L'intégration régionale

THEME 5: CULTURE DE LA PAIX ET GESTION DES CONFLITS

SOUS-THEME 1 : CULTURE DE LA PAIX

Leçon 1 : Notion de la paix

Leçon 2 : les grands noms de la non-violence

Leçon 3 : Sécurité/insécurité

SOUS-THEME 2: LA GESTION DES CONFLITS

Leçon: Causes/origines des conflits

THEME 6: SANTE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

SOUS-THEME 1: ENVIRONNEMENT ET SANTE

Leçon : La protection de l□environnement

SOUS-THEME 2: SANTE ET BIEN-ETRE

Leçon 1: IST/VIH et sida

Leçon 2 : La parenté responsable

SOUS-THEME 3: LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Leçon: La Formation professionnelle

THEME 7 : CATASTROPHES NATURELLES : REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES

SOUS-THEME 1 : Définition des concepts clés

Leçon: Concepts clés

SOUS-THEME 2: CAUSES, MANIFESTATIONS ET CONSEQUENCES DES

CATASTROPHES NATURELLES

SOUS-THEME 3: PREVENTION ET GESTION DES CATASTROPHES

NATURELLES

PROGRAMME ECM CLASSE DE 3^{eme}

THEME 1: CIVISME, CITOYENNETE ET DEMOCRATIE

SOUS-THEME I: CIVISME ET CITOYENNETE

Leçon 1 : Civisme

Leçon 2 : Citoyenneté

SOUS-THEME II: DEMOCRATIE

Leçon: Démocratie locale

THEME 2: ETAT ET NATION

SOUS-THEME: ETAT ET NATION

Leçon 1 : Définition des concepts :

Leçon 2 : Systèmes et régimes politiques

THEME 3: DROITS HUMAINS

SOUS-THEME I: PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS HUMAINS

Leçon : Instruments et mécanismes de protection et de promotion des droits

humains

SOUS-THEME II: DROITS SPECIFIQUES

Leçon: Problèmes spécifiques liés aux droits humains

THEME 4: DEMOCRATIE ET PAIX

SOUS-THEME I-VIVRE LA DEMOCRATIE A L□ECOLE

Leçon 1 : Démocratie

Leçon 2 : Les règles de vie à l□école

Leçon 3 : Le règlement intérieur de la classe et de l□établissement

Leçon 4 : La police des devoirs, compositions et examens

SOUS-THEME II-VIVRE LA DEMOCRATIE DANS LA CITE

Leçon 1 : Fondement de la démocratie togolaise : la constitution

Leçon 2 : Le droit de suffrage

SOUS-THEME III-VIVRE EN PAIX DANS SON MILIEU

Leçon 1 : Moi et les autres

Leçon 2 : La communication et l□écoute active (écouter l□autre attentivement

avec intérêt et respect)

THEME 5: CULTURE DE LA PAIX ET GESTION DES CONFLITS

SOUS-THEME 1 : Culture de la paix

Leçon 1 : Paix et non-violence

Leçon 2 : Guerre et paix

SOUS-THEME 2: LA GESTION DES CONFLITS

Leçon: Modalités de gestion des conflits

THEME 6: SANTE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

SOUS-THEME: ENVIRONNEMENT ET SANTE

Leçon: La salubrité publique

SOUS-THEME 2: SANTE ET BIEN-ETRE

Leçon 1 : Le tabagisme et la toxicomanie

Leçon $2:L\square$ alcoolisme

SOUS-THEME 3: LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Leçon 1 : Les activités génératrices de revenus (AGR)

Leçon 2 : Genre et développement

THEME 7 : CATASTROPHES NATURELLES : REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES

SOUS-THEME 1 : Définition des concepts clés

Leçon 1 : Concepts clés

SOUS-THEME 2: CAUSES, MANIFESTATIONS ET CONSEQUENCES DES

CATASTROPHES NATURELLES

SOUS-THEME 3: PREVENTION ET GESTION DES CATASTROPHES

NATURELLES

COURS D CECM DE LA CLASSE DE SIXIEME

THEME 1 : CONNAISSANCE DE SOI, DES AUTRES ET DE SON CADRE DE VIE

Compétences de base

L□apprenant doit développer les compétences suivantes :

- Se connaître soi-même;
- Etre conscient du monde autour de soi;
- Tenir compte de l□existence des autres à la maison et dans la rue ;
- Connaître et mettre en application les règles élémentaires du code de la rue.

Problèmes

- Méconnaissance des traits d□indentification de soi, de l□évolution de son corps, de ses qualités et défauts conduisant à la non maîtrise de soi ;
- Manque de confiance et du respect pour les autres dû à l□ignorance de leur existence ;
- L□insuffisance de l□éducation familiale conduisant à la méconnaissance des valeurs familiales;
- La méconnaissance des règles élémentaires du code de la route conduisant aux accidents répétés.

SOUS-THEME 1 : CONNAISSANCE DE SOI ET DES AUTRES

Leçon: Connaissance de soi

Introduction

La connaissance de soi consiste à maîtriser toutes les informations sur sa personne (taille, poids, qualités, défauts)

1- Connaissance de la taille et du poids

1.1- Connaissance de la taille

La taille est la hauteur du corps de l□homme. Pour connaître sa taille, il faut utiliser une toise.

On peut aussi utiliser le mètre ruban ou pliant.

1.2-Connaissance du poids

Le poids $d\square$ une personne est la masse de son corps.

Pour connaître son poids, il faut utiliser un pèse-personne.

NB: Partir de l□exemple d□un élève pour donner sa taille (en mètre) et son poids (en kilogramme)

2- <u>Calcul du poids idéal et de l□indice de masse corporelle.</u>

2.1-Calcul du poids idéal

Le poids idéale est le poids normal recommandé à une personne pour être à l□abri des maladies telles que :

 $L\Box$ hypertension artérielle, le diabète et la crise cardiaque.

La formule de calcul du poids idéal est égale à la taille (en cm) moins 100.

Pi = T
$$\square$$
 100. Pi = poids idéal T = taille

NB: Cette formule n□est valable que pour les sujets dont les âges sont compris entre 18 et 65 ans et dont les tailles sont comprises entre 140 cm et 220 cm.

2.2-Calcul de l□Indice de Masse corporelle (IMC)

L□IMC est un outil qui permet d□apprécier sa santé optimale (poids de santé).

Tableau d□**interprétation des IMC selon l**□**OMS**

IMC	Interprétation
< 16,5	Dénutrition (sujet mal nourri)
16,5 à 18, 5	Maigreur
18,5 à 25	Corpulence normale (santé optimale)
25 à 30	surpoids
30 à 35	Obésité modérée
> 40	Obésité morbide

3- Les mutations dues à la puberté

3.1- <u>Définition de la puberté</u>

La puberté est la période de changements physiques et physiologiques qui marquent le passage de l□enfance à l□âge adulte (12 à 17ans)

3.2- Les mutations chez la fille

Il s□agit de :

- L□augmentation de la taille ;
- L□apparition des seins et des poils sous les aisselles et au pubis ;
- L□élargissement du bassin;
- La voix devient fine;
- Les organes génitaux se développent ;
- L□apparition des menstruations ;
- La forte émotion psychologique.

3.3-Les mutations chez le garçon

Il s□agit de :

- L□augmentation de la taille ;
- Le développement de la poitrine ;
- L□apparition des poils sous les aisselles et au pubis ;
- Le changement de la voix (la voix devient grave);
- Le développement du pénis et des testicules;
- Les pollutions nocturnes ;
- La forte émotion psychologique.

4-Les Caractères

4.1-Définition

Le caractère est la manière habituelle de réagir propre à chaque personne.

4.2-Les qualités

Ce sont les bons caractères chez un individu : être bon, respectueux, patient, honnête, généreux, humble, assidu, créatif, ingénieux, jovial, gentil, serviable, charitable, responsable, discret, etc.

4.3-Les défauts.

Ce sont les mauvais caractères chez un individu :

Etre mauvais, irrespectueux, impatient, malhonnête, avare, orgueilleux, paresseux, irresponsable, indiscret \Box .

NB: il est important de développer plus de qualités que de défauts.

Conclusion.

La connaissance de soi permet de développer les qualités afin de vivre en harmonie avec les autres.

SOUS-THEME II: CONNAISSANCE DE SON CADRE DE VIE

Leçon 1 : La famille

1- Définition et composition

1.1- Définition

La famille est un groupe de personnes ayant un lien de parenté.

1.2- Composition

La famille est composée du père, de la mère, des enfants, des grands-parents, des oncles, des tantes, des neveux, des nièces, des cousins, des cousines. Etc...

2- Les différentes formes de famille

2.1- La famille nucléaire.

Elle est composée du père, de la mère et des enfants.

2.2- La famille élargie

Elle est composée des personnes de la même maison : pères, mères, enfants, grands-parents, oncles, neveux, nièces, cousins, cousines

2.3- Autres formes de famille sont :

Les autres formes de famille sont :

- La famille monoparentale (père ou mère vivant avec un ou plusieurs enfants)
- La famille polygame (père ayant plusieurs femmes et des enfants).
- La famille composée (créée par le remariage d□un des parents).
- La famille sans enfant.

3- Fondements de la famille

Dans une famille, les parents doivent avoir un lien de mariage et faire régner les fondements suivants, au sein de celle-ci : l□amour, la joie, la foi, la paix, l□assurance, la confiance, l□honnêteté, l□entraide, la solidarité, la bonne gestion des biens, le calme, la prospérité, la réussite□

4- La fonction de la famille

La famille joue plusieurs rôles.

- * Le père et la mère donnent la vie aux enfants, ils les aiment, travaillent pour les nourrir et les vêtir, leur apportent les soins, les éduquent ;
- * Les enfants à leur tour, aiment leurs parents, les aident dans leurs travaux (champêtres, domestiques \Box), apprennent, respectent \Box

5- Evolution de la famille

Pour une bonne évolution de la famille, tous les membres doivent participer à la bonne gestion des ressources de la famille : eau, lumière, argent de poche, nourriture, □

Leçon 2 : La maison

Introduction

Une maison est un bâtiment de taille moyenne destinée au logement d□une famille voire de plusieurs famille.

1- Présentation

Les types de maisons varient selon les matériaux utilisés, l□architecture et la fonction

- **Selon les matériaux utilisés**: les maisons en béton (maison en dur), les maisons en banco (maison en terre), les maisons en bois, les maisons en paille, les maisons, les maisons arboricoles (cabanes dans les arbres), la tente□
- **Selon l**□**architecture** : le château, la villa, la maison à étage, ta tour, le gratte-ciel, la maison gothique □

- **Selon la fonction** : le bateau, la cabane, le bivouac, le camping-car, la maison mobile, la caravane □

2- Utilité, importance d□une maison

Une maison constitue de repos après un dur labeur. C□est le lieu de résidence de l□homme. Elle abrite les biens immobiliers de la famille, sert de lieu de rencontre entre membres de famille. Elle assure la sécurité de la famille. La maison est donc un patrimoine familial.

3- La maison comme patrimoine

Le patrimoine familial, ce sont les biens communs aux parents et aux enfants vivant sous un même toit. Il comprend les biens mobiliers et immobiliers, fruits du travail des parents que les enfants sont supposés hérités à leur mort. Il est du devoir de tous les membres de la famille et surtout les enfants $d \square uvrer$ à protéger le patrimoine familial contre le vol, le vandalisme...

4- Dangers domestiques et les dispositions à prendre

4.1- Les types de dangers domestiques

Les accidents domestiques sont multiples. Ainsi on distingue :

- **→** L□intoxication due à des médicaments, à des insecticides, à des produits d□entretien ou monoxyde de carbone ;
- **+** L□intoxication alimentaire;
- → La suffocation et l

 asphyxie dues à l

 inhalation du monoxyde de carbone ou à des insecticides;
- → Les brûlures thermiques dues au contact avec une assiette ou une casserole pleine encore chaude ou un aliment brulant ;
- → La blessure avec un instrument tranchant :
- **→** L□électrocution en jouant près d□une source électrique ou avec des appareils électriques ;
- + La chute dans l□escalier, dans la baignoire, du haut de son berceau ou de son petit lit;
- **→** La noyade provoquée par l□éruption brutale d□eau dans les poumons entrainant un blocage de l□arrivée de l□air pouvant ainsi conduire à une asphyxie.
- → Un incendié d□origine électrique dû au passage d□un courant trop élevé dans les câbles électriques ou lorsque deux câbles de circuits différents (neutre et phase) se touchent provoquant un court-circuit;
- **→** Un incendie du a un échappement de gaz ou un enfant qui s□amusent avec les allumettes.

4.2- Les dispositions à prendre contre les accidents domestiques

Les dispositions à prendre concernent la prévention et les mesures en cas d□accidents.

4.2.1- La prévention des accidents domestiques

Certaines mesures doivent être prises pour éviter les accidents domestiques.

- + Précautions pour éviter les accidents électriques :
- Faire vérifier les installations par un spécialiste ;
- Utiliser du matériel agrée ;

Eviter de surcharger une prise avec plusieurs multiprises; - Eviter d□utiliser les appareils électroniques avec les mains mouillées ou les pieds dans l□eau; Débrancher tous les appareils électroniques après utilisation **→** Précautions contre les intoxications alimentaires : - respecter les règles d□hygiène ; - respecter les normes de conservation des aliments ; - fréquenter les restaurants, les boucheries et autres structures alimentaires régulièrement visité par les agents de contrôlés par les agents de l□assainissement. + Précautions contre les intoxications liées aux médications : Eviter l□automédication; Respecter les prescriptions du médecin ou de l□infirmier ; **→** Précautions contre les autres accidents - Pour les brûlures : protéger les bouteilles de gaz, éloigner les allumettes et briquets des enfants; *Pour les électrocutions* : utiliser des prises électriques cachées □. **4.2.1-** Les mesures en cas d□accidents domestiques **+** En cas d□incendie d□origine électrique : - Appelez les Sapeurs-Pompiers ; - Disjoncter le compteur si possible ; - Utiliser un extincteur en non de l□eau. + En cas de novade : - Eviter de se jeter à l□eau sans un équipement approprié ; - Une fois la victime sortie de l□eau pratiquer les mesures de récupération et attendez

Conclusion

La maison est le lieu d \square épanouissement de l \square homme. Elle doit être bien construite pour permettre d \square éviter les risques et dangers domestiques.

Leçon 3 : La rue

1- Définition des concepts : rue, rouroutete, sentier, chemin, impasse, ruelle

1.1- La rue

les sapeurs-pompiers.

C□est une voie de circulation bordée de maisons. Les rues sont généralement observées en ville.

1.2- La route

 $C\Box$ est une voie de communication des véhicules hors agglomération (groupe de maison $d\Box$ une ville ou $d\Box$ un village).

1.3- Le sentier

C□est un chemin étroit utilisé par les piétons dans la campagne, les bois, les champs.

1.4- Le chemin

C□est une voie de communication rurale non goudronnée, plus large que le sentier.

1.5- La ruelle

C□est une petite rue étroite.

1.6- L□impasse

C□est une voie courte sans issue.

2- Les dangers potentiels de la rue

2.1- Définition

Les dangers potentiels de la rue sont l□ensemble des accidents qui ont une relation avec la circulation routière.

2.2- Les dangers liés aux comportements dans la rue

- La mauvaise traversée de la rue par les piétons ;
- Le non-respect des feux tricolores ;
- La mauvaise occupation des trottoirs par les piétons ;
- L□excès de vitesse ;
- Les troubles comportementaux (l□alcoolisme, somnolence, déficience visuelle et auditive□);
- $L\Box$ utilisation du téléphone portable, baladeurs, et casques à musique en circulation.
- Le refus de porter les casques.

2.3- Autres dangers de la rue

- Le mauvais état et l□étroitesse de la rue ;
- La divagation des animaux domestiques ;
- Les phénomènes météorologiques (forte pluie, brouillards, vents violents, tempêtes□);
- La vétusté et le manque d□entretien de nombreux véhicules ;
- La traversée de la rue par les handicapés et personnes âgées ;
- Le manque des feux et panneaux de signalisation à des endroits importants.

3- Les bons comportements dans la rue

- Respecter le code de la route ;
- Bien repérer les passages pour piétons ;
- Assister les personnes âgées ou handicapées ;
- Etre prudent et vigilent dans la rue ;
- Porter les casques et utiliser la ceinture de sécurité ;
- S□arrêter avant de recevoir ou émettre un appel téléphonique ;
- Eviter de conduire en état d□ébriété ;

COMPETENCES DE BASE

- L□élève doit développer les compétences suivantes
- Définir les concepts de civilité et civisme;
- Donner des exemples de civisme et d□incivisme ;
- Comprendre la signification des principaux symboles (drapeau, armoiries, devise□) et valeurs (travail, liberté, patrie, courage) de la République et les respecter ;
- Manifester le respect de soi et des autres dans sa manière de parler et de se comporter ;
- Respecter la pudeur,
- Adopter des attitudes réfléchies et critiques.

PROBLEMES

- Manque de respect pour soi et pour les autres ;
- L□ignorance du sens des symboles et valeurs de la République entraînant leur non-respect (l□incivisme);
- Le manque d□amour pour sa patrie.

SOUS-THEME : CIVILITE CIVISME

Leçon 1 : LA CIVILITE

1- Définition

La civilité est l□observation des bonnes manières en usage dans un groupe social.

2- Preuves de civilités

Faire preuves de civilités, c□est se respecter et respecter les autres, sans discrimination, marginalisation, ni distinction.

2.1- Les règles de bienséance et les formules de politesse

- ① Formules de salutation : elles dépendent des situations et des personnes en face.
- En famille : bonjour papa, bonjour maman, bonsoir papa, maman
- Hors de la famille : bonjour mon cher ami, salut Kpatcha □
- Les autorités : Bonjour Monsieur le Directeur, bonjour Monsieur le Maître, bonjour révérend Père (prêtre), bonjour El Hadj (Imam), bonjour Honorable (Député), bonjour son Excellence (Président de la République ou Premier Ministre).
- En famille : merci papa ; maman ; tanti□

-	Camarades : merci camarades, tous mes remerciements \square			
P	③ Formule de demande d□aide ou de service :			
-	- En famille : S□il te plaît (papa, maman, tanti □)			
-	Les autorités : je voudrais que \square ; pourriez-vous ; aimeriez-vous \square ; avec votre			
	permission \square			
P	Formules d □ excuse : après un mauvais acte ou une offense, il faut le reconnaître et			
	$s\square$ excuser:			
-	En famille : toutes mes excuses, excuse-moi s□il te plaît, excuse-moi mon cher ami,			
	désolé □			
-	Les autorités : je vous prie de bien vouloir \Box , je vous prie d \Box accepter mes excuses \Box			
2.2	- Le respect mutuel			
Le	respect mutuel c□est se respecter et respecter les autres en famille, à l□école et en			
groupe				
-	Se respecter : c□est adopter un comportement décent : être propre, bien s□habiller,			
	bien se faire coiffer, savoir s□adresser aux autres.			
-	Respecter les autres : c \square est adopter de bons comportements ou de bonnes attitudes à			
	leur égard. Exemple : éviter de faire du bruit aux heures de repos.			

Leçon 2 : Civisme

1- Définition des notions clés du civisme.

Le civisme est le respect, 1□ attachement et le dévouement du citoyen pour son pays.

1.1- L□amour de la patrie

C□est le sentiment de profond attachement à la nation.

1.2- L□engagement du citoven

C□est l□obligation du citoyen de servir son pays.

2- Description d □ un comportement civique.

Un comportement civique est un ensemble des conduites propres à un citoyen.

2.1- Le respect de la loi et des règles de vivre ensemble.

Respect de la loi : le respect de la montée des couleurs, le respect de l□hymne national, ne pas se rendre justice, le respect du passage des véhicules prioritaires...

Règles de vivre ensemble : être tolérant, dire non au régionalisme, au tribalisme, à $1\Box$ ethnocentrisme, ne pas bavarder et distraire ses camarades en classe, ne pas faire du bruit surtout aux heures de repos \Box

2.2- Payement des impôts, taxes et factures.

Les particuliers (tailleurs, couturiers, couturières, chauffeurs, propriétaires de véhicules de transport en commun, les soudeurs, les forgerons, les conducteurs de taxi-motos□), les entreprises, les propriétaires des maisons et les agents de l□Etat payent les impôts. Les commerçants revendeurs, revendeuses des biens de consommation payent les taxes.

Les factures de consommations diverses (eau, électricité, téléphones) sont aussi payées.

NB: Toute personne qui consomme un bien paye la T.V.A (Taxe sur la Valeur Ajoutée) qui est un impôt indirect prélevé sur la consommation de bien et service et dont le montant payé est reversé à l□Etat.

3- Le respect de la chose publique

La chose publique est un ensemble de biens appartenant à $1\square$ Etat. Il $s\square$ agit : des écoles, des routes, des hôpitaux, des marchés, des adductions d \square eau, de $1\square$ extension du courant électrique...

A cet effet on doit les protéger et les entretenir.

THEME III: ETAT ET

Compétences de base

L □ élève doit développer les compétences suivantes :

- Définir l□Etat, la Nation
- Décrire les fonctions régaliennes de l□Etat : Hymne national, drapeau, armoiries, devise ;
- Connaître 1□organisation de 1□Etat togolais et les principales divisons territoriales.

Problèmes

- La méconnaissance des notions Etat-Nation système politique, régime politique, ce qui conduit à leur confusion.
- L□ignorance de la valeur des symboles de l□Etat entraînant leur non-respect ;
- La méconnaissance des principales divisions territoriales.

SOUS-THEME1: ETAT-NATION

Leçon: Généralités

1- Concepts d□Etat, de Nation.

1.1- <u>L□Etat</u>

 $C \square$ est une entité politique dotée $d \square$ un pouvoir, $d \square$ un territoire et $d \square$ une population.

1.2- La Nation

Elle désigne un groupe humain qui a une unité culturelle, linguistique et historique et qui a conscience de son unité.

 $C\square$ est aussi une réunion d \square hommes habitant le même territoire et ayant des intérêts communs.

2- <u>Différence entre Etat et Nation</u>

 $L\Box$ Etat fait appel à une administration, à un gouvernement aux lois et la nation évoque une communauté formant un tout (culture, langue, histoire \Box)

Cependant, il arrive que l□Etat coïncide avec la Nation. On parle dans ce cas d□Etat-Nation.

L□Etat dans lequel cohabitent plusieurs Nations est un Etat multinational.

Il peut exister une Nation sans Etat (Exemple : la Palestine).

Une Nation peut être dispersée entre plusieurs Etats (Exemple de la Corée).

3- Système et régimes politiques

3.1-Systèmes politiques

3.1.1-Définition

Un système politique est la manière dont les pouvoirs sont organisés dans un Etat.

3.1.2- Les différents systèmes politiques.

- Les systèmes politiques fondés sur la concentration des pouvoirs :
- * L□absolutisme ou monarchie absolue;
- * L□oligarchie
- * Le despotisme
- * La tyrannie
- Les systèmes fondés sur la séparation des pouvoirs :
- * La République
- * La monarchie constitutionnelle
- * Le système parlementaire
- * Le système présidentiel

3.2- Les régimes politiques

3.2.1- Définition

C□est un mode de gouvernement d□un Etat

3.2.2- Les différents régimes politiques

- Le présidentialisme
- * Le présidentialisme moniste
- * Le présidentialisme bicéphale
- Le parlementarisme
- * Le parlementarisme monocaméral
- * Le parlementarisme bicaméral (dualiste)
- Le totalitarisme
- L \(\sigma \) autoritarisme

4- <u>La souveraineté de l□Etat</u>

C□est le caractère suprême du pouvoir étatique.

 $C \square$ est aussi le "pouvoir des pouvoirs" $c \square$ est \square à dire le pouvoir suprême de $l \square$ Etat.

Il s□agit de la population, du territoire et d□un pouvoir organisé.

5- <u>Les fonctions de l□Etat</u>

5.1-Les fonctions juridiques

- La fonction législative
- La fonction exécutive
- La fonction judiciaire

5.2-Les fonctions politico-sociales ou régaliennes

- La défense (armée)
- L□ordre intérieur (la police et gendarmerie)

- La monnaie
- La diplomatie
- La protection sociale
- La culture
- La santé
- L \Begin{array}{c} Education
- Les transports etc \square .

SOUS-THEME II : LE TOGO

Leçon 1: Le Togo: son

Introduction

De 1946 à 1960, la lutte pour l□indépendance du Togo a été animée par deux coalitions de partis politiques opposés

1- Les coalitions de partis

- Les indépendantistes :
- *C.U.T : Comité de l□Unité Togolais dirigé par *Sylvanus Olympio* à partir de 1941.
- *JUVENTO: Jeunesse Togolaise dirigée par Mensah AITHSON.
- *M.P.T: Mouvement Populaire Togolais dirigé par *Pédro OLYMPIO*.
 - Les progressistes ou administratifs
- *P.T.P: Parti Togolais pour le Progrès, dirigé par Nicolas GRUNITZKY
- *UCPN : Union des chefs et Populations du Nord, dirigée par *MamaFOUSSENI* et *Dermane AYEVA*.

2- <u>La marche vers l□indépendance</u>

Colonie allemande, puis colonie sous mandat de la SDN et sous tutelle de $1 \square ONU$ le Togo a connu des évènements successifs qui $1 \square$ ont conduit à son indépendance.

En 1956 : la loi cadre fut expérimentée au Togo en lui accordant son autonomie interne le 28 Octobre, *GRUNITZKY* est nommé 1^{er} Ministre de la République automne.

En 1958, les élections législatives sont organisées sous contrôle de l□*ONU* et remportées par les nationalistes (*CUT*). *Sylvanus OLYMPIO*, secrétaire du *CUT* devient 1^{er} Ministre du nouveau gouvernement. Il attendra deux (2) ans pour proclamer l□indépendance le 27 Avril 1960.

Conclusion

Malgré les réticences de la France, le Togo est parvenu à son indépendance politique le 27 avril 1960 et dispose désormais de ses emblèmes.

Leçon 2: Le Togo: ses

Introduction

Un symbole est une représentation figurée, imagée, concrète d□un Etat indépendant à ses symboles.

1- Les symboles de l□Etat Togolais

Il s \square agit du drapeau, de l \square hymne national, de la devise, des armoiries, du sceau de l \square Etat, de la fête nationale.

Le drapeau togolais est constitué de cinq bandes horizontales alternées du vert et du jaune, $d\Box$ un carré rouge dans $l\Box$ angle supérieur gauche avec au centre une étoile blanche.

Le drapeau togolais est conçu par l□artiste plasticien togolais Paul AHYI.



Les dimensions officielles du drapeau togolais sont :

Longueur = 1,618 m;

Largeur = 1 m;

Elles se reposent sur un rectangle $d\square$ or.

Signification des couleurs du drapeau togolais :

Les bandes vertes représentent la foi en l□avenir et les produits de la terre ; les bandes
jaunes représentent le travail et les ressources minières du pays ; le carré rouge évoque la
mémoire des martyrs de la liberté tout en étant également symbole de 1□amour et de
fidélité ; l□étoile blanche représente la sagesse et l□espoir.

Ð	L□hymne national: est un chant dont les paroles éveillent chez le citoyen des
	sentiments patriotiques (joie, dévouement, 1\(\subsetentiment\) enthousiasme \(\subsetentiment\). L\(\subsetentiment\) hymne
	national togolais a pour titre : $\square \square \mathit{Terre}\ \mathit{de}\ \mathit{nos}\ \mathit{A\"ieux} \square \square$ composé de trois
	complets.

Hymne national du Togo: TERRE DE NOS AIEUX

ı

Salut à Toi, Pays de nos aïeux

Toi qui les rendais forts, paisibles et joyeux

Cultivant vertu, vaillance, pour la prospérité

Que viennent les tyrans, ton c\u00edur soupire vers la libert\u00e9

TOGO debout, luttons sans défaillance

Vainquons ou mourons, mais dans la dignité

Grand Dieu! Toi seul nous as exaltés

Du TOGO pour la prospérité

TOGOLAIS viens, bâtissons la cité!

11

Dans l\u00edunit\u00e9, nous voulons te servir

C\(\text{Mest}\) bien l\(\text{a}\) de nos c\(\text{Murs}\), le plus ardent d\(\text{ésir}\)

Clamons fort notre devise que rien ne peut ternir

Seuls artisans de ton bonheur, ainsi que de ton avenir

Brisons partout les chaînes de la traitrise

Et nous te jurons toujours fidélité

Et aimer, servir, se dépasser

Faire encore de Toi sans nous lasser

TOGO chéri, INOR de INhumanité!

Ш

Salut, salut à Munivers entier
Unissons nos efforts sur Mimmense chantier
DMoù naîtra, toute nouvelle, la grande humanité
Partout, au lieu de la misère, apportons la félicité
Chassons du monde la haine rebelle
Finis IMesclavage et la captivité
A IMétoile de la liberté
Renouons la solidarité
Des Nations dans la fraternité
!

L□hymne national togolais est composé par **Anyron Casimir DOSSEH** et musicalisé par **Alex DOSSEH**.

La devise togolaise est □□Travail-Liberté-Patrie□□

Les armoiries du Togo sont constituées d \square un écu d \square argent de deux jeunes lions dos à dos tenant des arcs et des flèches.

- De Sceau de l□Etat : C□est un cachet gravé qui sert à authentifier ou à imprimer la marque de l□Etat sur les actes.

2- Les principes républicains et les valeurs de l□Etat

Les principes et valeur de l□Etat togolais sont :

La république, la laïcité, $1\square$ indivisibilité, la démocratie, $1\square$ égalité, $1\square$ honneur, la partie, $1\square$ unité nationale, la réconciliation et le pardon.

Conclusion

Tous ces symboles, principes et valeur doivent être respectés par tous les Togolais.

Leçon 3: Togo: son organisation

Introduction

Le Togo est divisée en six régions administratives et en cinq régions économiques.

1- Organisation administrative

REGIONS	CHEFS-LIEUX	PREFECTURES	CHEFS-LIEUX
		TONE	Dapaong
		OTI	Mango
SAVANES	Dapaong	KPENDJAL	Mandouri
		TANDJOUARE	Tandjoaré
		CINKASSE	Cinkassé
		ASSOLI	Bafilo
	Kara	BASSAR	Bassar
KARA		KOZAH	Kara
		KERAN	Kantè
		DOUFELGOU	Niamtougou
		DANKPEN	Guérin-Kouka
		BINAH	Pagouda
		BLITTA	Blitta
CENTRALE		TCHAOUDJO	Sokodé
	Sokodé	SOTOUBOUA	Sotouboua
		TCHAMBA	Tchamba
		PLAINE DU MO	Djarkpanga

		ANIE	Anié
		OGOU	Atakpamé
		AKEBOU	Kougnohou
		AMOU	Amlamé
PLATEAUX	Atakpamé	DANYI	Danyi Apéyémé
		EST-MONO	Elavagnon
		MOYEN-MONO	Tohoun
		KLOTO	Kpalimé
		AGOU	Agou-Gadzépé
		НАНО	Notsè
		KPELE	Klélé-Akata
		WAWA	Badou
		AVE	Kévé
		BAS-MONO	Afagnagan
MARITIME	Tsévié	GOLFE	Lomé
		LACS	Aného
		VO	Vogan
		YOTO	Tabligbo
		ZIO	Tsévié
SPECIALE			
GOLFE-LOME	Lomé	GOLFE	Lomé
COMMUNE			

Les régions administratives du Togo sont :

- La région des Savanes, chef-lieu : Dapaong

- La région de la Kara, chef-lieu : Kara

- La région Centrale, chef-lieu : Sokodé

- La région des Plateaux, chef-lieu : Atakpamé

- La région Maritime, chef-lieu Tsévié

- La région spécialise Golfe-Lomé Commune, chef-lieu : Lomé.

2- Les régions économiques et leurs ressources

Région	Chef-lie	Ressources	
S	u		
		• Agriculture vivrière et commerciale : sorgho, mil, haricot, arachide, coton□	
Savane	Dapaon	• Elevage: bovins, caprins, Ovins, volaille, produits maraîchers	
S	g	(tomates, pastèques, oignon)	
		• Tourisme : cuesta de Bombouaka□	
		• Agriculture : maïs, sorgho, haricot, ignames, coton □	
		• Elevage : bovins, ovins, caprins, volaille, porcins □	
Kara	Kara	• Tourisme : faille d□Alédjo, fête Evala, Tata Temberma□	
		• Commerce : marché de Kara et Kétao □	

Industrie : concassage de cailloux, fer de Banjeli□ Agriculture: ignames, haricot, manioc, sorgho, maïs, coton, café, cacao, palmier□ **Elevage**: bovins, ovins, caprins, porcins, volaille □ Central Sokodé commerce : marchés de Sokodé, Sotouboua, Aouda... **Industrie**: extraction de minerais... Agriculture: maïs, haricot, coton, café, cacao, ananas, palmier [Plateau **Elevage**: ovins, caprins, volaille □ Atakpa mé Pêche à Nangbeto X **Industrie** : égrenage du coton, textile, sucrerie d□Anié... **Commerce** : marché d□Anié, d□Atakpamé, Badou, Kpalimé... Agriculture: manioc, ignames, cannes à sucre, palmiers... Mariti Lomé **Commerce** : grand marché d□Adawlato, port autonome... Industrie: phosphate, calcaire, marbre, huilerie, laiterie, me plastique□

Conclusion

En dehors de la région spéciale Golfe-Lomé Commune qui apporte une différence entre région économique et région administrative, on a une tendance à les confondre.

THEME IV: DROITS

Compétences de base

L □ élève doit développer les compétences suivantes :

- Avoir une bonne connaissance de différentes notions de Droits Humains ;
- Faire montrer d□une certaine maîtrise des droits et devoirs de l□enfant ;
- Participer activement aux décisions qui le concernent ;
- Faire valoir ses droits et exercer ses devoirs.

Problèmes

- Méconnaissance et non-respect des Droit Humains, conduisent à l□infraction et à la violation de ces doits ;
- -L□ignorance des droits de l□enfant conduisant à sa maltraitance.

SOUS-THEME I : A LA DECOUVERTE DES DROITS DE L□**HOMME**

Leçon: Notion de droits humains

Introduction

Dans tout Etat démocratique, on parle de droits humains. De quoi s□agit-il?

1- Définition des Droits de l□homme

1-1- Les droits humains

Les droits humains sont les facultés, libertés et revendications propres à chaque personne en tant $qu \square$ être humain.

1-2- <u>Les droits spécifiques</u>

Ce sont des droits reconnus à un groupe d□individus et qui les protègent contre les discriminations.

Exemple : droit de la femme, de l□enfant, des minorités.

2- Principes des droits humains

Les principes sont : $1\square$ universalité, $1\square$ inaliénabilité, $1\square$ indivisibilité, la liberté, $1\square$ égalité, la justice, la non-discrimination.

3- Droits et valeurs morales

Les valeurs morales : c \square est $1\square$ ensemble des valeurs qui nous conduisent à faire du bien et à éviter le mal : $1\square$ honnêteté, la franchise, $1\square$ amour du prochain, $1\square$ acceptation de $1\square$ autre, $1\square$ honneur et la dignité, le pardon \square

Le respect de ces valeurs conduit au respect des droits humains.

4) Les différentes catégories de droits

Les différentes catégories de droits sont : droits civils et politiques, droits économiques et socioculturels.

4.1- <u>Droits civils et politiques</u>

*Les droits civils comprennent :

- Le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté ;
- La liberté de conscience et de religion ;
- Le droit de mariage;
- Le droit à la liberté de pensée □.;
- Le droit à la liberté;
- Droit de ne pas être tenu en esclavage ni en servitude ;
- Droit à l□égalité devant la loi ;
- Droit à un procès équitable □.;
- * Les droits politiques concernent l□ensemble des libertés individuelles nécessaires au fonctionnement d□une démocratie.

Il s□agit de :

- Le droit à la liberté d□opinion et d□expression ;

- Le droit de prendre part à la direction des affaires publiques ;
- Le droit de voter et d□être élu ;
- Le droit d□accéder aux fonctions publiques.

4-2. Les droits économiques et socio-culturels.

Ce sont les droits humains garantissant l□accès de tout individu à des conditions de vie décentes et à la participation aux manifestations culturelles. Il s□agit de :

- Le droit au travail et au libre choix de son travail ;
- Le droit d□appartenir à des syndicats ou d□en créer ;
- Le droit de grève;
- Le droit à la sécurité sociale ;
- Le droit au repos et au loisir.

5- Les droits de l□enfant

Ce sont des droits spécifiques reconnus à tous les êtres humains âgés de moins de dix-huit ans (enfants). Il s□agit entre autres :

- Du droit à la vie ;
- Du droit à un nom dès la naissance et à une nationalité ;
- De connaître ses parents et d□être élevé par eux ;
- Du droit à une éducation primaire et à une formation professionnelle ;
- D□être protégé contre toute forme d□exploitation ;
- D□être protégé contre l□exploitation sexuelle□

Conclusion

C□est le respect de tous ces droits qui fait du Togo un Etat de droit.

THEME 5: DEMOCRATIE, GENRE ET

Compétences de base

L□élève doit développer les compétences suivantes :

- -Comprendre le mode de fonctionnement de son école, et de la cité ;
- -Vivre avec les autres sans préjugés sexistes ;
- -Combattre les préjugés sexistes ;
- -Contribuer à promouvoir l□égalité et l□équité dans les rapports entre les garçons et filles.

Problèmes

-La méconnaissance(ou ignorance) des règles de démocratie à 1□école et dans la cité ce qui

conduit au rejet de son prochain.

- La non-participation du citoyen à la vie politique, économique, sociale, ce qui retarde le développement intégral du pays.
- -Les préjugés et stéréotypes sexistes conduisant à la discrimination de la fille.
- -L□inégalité des chances entre fille et garçon en famille et dans la cité bloquant ainsi la promotion du genre au développement socio-économique du cadre de vie.

SOUS-THEME I:DEMOCRATIE

Leçon: La démocratie participative

Introduction

Le développement d□un milieu exige la participation de tous les acteurs de la société et une gestion transparente des affaires de la cité. Cette gestion se fait selon des modèles de démocraties

1-Notion de démocratie

1.1.Définition

La démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple.

C□est un gouvernement où le peuple exerce la souveraineté.

1.2.Les types de démocraties

On distingue trois types de démocraties : la démocratie directe, la démocratie indirecte et la démocratie semi-indirecte

1.2.1. La démocratie directe

C□est un système démocratique dans lequel le peuple lui-même exerce le pouvoir sans l□intermédiaire de représentants.

Ce type de démocratie fonctionne bien pour les petites collectivités mais $n\square$ est pas pratique pour les grands ensembles.

Son avantage est que les membres de la communauté discutent face à face leurs problèmes.

1.2.2. La démocratie indirecte ou démocratie représentative

C□est un système démocratique dans lequel le peuple élit ses représentants qui sont chargés de voter des lois en son nom et de contrôler l□action du gouvernement.

Ce type de démocratie est la plus répandue dans le monde.

1.2.3. La démocratie semi-directe ou semi-représentative

C□est un système démocratique qui combine à la fois la démocratie directe et la démocratie représentative. Les représentants votent des lois qui peuvent être refusées par le peuple à travers un vote référendaire.

2- La démocratie au quotidien

2.1- Définition

C□est 1□application des règles démocratiques dans notre milieu de vie, à 1□école, dans la cité, etc.

2.2-<u>La démocratie à l□école.</u>

Quelques-unes des manifestations de la démocratie dans les établissements scolaires résident dans $1\square$ élaboration du règlement intérieur et dans $1\square$ élection des comités de classe et de $1\square$ établissement.

2.2.1-<u>L □ élaboration du règlement intérieur.</u>

Le règlement intérieur est $1\Box$ ensemble des règles de vie et de travail dans un établissement. $C\Box$ est la loi fondamentale de $1\Box$ établissement.

Il est élaboré par un collège composé de l□administration de l□école, des enseignants, du comité des élèves et des membres du bureau de l□APE.

C□est un véritable contrat entre la direction, les professeurs et les élèves.

N.B. Dans l□esprit d□autodiscipline, du respect des lois et libertés, il doit être confectionné avec la présence effective des apprenants.

2.2.2-L□élection des comités de classe et de l□établissement

Elle respecte les règles de démocratie et de droit au suffrage universel.

Pour élire le comité de classe, cela nécessite plusieurs phases : la mise en place du comité électoral, 1□enregistrement des candidatures, la campagne électorale, le vote, le dépouillement si le vote est secret et la publication des résultats.

L \square élection du comité de l \square établissement se fait selon le mode de suffrage défini par le règlement, en suivant les mêmes phases que celles de l \square élection des comités de classe.

2.3-La démocratie dans la cité

Comme le fait l□élève à l□école dans le choix de ses représentants, le citoyen participe aux différents votes organisés régulièrement dans son milieu pour choisir ses représentants : chef de quartier, chef de village, chef de canton, conseillers municipaux, conseillers préfectoraux, conseillers régionaux, maire, président du conseil municipal, président du conseil préfectoral, président du conseil régional.

A ces représentants, le citoyen leur confère une partie de ses responsabilités.

3- Les responsabilités politiques, économiques et sociales du citoyen.

Le citoyen $n\square a$ pas que des droits, il a aussi des responsabilités qui sont d \square ordre politique, économique et social.

3.1-Les responsabilités politiques

Le citoyen a le devoir de respecter la loi, de se soumettre aux institutions de la république, de voter, de remplir ses devoirs militaires (défendre son pays), de protéger l□environnement, de participer à la vie politique de l□Etat.

3.2-Les responsabilités économiques

Le citoyen doit contribuer aux charges publiques, payer les impôts, taxes et factures diverses, contribuer au développement économique de l□Etat par la création d□activités

génératrices de revenu.

3.3-Les responsabilités sociales

Le citoyen doit participer aux travaux communautaires, secourir des personnes en danger, aider son prochain si possible, se former intellectuellement, culturellement et professionnellement, respecter les libertés individuelles (comme la liberté de penser et de conscience, la liberté dassociation etc.).

4- La vie associative : ONG, associations, Syndicats, média

Les ONG (Organisations Non Gouvernementales) travaillent directement avec les populations dans les domaines des droits des individus, de $1\square$ amélioration des conditions de vie, de la promotion et de la protection de $1\square$ environnement.

Les syndicats défendent les intérêts communs de leurs membres.

Les associations cherchent aussi à défendre les intérêts des associés, à promouvoir les droits humains, à améliorer les conditions de vie des populations, à promouvoir et à protéger $1\Box$ environnement.

Les média (presse, cinéma, radiodiffusion, télévision, vidéographie, télédistribution, télématique, télécommunication etc.) éduquent, forment et informent le citoyen sur ses droits et devoirs, dénoncent toute violation des droits humains etc.

La vie associative participe ainsi à la promotion de la démocratie à la base.

5- La coopération

La collaboration avec tous les acteurs de la vie socio-économique, culturelle et politique concoure à une meilleure vie démocratique dans la collectivité.

Conclusion

Une société gérée selon les règles démocratiques connaît la paix, la tranquillité et l□harmonie entre les citoyens. C□est pourquoi on ne doit exclure personne quel que soit sa religion, ses opinions, son origine ou son sexe.

SOUS-THEME II : QUESTION DU GENRE

Leçon: Le genre

Introduction

De nos jours, la notion de genre est intégrée dans les politiques et projets de développement. Comment comprendre cette notion ?

1- Notion de genre

Le genre désigne les rapports sociaux de sexe, c□est-à-dire l□analyse des statuts, rôles sociaux selon les relations entre les hommes et les femmes.

2- Notion d □ égalité, de non-discrimination et d □ équité.

La promotion du genre passe par l□égalité, l□équité et la non-discrimination entre fille et garçon.

2.1-<u>L □ égalité</u>

Elle suppose une non-discrimination de la personne en tenant compte du sexe dans la répartition des ressources, dans $l \square$ accès aux emplois, dans les tâches ménagères. $L \square$ égalité signifie que $l \square$ homme et la femme ont le même statut, les mêmes droits humains, les mêmes aptitudes pour contribuer au développement du pays. $L \square$ égalité $n \square$ implique pas que $l \square$ homme est identique à la femme car biologiquement et morphologiquement ils sont différents.

2.2-<u>L □ équité</u>

Elle suppose un traitement juste, une répartition équitable des résultats et des bénéfices. Les tâches, les devoirs, les fonctions et les responsabilités doivent être partagés de manière juste entre les hommes et les femmes.

2.3-La non-discrimination

La non-discrimination est le fait de considérer tous les humains, femmes et hommes comme égaux sans distinction de sexe.

3- Complémentarité du rôle du garçon et de la fille

3.1-Les causes et les conséquences des inégalités entre fille et garçon

3.1.1-Les causes des inégalités

Les principales causes des inégalités entre fille et garçon sont la morphologie, la force physique, les pesanteurs sociales, les préjugés et stéréotypes sexistes.

3.1.2-Les conséquences des inégalités

La fille est confinée aux tâches domestiques. L \square homme n \square est pas prêt à donner à la femme des hautes charges ou responsabilités. Dans certaines sociétés, la femme n \square a pas droit à l \square héritage foncier, etc.

3.2-Les comportements favorables à l□épanouissement du garçon et de la fille

Pour que fille et garçon puissent s□épanouir dans leur environnement, des comportements suivants sont à observer :

- La fille et le garçon doivent être tous scolarisés ;
- Eviter les écoles séparées sur des bases sexistes ;
- Ils doivent accomplir les mêmes tâches ménagères
- Aller tous au champ;
- Occuper les mêmes postes au niveau politique ;
- Exercer les mêmes emplois et avoir un salaire équitable ;

• A l□école, les postes de major de classe ou de l□établissement peuvent être occupés par des filles ou par des garçons.

Conclusion

Si nous ne prenons pas en compte les rôles liés aux genres dans l□évolution des défis et solutions pour le développement durable, nous allons nous égarer.

THEME VI : CULTURE DE LA PAIX ET GESTION DES CONFLITS

Compétences de base :

- adopter des comportements faisant montre de valeurs de paix et de non-violence ;
- développer les stratégies de gestion pacifique des conflits ;
- participer aux activités de promotion de la paix et de la sécurité.

Problèmes:

- L \square intolérance des enfants / élève entraı̂nant des empoignades à l \square école ou hors de l \square établissement ;
- La mauvaise gestion des conflits conduisant à la violence.

SOUS-THEME I : CULTURE DE LA PAIX

Leçon 1 : Notion de paix

1- Définition de la paix

 $C \square$ est $1 \square$ état $d \square$ un groupe de personnes qui ne sont pas en querelles, en conflit et qui vit en harmonie avec ses voisins.

2- Opposition entre guerre et paix

Si la paix est un état de tranquillité, la guerre est une lutte armée entre Etats, sociétés ou ethnies.

Donc là où il y a la guerre, la paix n□existe pas. Il faut cesser la guerre et négocier la paix.

3- Les types de paix

Il existe deux types de paix : la paix passive et la paix active.

3.1- La paix passive

La paix passive est tout simplement une absence de violence ou de conflits.

3.2- La paix active

La paix active se réfère aux actions constructives qui sont prises pour rendre la vie meilleure à tout le monde et n□est pas simplement une absence de conflits ou de violences.

Cette paix active nécessite certaines qualités; la tolérance, $1\square$ écoute, la communication, $1\square$ acceptation et $1\square$ existence des différents points de vue sur une question donnée, la prise en compte de $1\square$ urgence dans la situation de crise, la coopération, la pensée critique, la responsabilité sociale.

4- Culture de la paix

C□est un processus qui consiste à établir la confiance et la coopération entre les peuples et les nations. Ce processus consiste à apprendre à résoudre pacifiquement les conflits qui peuvent éclater entre peuples ou entre nations par la parole et le dialogue, beaucoup plus

que par les armes et la violence.

La culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et mode de vie qui rejette la violence et préviennent les conflits en s□attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats.

Leçon 2 : Etre / Vivre en paix

1- Définition

C□est un état de tranquillité, de repos chez soi, c□est l□état d□un groupe de personnes qui ne sont pas en querelle, en conflit, c□est vivre en paix avec ses voisins.

2- La paix avec soi même

La paix avec soi nécessite la sécurité, l□esprit de confiance, d□assurance, la maitrise de soi.

3- La paix avec les autres

 $C \square$ est $1 \square$ état $d \square$ une personne qui est en paix avec les autres.

La paix avec les autres nécessite les valeurs suivantes : la tolérance, l□écoute de l□autre, l□acceptation des différences, la compréhension mutuelle.

- -A la maison : dialoguer, écouter l□autre, partager des lieux communs, des repas, des activités communes de la maison, acceptation les caprices de l□autre, régler les problèmes pacifiquement.
- -A l□école : bien saluer ses camarades, être tolérant envers ses camarades, ne pas troubler ses amis en classe, se référer au titulaire ou aux surveillants pour régler les différends.
- **-Dans le quartier** : participer aux activités communautaires du quartier, respecter les autorités traditionnelles ou politique du quartier, se référer à eux pour régler pacifiquement les problèmes.

4- La paix avec son environnement

 $C\square$ est vivre en parfaite symbiose avec son milieu de vie, en ne le polluant pas, en ne le dégradant pas, en le reboisant, en respectant la nature.

SOUS-THEME II : CULTURE DE LA NON VIOLENCE

Leçon: Notion de violence et de

1- Les différentes formes de violence

- La violence physique : les châtiments corporels, les coups de bagarres□
- La violence symbolique ou éducative
- La violence psychologique : brimades, intimidations, insultes, humiliations
- La violence économique : interdiction de son conjoint d□exercer un emploi.

2- La notion de non-violence, idéal de paix

Il faut aujourd □hui cultiver la paix à l□exemple de *Mahatma GHANDI* en Inde et *Martin Luther KING* aux USA...

- *Mahatma GANDHI* (1869-1948) philosophe et homme politique indien obtint l□indépendance de l□Inde par la non-violence.
- *Martin Luther KING* (1929-1969) lutte contre la discrimination raciale aux USA en s□inspirant de la non-violence.

NB: Le 02 octobre est la journée internationale de la non-violence (jour de naissance de GANDI).

Pour éviter la violence à l□école, l□élève doit :

- Initier ou adhérer à des clubs de non-violence qui militent pour la paix,
- Respecter les autres et leurs opinions □

3- Les causes et les manifestations de la violence

3.1- Les causes

Les films de violence, la consommation des stupéfiants, le chômage, la pauvreté, $1\Box$ ignorance des textes en vigueur, le poids de la tradition, $1\Box$ absence d \Box un Etat de droit, le racisme, les problèmes de $1\Box$ éducation, les problèmes familiaux \Box sont quelques-unes des causes de la violence.

3.2- Les manifestations

Ce sont:

- le châtiment corporel, les coups de bagarres, abus sexuels, exploitation sexuelle, harcèlement sexuel □

- Intimidation, brimades, insultes, humiliation, viols, coups de violence.

Conclusion

La violence $n\Box a$ pas sa place dans une société démocratique. Nous devons privilégier la paix et la non-violence.

THEME 7 : SANTE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

Compétences de base

L □ élève doit développer les compétences suivantes :

- Adopter des règles d□hygiènes alimentaires ;
- Etre attentif à son environnement immédiat ;
- Participer à la protection de la flore et de la faune (espaces verts, forêts classées, espèces protégées□);
- Se protéger et protéger les autres des dangers ambiants ;
- Prendre position contre l□insalubrité sous toutes ses formes.

Problèmes

- Ignorance des règles d□hygiène entraînant ou occasionnant des maladies diverses et même la mort ;
- La destruction de l□environnement sous lequel la vie de l□homme serait impossible.

SOUS-THEME 1 : VIVRE SAINEMENT ET EN BONNE SANTE

Leçon: Hygiène alimentaire

Introduction

Les aliments non protégés sont souvent sources de maladies. Il faut les protéger contre toutes contaminations provenant des agents naturels nuisibles à la santé humaine.

1) Les aliments

Les aliments sont toutes les substances qui servent à la nutrition des êtres vivants. Pour les garder en bonne qualité pour la consommation, il faut apprendre à les conserver.

1.1) La qualité des aliments

La qualité d□un aliment est l□état bon ou mauvais de cet aliment.

Il existe plusieurs grandes familles d□aliments :

- Les boissons (eau, alcool);
- Les corps gras (beurre, crème, huile);
- Les féculents (céréales, riz, pommes de terre);
- Le lait et les produits laitiers ;
- Les légumes et fruits (gboma, orange etc) ;
- Les protéines animales (viande, poisson, □ufs).

Ainsi on reconnaît une bonne viande par sa couleur rouge sur des coupes fraîches mais surtout avec la présentation de l\(^\text{attestation}\) délivrée par le vétérinaire ayant vérifié son état ; les bons légumes, fruits sont ceux qui sont frais, ne contenant pas du sable et des microorganismes pathogènes ; les produits laitiers doivent être bien protégés et traités avant toute consommation. Les bonnes céréales sont celles qui sont cultivées à l\(^\text{aide}\) de de l\(^\text{engrais}\) organique, qui sont propres et ne contiennent pas les produits chimiques de consommation ; l\(^\text{eau}\) potable est celle qui est traitée et protégée.

1.2) La conservation des aliments.

La conservation des aliments vise à préserver leur comestibilité, leurs propriétés gustatives et nutritives.

Les méthodes courantes de conservation sont

- La conservation par la chaleur;
- La déshydratation osmotique (élimination partielle ou totale de l□eau, fumage, séchage, salage, salaison);
- La réfrigération et congélation.

La durée de conservation dépend de la nature des aliments : 5 jours pour les fromages, 24 heures pour les poissons et 72 heures pour autres aliments.

1.3) La consommation des aliments

Il existe des aliments crus qui sont ceux que l□on peut consommer sans préparer.

Exemple: les fruits, les produits laitiers.

Les aliments préparés sont ceux que l□on cuisine avant toute consommation.

Exemple : la viande, les protéines végétales. La consommation des aliments de qualité apporte des éléments nutritionnels comme les lipides, les vitamines, les protides, les glucides et les sels minéraux. Mais tout excès est nuisible à l\(D\) organisme de l\(D\) homme.

2.) Le comité d□hygiènes de l□école

2.1) Son rôle

- Il veille à la l□hygiène et à la l□innocuité des aliments ;
- Il contrôle la qualité des aliments vendus dans l□établissement ;
- Il donne des conseils d□hygiène aux bonnes femmes ;
- Il organisme des campagnes de sensibilisation.

2.2) Les consignes de l□hygiène à l□école

La sécurité sanitaire des aliments à l□école obéit à certaines règles à savoir : le lavage des mains avant tout repas, la consommation des aliments bien cuits, le rejet des aliments non protégés, la non-autorisation des bonnes femmes sans cartes sanitaires.

2.3) Les attitudes par rapport aux consignes

Aucun élève ne doit passer outre les recommandations de l□hygiène alimentaire car il vaut mieux prévenir que guérir. Dénoncer au comité des cas d□élèves qui refusent d□appliquer ces consignes.

Conclusion

Les aliments nous entretiennent et nous nourrissent mais ils sont aussi sources de maladies quand ils sont mal conservés ou consommés à l□excès.

SOUS-THEME II ENVIRONNEMENT ET SANTE

Leçon 1 : Environnement immédiat de l□élève

Introduction

L \square environnement immédiat de l \square élève est à la fois l \square école et la maison. Il est composé d \square éléments naturels et artificiels.

1- Entretien de son environnement immédiat.

***Entretien de l**□école

L□élève doit maintenir propre ce cadre de vie.

Il doit balayer les locaux, tailler les herbes, ramasser les ordures, utiliser les poubelles pour déchets.

*Entretien de la maison

Entretien les douches, des WC, balayer régulièrement la cour, derrière les bâtiments,

2- Le droit à un environnement sain.

 $L\Box$ élève doit jouir d \Box un environnement favorable pour son étude. Il a droit à un cadre de vie propre et sain. Cette propreté permet aux apprenants d \Box éviter les maladies, de se garder en bonne santé et d \Box étudier dans la quiétude.

Ce droit est reconnu au peuple par la déclaration universelle des droits de l□homme.

3- Les jardins et parterres

3.1- <u>Définitions</u>

- *Les jardins* sont des espaces clos où l□on cultive des fleurs ou des arbres et les éléments du potage dans un l□établissement. C□est aussi un terrain clos où les élèves cultivent des légumes□

- *Les parterres* sont des parties $d\Box$ un jardin où $l\Box$ on cultive des fleurs et des plantes $d\Box$ agrément (qualité qui rend agréable).

3.2- Utilité et protection

Les jardins et les parterres sont des espaces verts $d\square$ un établissement qui servent de lieu de repos, $d\square$ étude et de divertissement.

Il est donc nécessaire de les protéger contre les animaux herbivores (les bêtes) il faut les entretenir en taillant régulièrement les fleurs et en $n\Box y$ jetant pas les ordures, les papiers et autres déchets, il faut les désherber et les arroser.

4- Les animaux domestiques

4.1-Définition

Les animaux domestiques sont les animaux que $1\square$ homme élève à la maison pour la garde, la chasse, $1\square$ alimentation et $1\square$ agrément. Exemple : le chien, le cheval, le chat, la chèvre, le mouton, le proc, les volailles.

4.2-Utilité des animaux domestiques

Les animaux domestiques gardent la maison contre les voleurs (exemple du chien), ils servent de moyens de transport (exemple : âne, cheval) de chasse (exemple du chien), ils nous procurent des protéines pour $1\Box$ alimentation, ils sont vendus pour gagner de $1\Box$ argent, ils chassent les reptiles ($c\Box$ est le cas du chat).

4.3- Protection des animaux domestiques.

Les animaux domestiques doivent être vaccinés pour éviter la peste, la rage, le charbon ; ils doivent être dans des enclos.

4.4-Dangerosité des animaux domestiques

Les animaux domestiques sont dangereux s'ils ne sont pas vaccinés surtout les chiens et les chats. Un chien atteint de la rage qui mord un homme peut lui causer la mort. Il ne reconnaît plus son maître. La consommation $d\Box$ un $b\Box$ uf mort du charbon peut créer la mort aux consommateurs ; leur divagation crée des conflits et accidents.

5-<u>Les insectes</u>

5.1-Définition

Les insectes sont de petits animaux arthropodes dont le corps se divise en trois parties : la tête, le thorax et l□abdomen. Exemple : l□abeille, les mouches, les moustiques etc□

5.2-Utilité des insectes

Beaucoup d□insectes comme les abeilles assurent le transport du pollen, la fécondation des fleurs (pollinisation), donc formation des fruits et des graines. Les insectes sont nécessaires à la survie des espèces animales et végétales. Ils jouent aussi un rôle dans la décomposition des cadavres, des excréments et des matières végétales mortes, bans la fabrication du miel par les abeilles.

5.3-Protection contre les insectes

Pour se protéger contre les insectes, $1\square$ on doit utiliser les produits chimiques tels que les insecticides (exemple du D.D.T dans les champs) et insecticides pour les mouches et les moustiques.

Nous devons protéger les insectes utiles (les abeilles) et se protéger contre les insectes nuisibles.

5.4-<u>Dangerosité des insectes</u>

Certains insectes sont des parasites des animaux et peuvent transmettre des maladies (poux par exemple). Les mouches tsé-tsé par exemple, transmettent la maladie du sommeil et $1\Box$ anophèle femelle donne le paludisme. Le doryphore $s\Box$ attaque aux pommes de terre, les charançons $s\Box$ attaquent au stock de céréales.

6- La protection de la faune et la flore (réserve)

6.1- Définition

- *La faune* : C□est l□ensemble des animaux habitant une région, un milieu de vie particulier.
- *La flore* : C□est l□ensemble des espèces végétales d□une région, d□un pays, d□un milieu donné.

6.2-La protection de la faune et de la flore

Les actions de protection de la faune et de la flore sont :

- Sensibiliser la population sur l□importance de la faune et de la flore ;
- Eviter les feux de brousse tardifs ;
- Eviter la fabrication abusive du charbon ;
- Eviter l□abattage anarchique des arbres ;
- Réglementer la chasse ;
- Ne pas chasser dans les réserves ;
- Eviter la pollution;
- Encourager le reboisement ;
- Il faut faire le pare-feu ; les feux précoces ;
- Créer des aires protégées (réserves)...

Conclusion

 $L\Box$ élève doit protéger son environnement vivre en parfaite symbiose avec lui et pour son épanouissement.

COURS D□**ECM DE LA CLASSE DE CINQUIEME**

THEME 1 : CONNAISSANCE DE SOI, DES AUTRES ET DE SON CADRE DE VIE

Compétences de base

 $L\square$ apprenant doit développer les compétences suivantes :

- Connaître les autres et se positionner par rapport à eux ;
- Etre conscient du monde autour de soi ;
- Tenir compte de l□existence des autres dans la rue, dans le quartier ;
- Aimer son cadre de vie ;

Problèmes

- L□insuffisance de connaissance du rôle de l□école ;
- Le non-respect des autorités traditionnelles, municipales et préfectorales dû à la

méconnaissance de leurs rôles;

- La non-participation aux travaux communautaires due à l□incivisme.

SOUS-THEME 1 : CONNAISSANCE DE SOI ET DES AUTRES

Leçon: La connaissance des autres

Introduction

Les autres sont ceux avec qui nous vivons en famille, à l□école, dans le quartier. Leur connaissance s□avère nécessaire.

1- La connaissance des membres de la famille

Dans la famille, nous devons connaître :

- Les parents ascendants : Ce sont des parents en ligne directe qui ont vécu avant moi (le père, la mère, les grands-parents, arrière-grands-parents□)
- Les parents proches ou éloignés : Les frères, les s□urs, les tantes, les oncles, les cousins / cousines, les neveux, les nièces.
- Les familles parentes et alliées :les parents alliés sont les parents issus d□un mariage. On peut citer :
 - Le gendre ;
 - La Belle-Mère ;
 - Les beaux-frères et belles-s□urs ;
 - Marâtre et parâtre.

2- La connaissance des autres hors de la famille

Les autres que nous devrions connaître en dehors de la famille sont :

- A l□école : Le directeur, les enseignants, les camarades de classe, les amis, les partenaires de l□établissement (APE, COGERES)
- **Dans le quartier ou village** : Le chef de quartier ou de village, les notables, les responsables CVD, CDQ, CCD

Les ressortissants des autres groupes ethniques, les coreligionnaires, les chefs religieux, chefs de famille, le médecin, l□infirmier, l□enseignant...

- Les chefs religieux s□occupent de l□enseignement des valeurs morales et ethniques
- Les chefs de famille dirigent leurs familles.
- Le médecin ou l□infirmier du village s□occupe de la santé, de l□hygiène du milieu.
- L□enseignant peut être consulté par les parents, les chefs et autres ;
- Les responsables CVD, CDQ, CCD sont les représentants du chef de canton et du préfet dans les milieux

SOUS-THEME II	: CONNAISSANCE DE SO	N CADRE DE VIE
	T. A. LERGOLE	
	Leçon 1 : L□ECOLE	
1- <u>Définition</u>		
L□école est un établiss	sement dans lequel se donne un enseig	nement collectif (général ou

Instruire (acquisition des connaissances, des aptitudes);

Socialiser (faire des élèves des êtres capables de vivre en société);

2- Rôle de l□école

 $L\square$ école joue trois rôles majeurs :

	- Qualifier (permettre à l□élève d□avoir des diplômes qui l□ouvrent le marché de
	l□emploi).
3-	<u>Organisation et fonctionnement de l□établissement</u>
	3.1- Organisation
	$L\Box$ école est une institution bien structurée, basée sur les activités suivantes :
Ď	Activités administratives: préparation de la rentrée, gestion administrative,
	élaboration du règlement intérieur □.
Ď	Activités pédagogiques : cours, devoirs, interrogations, compositions, examens, sorties
	pédagogiques □
Ď	Activités d□animation et socio-culturelles : création et animation des différents clubs
	(clubs anti-sida, UNESCO, théâtre \square), jardinage, le nattage, le tricotage, le champ
	scolaire \square
	3.2- Le fonctionnement de l□établissement
	Plusieurs acteurs interviennent dans le fonctionnement d□un établissement :
	3.2.1- Le personnel administratif
P	Le Directeur ou le Proviseur : il est le chef de l□établissement qu□il représente
	devant l□autorité, il est le garant de la bonne marche de l□établissement.
P	Le Directeur-adjoint ou le Censeur : remplace le Directeur ou le proviseur en cas
	d□absence ou d□empêchement. Il est le directeur des études.
(1)	Le Surveillant Général : il assure l□encadrement des élèves pour une bonne discipline au sein de l□établissement.
P	Le ou les secrétaire(s) : il s□occupe de la saisie des devoirs, des documents scolaires,
	de l□accueil des visiteurs.
V	L□Econome: il se charge de la perception des frais de scolarité, de l□achat du
	matériel.
P	Le bibliothécaire : il est chargé de la tenue et de la gestion des documents scolaires.
P	L□Infirmier : il accueille dans son infirmerie les élèves malades et leur donne les
	premiers soins.
	3.2.3- Le personnel enseignant
	Il est composé de tous les enseignants de l□établissement chargés de l□enseignement.
<u>\lambda B : (</u>	Chaque classe dispose d□un professeur titulaire qui joue le rôle de tuteur de sa classe.
	3.2.3- Le comité d□élèves
	Il représente les élèves de l□établissement et aide l□administration.
TTO T	

<u>N.B</u>: Le comité de chaque classe apporte son aide au professeur titulaire de la classe.

4- La vie dans l□établissement

La vie dans un établissement est régie par le règlement intérieur. Le règlement intérieur étant la loi fondamentale de l□établissement, il anime la vie dans un établissement à travers les activités administratives, pédagogiques et socio-culturelles.

Leçon 2: Le quartier

1- <u>Définition et historique d□un quartier</u>

1.1- <u>Définition</u>

Un quartier est le regroupement de plusieurs familles. Plusieurs quartiers forment un

village.

1.2- <u>Historique et développement d□un quartier</u>

 $\underline{\textbf{N.B}}$: Demander aux élèves de chercher au préalable $1\square$ historique et le peuplement du quartier. $L\square$ enseignant pourrait orienter les recherches des apprenants à partir du questionnaire suivant :

Q1 : Quel est le nom de votre quartier ?

Q2 : Que signifie ce nom?

Q3 : Qui est le fondateur ou le premier occupant ?

Q4 : Quand fut-il fondé?

Q5 : Qui fut son premier chef?

O6: Oui est son actuel chef?

Q7 : Quelles sont les différentes ethnies qui occupent votre quartier ? D□où sont originaires ces groupes ethniques ?

2- Localisation du quartier

- A quel village ou ville appartient votre quartier?
- Situe-le dans l□espace par rapport aux autres quartiers?

3- La vie administrative, économique et socio-culturelle

3.1- La vie administrative

Le chef du quartier dirige le quartier. Il est le représentant du pouvoir central auprès de sa population. Il règle les litiges entre les hommes de son quartier. Le chef du quartier est aidé dans sa tâche par les notables. Ces notables sont choisis par le chef parmi les personnes influentes dévouées compétentes et sages. Ils sont consultés avant toute décision concernant la vie du quartier.

3.2- La vie socio-économique et culturelle

3.2.1- La vie économique

Elle dépend des activités économiques, des ressources naturelles et de la position géographique du quartier.

Dans les quartiers ruraux (campagnes) les activités économiques sont plus basées sur $1\square$ agriculture, $1\square$ artisanat et le commerce à $1\square$ état embryonnaire.

Dans les quartiers urbains les activités sont plus basées sur le commerce et l□industrie.

3.2.2- La vie socio-culturelle

© Sur le plan social

Le chef organise $1\square$ entretien du quartier à travers des opérations de nettoyage. Lors des sinistres (inondation, incendie, sècheresse \square) il mobilise la population. Il est le garant de $1\square$ harmonie entre les ethnies de son quartier.

N.B : L□élève doit participer activement à ces travaux d□utilité commune.

© Sur le plan culturel

Les activités culturelles dans le quartier sont animées par les différents groupes ethniques qui y habitent (selon leur identité culturelle propre). Ces activités sont par exemples les rites

initiatiques (Akpéma, Evala, Kondona, Godja, Hiling□), les danses folkloriques (Takaï,				
Habobo, Kamou, Soo, □), les fêtes de moisson (Ayizan, Singaring, Dipontre, Tissilim, □), les				
mariages et les baptêmes traditionnels □				
4- Les problèmes du quartier dans les secteurs sociaux				
- L□insuffisance des infrastructures sociales, éducatives (écoles), sanitaires				
(hôpitaux) et routières.				
- L□insuffisance de personnel d□encadrement et du matériel agricole □				
- Le problème de pauvreté dans les campagnes entrainant le vol, le banditisme, la				
prostitution ; la délinquance□				
- Le surpeuplement de certains quartiers urbains entraînant l□insalubrité publique.				

Leçon 3 : La commune et la préfecture

1- Définitions

La commune est la plus petite division territoriale et administrative dirigée par un maire. De nos jours on parle de commune urbaine et de commune rurale. La commune urbaine est la division territoriale et administrative au niveau de la ville. La commune rurale est la petite division territoriale et administrative dans le milieu rural.

La préfecture est une division administrative dirigée par le préfet.

2- Différence entre commune et préfecture

Plusieurs communes (urbaine et rurale) forment une préfecture, donc la préfecture est plus vaste que la commune

3- Organisation et structuration

3.1- Au niveau de la commune

Les organes de la commune sont :

- Le conseil municipal;
- Le bureau exécutif du conseil municipal.

3.2- Au niveau de la préfecture

Les organes de la préfecture sont :

- Le conseil de préfecture ;
- Le bureau exécutif du conseil de préfecture.

4- Les services

4.1- Au niveau de la commune

- Le secrétariat général ;
- La voirie;
- Le service d□hygiène et de santé ;
- Le service des abattoirs ;
- Les pompes funèbres ;
- La direction des marchés.

4.2- Au niveau de la préfecture

- Le conseil de préfecture ;
- L□Etat civil;
- Les services techniques.

5- Les problèmes sociaux et de développement de la commune et/ ou de la préfecture

5.1- Les problèmes sociaux

L \square analphabétisme; la scolarisation; la consommation de drogue, d \square alcool; violence physique; harcèlement sexuel, moral; prostitution; vol à main armée \square

5.2- Les problèmes de développement

Les problèmes d \square assainissement, d \square adduction d \square eau, d \square extension d \square électricité, d \square infrastructures sociales, problèmes fonciers, déboisement, problèmes de transport, problème de pollution, problèmes d \square approvisionnement en bien de consommation

Leçon 4 : Qualité de cadre de vie

1- Définition Le cadre de vie est le lieu où l□on vit. La qualité du cadre de vie est l□aspect de nos vies dans notre milieu. 2- Dimensions physiques du cadre de vie Elles concernent les maisons, les routes, les établissements scolaires, les hôpitaux, les centres de loisirs, les marchés □ 3- Les dimensions humaines Elles concernent l□ensemble des habitants de son milieu de vie. Les dimensions humaines tiennent des comportements et de l□organisation de ses habitants. 4- Dimensions culturelles C□est l□ensemble des activités culturelles du milieu de vie : danses folkloriques, l□art □ 5- L□aménagement du cadre de vie Un bon citoyen doit participer aux travaux communautaires de son milieu : balayage des rues, curage des caniveaux, entretien des espaces publics □

Un bon citoyen doit aussi respecter les biens publics (écoles, routes, hôpitaux, services □). Il

ne doit pas les vandaliser mais plutôt les protéger pour les générations futures.

THEME II : CIVILITE CIVISME

COMPETENCES DE BASE

L□élève doit développer les compétences suivantes

- Définir les concepts de citoyenneté et de citoyen ;
- Donner des exemples de civisme et d□incivisme ;
- Comprendre la signification des principaux symboles (drapeau, armoiries, devise□) et valeurs (travail, liberté, patrie, courage) de la République et les respecter ;
- Manifester le respect de soi et des autres dans sa manière de parler et de se comporter ;
- Respecter la pudeur,
- Adopter des attitudes réfléchies et critiques.

PROBLEMES

- Manque de respect pour soi et pour les autres ;
- L□ignorance du sens des symboles et
- Le manque d□amour pour sa patrie.

SOUS-THEME: CITOYENNETE ET DEMOCRATIE

Leçon: Citoyenneté

1- Notion de citoyen et de citoyenneté

1.1- Notion du citoyen

 $C\square$ est une personne appartenant à un Etat et disposant de ses droits.

1.2- Notion de citoyenneté

 $C\Box$ est la qualité d \Box un citoyen qui s \Box implique dans la gestion des affaires de son pays, de sa collectivité.

2- Devoirs et responsabilités du citoyen.

- Payer les impôts, taxes et factures diverses ;
- Respecter 1□Etat, ses institutions publiques et politiques ;
- Eviter de troubler l□ordre public ;

- Remplir ses devoirs militaires;
- Accomplir son devoir civique en se rendant aux urnes ;
- Doit être volontaire pour la défense de son pays ;
- Protéger l□environnement dans lequel il s□y trouve ;
- Préserver l□ordre public ;
- Respecter la liberté de religion, de penser, d□appartenance politique, d□expression ;
- Le devoir de s□instruire pour être capable d□accomplir son rôle dans la société ;
- Respecter les libertés des autres.

3- Etre un bon citoyen actif et responsable

- être actif;
- Participer au processus démocratique ;
- Contrôler ceux qui sont censés gérer la chose, publique ;
- Peser efficacement dans la prise de décisions.

Lorsqu \square on adopte un comportement citoyen responsable, on devient un bon citoyen actif et responsable.

THEME III: ETAT ET

Compétences de base

L □ élève doit développer les compétences suivantes :

- Définir l□Etat, la Nation
- Décrire les fonctions régaliennes de l□Etat : Hymne national, drapeau, armoiries, devise ;
- Connaître les principales institutions de la République ;
- Connaitre les structures et organes déconcentrés et décentralisés du Togo.

Problèmes

- Méconnaissance des notions Etat-Nation système politique, régime politique, ce qui conduit à leur confusion.
- L □ ignorance de la valeur des symboles de l □ Etat entrainant leur non-respect; méconnaissance des principales instituions de la République, des principales divisions territoriales, des structures et organes déconcentrés et décentralisés du Togo.

SOUS-THEME 1 : ETAT-NATION

Leçon: Généralités

1- Concepts d□Etat, de Nation.

1.3- L□Etat

 $C \square$ est une entité politique dotée $d \square$ un pouvoir, $d \square$ un territoire et $d \square$ une population.

1.4- La Nation

Elle désigne un groupe humain qui a une unité culturelle, linguistique et historique et qui a conscience de son unité.

 $C\square$ est aussi une réunion d \square hommes habitant le même territoire et ayant des intérêts communs.

2- Différence entre Etat et Nation

L□Etat fait appel à une administration, à un gouvernement aux lois et la nation évoque

une communauté formant un tout (culture, langue, histoire□)
Cependant, il arrive que l□Etat coïncide avec la Nation. On parle dans ce cas
d□Etat-Nation.
L□Etat dans lequel cohabitent plusieurs Nations est un Etat multinational.
Il peut exister une Nation sans Etat (Exemple : la Palestine).
Une Nation peut être dispersée entre plusieurs Etats (Exemple de la Corée).
3- Système et régimes politiques
3.1- <u>Systèmes politiques</u>
3.1.1- <u>Définition</u>
Un système politique est la manière dont les pouvoirs sont organisés dans un Etat.
3.1.2- Les différents systèmes politiques.
- Les systèmes politiques fondés sur la concentration des pouvoirs :
* L□absolutisme ou monarchie absolue ;
* L□oligarchie
* Le despotisme
* La tyrannie
- Les systèmes fondés sur la séparation des pouvoirs :
* La République
* La monarchie constitutionnelle
* Le système parlementaire
* Le système présidentiel
3.2- <u>Les régimes politiques</u>
3.2.1- <u>Définition</u>
C□est un mode de gouvernement d□un Etat
3.2.2- Les différents régimes politiques
- Le présidentialisme
* Le présidentialisme moniste
* Le présidentialisme bicéphale
- Le parlementarisme
* Le parlementarisme monocaméral
* Le parlementarisme bicaméral (dualiste)
- Le totalitarisme
- L□autoritarisme
4- <u>La souveraineté de l□Etat</u>
C□est le caractère suprême du pouvoir étatique.
C □est aussi le "pouvoir des pouvoirs" c □est \Box à dire le pouvoir suprême de l □Etat.
Il s□agit de la population, du territoire et d□un pouvoir organisé.
5- <u>Les fonctions de l□Etat</u>
5.1- <u>Les fonctions juridiques</u>
- La fonction législative

- La fonction exécutive
- La fonction judiciaire

5.2-Les fonctions politico-sociales ou régaliennes

- La défense (armée)
- L□ordre intérieur (la police et gendarmerie)
- La monnaie
- La diplomatie
- La protection sociale
- La culture
- La santé
- L \Bullet Education
- Les transports etc \square .

SOUS-THEME II: LE TOGO

Leçon 1: Togo: Les institutions et leur fonctionnement

Introduction

Les institutions de la République togolaise sont définies par la constitution de la IV^e République

1- La constitution

La constitution est un ensemble de règles qui définit les institutions de l□Etat et qui organise leurs relations.

 $C \square$ est aussi la loi fondamentale $d \square$ un Etat.

2- Les institutions et leurs rôles

2.1- La cour constitutionnelle

C□est la plus haute juridiction de l□Etat en matière constitutionnelle.

Son rôle est de veiller au respect des dispositions de la constitution.

2.2- La C.N.D.H

La CNDH signifie : Commission Nationale des Droits de l□Homme.

Son rôle est:

- D□assurer la protection et la défense des droits de l□homme sur le territoire togolais.
- De promouvoir les droits de l□homme.
- Vérifier des cas de violation des droits de l□homme

2.3-La HAAC

La HAAC signifie Haute Autorité de l□ Audiovisuel et de la Communication.

Rôle : Elle veille à la bonne application des règlements sur $1 \square$ installation des masses-médias dans notre pays.

2.4- Le Conseil Economique et Social

Il est consulté, pour avis, sur tout projet de plan ou de programme économique et social, ainsi que sur tout projet de texte à caractère fiscal, économique et social.

2.5- La cour des comptes

Elle a pour rôle d \square assurer la vérification et de la gestion des établissements publics et des entreprises publiques.

Elle assiste le parlement et le gouvernement dans le contrôle de l□exécution des lois de finances.

3- La séparation des pouvoirs

3.1- <u>Définition de la séparation des pouvoirs.</u>

C□est un principe selon lequel les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire doivent être exercés par des instances (organes) différentes.

3.2-Les trois pouvoirs au Togo

Il s□agit des pouvoirs législatifs, exécutif et judicaire.

3.2.1-<u>Le pouvoir législatif</u>

C□est le pouvoir détenu et exercé par l□Assemblée Nationale composée de députés (actuellement 91). Son rôle est de proposer et voter les lois, et de contrôler l□action du gouvernement.

3.2.2-<u>Le pouvoir exécutif</u>

C□est le pouvoir détenu et exercé par le Président de la République et le gouvernement (1er ministre et les ministres) préfets, chefs de contons.

Son rôle est d□exécuter les lois, de concevoir et de diriger la politique de l□Etat, il propose aussi les lois.

Pour cela, il dispose de l□administration et de la force publique.

3.2.3-Le pouvoir judiciaire

C□est le pouvoir détenu et exercé par les magistrats et les différentes structures qui leur sont rattachées (tribunaux)

Son rôle est de trancher les litiges.

3.3) Rapports entre les différents pouvoirs

Les trois pouvoirs ont un lien qui tourne autour de la loi : le pouvoir législatif vote les lois (qui peuvent provenir de l□exécutif), le pouvoir judiciaire valide ou rejette et interprète les lois et enfin le pouvoir exécutif exécute ces lois.

4-<u>Les ministères en charge de l□éducation, de la formation professionnelle et de la formation civique</u>

Il s□agit de :

• Ministère de l□Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Rôle : il est chargé de la gestion des universités publiques et privées, de la recherche, des écoles de formation supérieure. Il est aussi chargé de l□organisation du Baccalauréat

deuxième partie.

• Ministère des Enseignements Primaire, secondaire et de la Formation professionnelle.

Rôle : Il est chargé de la gestion de l□enseignement dans les établissements du préscolaire, primaire, du secondaire général et technique.

• Ministère de la communication, de la culture, de la jeunesse, des sports et de la formation civique.

Rôle: il $s\square$ occupe de la communication, de la culture, de la jeunesse, des sports, et de la formation civique.

Leçon 2 : Togo : Mode de gestion administrative

Introduction

Parmi les modes de gestion administrative dans un pays, il y a la centralisation, la déconcentration et la décentralisation.

1- <u>Définition des concepts.</u>

1.1- La centralisation.

 $C\square$ est un mode de gestion dans lequel les diverses attributions de la puissance publique sont réunies sous $l\square$ autorité $d\square$ un organisme.

 $C\square$ est aussi un mode de gestion dans lequel $1\square$ Etat assume seul (pour $1\square$ ensemble du territoire) la satisfaction de tous les besoins $d\square$ intérêt général.

1.2- La déconcentration.

C□est un mode de gestion dans lequel l□autorité centrale délègue des pouvoirs à ses subordonnés (exemple : Préfets, les Directeurs des services publics□)

1.3- La décentralisation.

 $C\square$ est un mode de gestion qui consiste à retirer certains pouvoirs de décisions à $l\square$ autorité centrale pour les remettre à $l\square$ autorité élue indépendante du pouvoir central. (Maire, conseillers municipaux).

3- <u>Différence entre la centralisation</u>, <u>la déconcentration et la décentralisation</u>.

La déconcentration et la décentralisation permettent de rapprocher $1\square$ administration des administrés alors que la centralisation éloigne $1\square$ administration des administrés.

Les autorités déconcentrées sont nommées par le pouvoir central alors que les autorités

décentralisées sont élues par leurs collectivités.

Conclusion.

Dans un Etat, la centralisation ne peut fonctionner que si $1\square$ on fait recours à la déconcentration. Mais de nos jours $1\square$ on fait plus appel à la décentralisation.

Leçon 3 : Autorités traditionnelles

1- Autorités traditionnelles comme gardiennes des us et coutumes.

On désigne par autorité traditionnelle une personne qui dirige une institution traditionnelle.

Il s□agit des chefs de quartier, de village, de canton et leurs notables.

L \square Etat togolais reconnait la chefferie traditionnelle, gardienne des us et coutumes.

La désignation et l□intronisation du chef traditionnel obéissent aux us et coutumes de la localité.

On désigne par us et coutumes, les usages, les traditions $d \square$ un pays, $d \square$ un peuple.

Exemple: Evala, Dipontre, Ayizan, Akpema, Kyèna, Kpessosso, hiling.

Les autorités traditionnelles ont pour rôle de veiller à la préservation de ces us et coutumes.

2- Autorités traditionnelles comme dépositaires de la mémoire nationale

L□autorité des chefs de quartier est reconnue par les chefs de villages.

Le chef de village est choisi selon la coutume par les villageois eux-mêmes et reconnu par arrêté ministériel.

Le chef de canton est nommé par le Président de la République après une consultation populaire. Ils sont les représentants du pouvoir central auprès de leurs populations respectives.

3- Autorités traditionnelles à l□heure de la décentralisation

Selon $1\square$ article 22 de la loi 2007-002 du 8 Janvier 2007 relative à la chefferie traditionnelle et au statut des chefs traditionnels au Togo, la chefferie donne son point de vue sur les questions de $1\square$ environnement ; de la santé ; du foncier ; de la sécurité et de $1\square$ éducation.

THEME	IV:	DROITS

Compétences de base

L □ élève doit développer les compétences suivantes :

- Avoir une bonne connaissance de différentes notions de Droits Humains.
- Faire montre d□une certaine maîtrise des droits et devoirs de l□enfant.
- Participer activement aux décisions qui le concernent.
- Faire valoir ses droits et exercer ses devoirs

Problèmes

- Méconnaissance et non-respect des droits humains, conduisent à l□infraction et à la violation de ces doits.
- -L□ignorance des droits de l□enfant conduisant à sa maltraitance.

SOUS-THEME I : A LA DECOUVERTE DES DROITS DE L□HOMME

Leçon: Les problèmes spécifiques liés aux droits humains

Introduction

Les problèmes spécifiques liés aux droits humains sont les difficultés qui entravent le respect des droits humains à savoir le racisme, le sexisme, la discrimination, l□injustice, la pauvreté, la faim, la maltraitance.

1- Le racisme

Le racisme est une idéologie qui considère que certaines races sont supérieures aux autres.

2- Le sexisme

 $C \square$ est une attitude discriminatoire adoptée en raison du sexe. Il empêche par exemple les femmes d \square avoir les mêmes droits que les hommes.

3- La discrimination et préjugé

- * *La discrimination* est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé (interdit) par la loi comme l\(\sigma\) origine, le sexe, la race\(\sigma\).
- *Le préjugé est un jugement a priori qu□on porte sur quelqu□un.

4- L□injustice

On parle d□injustice lorsqu□on prend une décision ou on rend un jugement contraire à la loi.

5- Pauvreté et faim

- *La pauvreté caractérise la situation d□un individu qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour vivre dignement dans la société.
- *La faim est la sensation que fait éprouver le besoin ou l□envie de manger non satisfaite.

6- La maltraitance

Elle désigne une action brutale et malveillante réalisée sur un être vivant en Etat de faiblesse et sans défense.

Conclusion

Tous ces problèmes constituent une violation grave des droits Humains. Nous devons donc tout faire pour les bouter hors de notre société.

SOUS-THEME 2 : NORME ET INSTRUMENTS NATIONAUX DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES DROITS DE L \square ENFANT/L \square ELEVE

Leçon: Les normes, instruments et les mécanismes nationaux de protection et de promotion des droits de

Introduction

Au Togo les droits des enfants sont garantis par des institutions de l□Etat, des ONG, et associations.

1-Les institutions

1-1- La constitution

Elle garantit la protection des droits de tous les citoyens togolais y compris les enfants. (Confère titre II et sous-titre I de la constitution de la IV^e République du Togo).

1-2-<u>Le code Togolais de l□enfant</u>

Ce code a pour objet la protection et la promotion des droits de l□enfant.

1-3-La CNDH

C□est la Commission Nationale des Droits de l□Homme, créée le 9 juin 1987.

1-3-1- Les buts

Le but de la CNDH est de garantir les droits des citoyens togolais et de faire du Togo un Etat de droit.

1-3-2- Les missions

Les missions de la CNDH sont :

- Assurer la protection et la défense des droits humains au Togo ;
- Promouvoir les droits humains ;
- Procéder à la vérification des cas de violation des droits humains.

1-4-Les ministères

Il s□agit de:

- Ministère de la justice et des droits de l□homme ;
- -Ministère de la protection de la femme, de l□action sociale et de l□alphabétisation ;
- Le Ministère de la sécurité et de la protection civile.

2- Les ONG et associations de défense des droits humains

ONG : Organisation Non Gouvernementale. Les ONG de défense des droits humains au Togo sont :

- **LTDH**: Ligue Togolaise des Droits de l□Homme ;
- LTDF: Ligue Togolaise des Droits de la Femme;
- LTDBE : Ligue Togolaise des Droits et du bien-être de l□Enfant ;
- Plan Togo;
- WAO-Afrique: World Association for Orphans-Afrique;
- ACAT-Togo: Association Chrétienne pour l□Abolition de la Torture au Togo;
- **ATDPH:** Association Togolaise pour la Défense et la Promotion des Droits de 1□Homme.

Conclusion

Respecter les droits des enfants favorise le développement harmonieux de leur personne.

THEME 5: DEMOCRATIE, GENRE ET

Compétences de base

L□élève doit développer les compétences suivantes :

- -Combattre les préjugés sexistes ;
- -Contribuer à promouvoir l□égalité et l□équité dans les rapports entre les garçons et filles ;
- -Relever l□importance de la promotion du genre dans le développement

Problèmes

-Les préjugés et stéréotypes sexistes conduisant à la discrimination de la fille.

-L□inégalité des chances entre fille et garçon en famille et dans la cité bloquant ainsi la promotion du genre au développement socio-économique du cadre de vie.

SOUS-THEME: QUESTION DU GENRE

Leçon: Genre et développement

Introduction

Promouvoir le genre, c est améliorer les rapports sociaux entre fille et garçon et contribuer au développement économique.

1- Promotion de l□égalité des chances entre fille et garçon

Pour promouvoir l□égalité des chances entre fille et garçon, il ne faut plus de
discrimination dans l□accomplissement des tâches quotidiennes en famille tout comme dans
la cité. A la maison, le garçon tout comme la fille doit faire la lessive et la vaisselle, balayer la
cour, aller puiser de l□eau, préparer et servir à manger, prendre soin du bétail, aller au champ,
chercher du bois de chauffe. A l□école, les deux, fille et garçon balaient la cour de l□école et
la classe, peuvent être à la tête des comités de classe et de l□établissement. Dans ce cas,
procéder par vote pour élire les délégués. Pour les passages en classe supérieure, ne retenir
que le critère de mérite suite aux évaluations. Dans la cité, le recrutement des agents de
1□Etat doit se faire sur mérite (par concours) sans distinction de sexe et dans tous les
domaines : santé, éducation, agriculture, administration□ Dans les nominations aux postes de
responsabilité, la femme ne doit plus être écartée. Longtemps défavorisée la femme fait
l□objet d□une attention particulière dans les politiques de développement.

2- Notion de discrimination positive

La discrimination positive est un ensemble d□action de "rééquilibrage" mises en place dans le but de compenser une "discrimination négative". Autrement dit, la discrimination positive consiste à mieux traiter une partie de la population que l□on juge systématiquement désavantagée.

Pour accompagner cette discrimination positive, il faut prendre des mesures comme :

- La parité dans le recrutement des agents de l□Etat ;
- Création des quotas à l□embauche ou à l□inscription universitaire ;
- Discrimination dans le payement de l□écolage, dans l□évaluation des activités sportives ;
- Actions fiscales pour privilégier l□embauche de certaines catégories défavorisées.

3- Contribution de la promotion du genre au développement socio-économique

Aujourd □hui, la promotion du genre apporte un changement de comportement et un développement socio-économique en famille et dans la cité.

3.1. En famille

On accorde une attention particulière aux capacités intellectuelles de la fille. Elle est scolarisée tout comme le garçon. Les tâches ménagères sont assurées désormais par les deux. Au Togo, la propriété foncière est reconnue à la femme.

De nos jours beaucoup de parents placent leur confiance au même titre à la fille qu□au garçon et espèrent d□eux une relève dans la dignité. Dans certaines familles, c□est la fille qui apporte toutes les ressources vitales aux parents. Sur les foyers les femmes contribuent dans les dépenses du ménage.

3.2. Dans la cité

Aujourd□hui, elles sont nombreuses, les femmes salariées. Elles sont ministres, directrices de services, médecins, enseignantes, avocates, soldats, banquières, directrices de société, artistes, arbitres de match de football, de handball, de basketball, de tennis, □ Elles exercent des activités d□artisanat etc. Elles ont un grand pouvoir économique dans la société.

Conclusion

La promotion du genre apporte beaucoup de choses dans le développement socio-économique de la famille et du pays. C□est pourquoi elle est à encourager pour un développement humain durable et pour le maintien de la paix.

THEME VI : CULTURE DE LA PAIX ET GESTION DES CONFLITS

Compétences de base :

- adopter des comportements faisant montre de valeurs de paix et de non-violence ;
- développer les stratégies de gestion pacifique des conflits ;
- participer aux activités de promotion de la paix et de la sécurité.

Problèmes:

- L□intolérance des enfants / élève entraînant des empoignades à l□école ou hors de l□établissement;
- La mauvaise gestion des conflits conduisant à la violence.

SOUS-THEME I : CULTURE DE LA PAIX

Leçon 1 : Etre / Vivre en paix

1- Définition

C□est un état de tranquillité, de repos chez soi, c□est l□état d□un groupe de personnes qui ne sont pas en querelle, en conflit, vivre en paix avec ses voisins.

2- <u>La paix avec soi même</u>

La paix avec soi nécessite la sécurité, l□esprit de confiance, d□assurance, la maîtrise de soi.

3- La paix avec les autres

 $C \square$ est $I \square$ état $d \square$ une personne qui est en paix avec les autres.

La paix avec les autres nécessite les valeurs suivantes : la tolérance, $1\square$ écoute de $1\square$ autre, $1\square$ acceptation des différences, la compréhension mutuelle.

- A la maison : dialoguer, écouter 1□ autre, partager des biens communs, des repas, des activités communes de la maison, accepter des caprices de l□ autre, régler les problèmes pacifiquement.
- A l□école : bien saluer ses camarades, être tolérant envers ses camarades, ne pas troubler ses amis en classe, se référer au titulaire ou aux surveillants pour régler les différends.
- Dans le quartier : participer aux activités communautaires du quartier, respecter les autorités traditionnelles ou politiques du quartier, se référer à eux pour régler pacifiquement les problèmes.

4- La paix avec son environnement

 $C\square$ est vivre en parfaite symbiose avec son milieu de vie, en ne le polluant pas, en ne le dégradant pas, en le reboisant, en respectant la nature.

SOUS-THEME II : CULTURE DE LA NON VIOLENCE

Leçon: Gestion de conflits

Introduction

Un conflit est un désaccord entre deux ou plusieurs parties, personnes ou groupes ; vécu sous forme de force.

1- Définition d □ un conflit

Un conflit est un désaccord sur une question qui peut entraîner des problèmes émotionnels, psychiques et physiques. C□est aussi une opposition ; une contradiction ; un désaccord au sujet des idées, opinions, points de vue, croyance, intérêts ; appartenance ethnique, tribale, raciale, et besoins des individus.

2- Les causes d □ un conflit

Les causes des conflits sont : l□absence de dialogue ; le non-respect des droits de
l $□$ homme ; l $□$ irresponsabilité environnementale ; la non prise en compte du genre ; la mal
gouvernance ; la non prise en compte des besoins des évènements du passé ; le non-respect
des principes démocratiques ; $1\Box$ insécurité ; la non-satisfaction des besoins humains de base ;
l $□$ impunité ; la mauvaise gestion des situations d $□$ urgence ; les problèmes liés au foncier ; la
manipulation des clivages ethniques ;l□inégale répartition des biens □

3- Les signes avant-coureurs

Il s□agit de la méfiance, l□absence d□harmonie, les ultimatums□

4- Les types de conflits

On distingue deux principaux types de conflits :

4.1- Les conflits intergroupes

- Conflit armé international (inter-Etat);
- Conflit armé non international (intra-Etat)

4.2- Les conflits relationnels

- Le conflit relationnel interpersonnel : (désaccord entre deux personnes)
- Le conflit relationnel intra-personnel : il peut arriver que l□on soit en conflit avec lui-même.

5- La résolution pacifique des conflits

- Identifier les sources de confit ;
- La négociation;
- La médiation;
- La conciliation :
- La création des canaux de dialogue entre les groupes rivaux ;
- Un déploiement préventif;
- Des mesures de confiance.

Conclusion

Les guerres prennent naissance dans $1\square$ esprit des hommes ; $c\square$ est dans $1\square$ esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix \square . Acte constitutif de $1\square$ UNESCO.

THEME 7 : SANTE, ENVIRONNEMENT ET

DEVELOPPEMENT

Compétences de base

L □ élève doit développer les compétences suivantes :

- Prendre position contre la consommation et l□abus des produits excitants en particulier l□alcool et la drogue ;
- Se protéger et protéger les autres des dangers ambiants ;
- Prendre position contre l□insalubrité sous toutes ses formes ;
- Comprendre les interactions entre l□homme et l□environnement.

Problèmes

- La délinquance et les violences dues à la l□alcoolisme et au tabagisme ;
- La destruction de l□environnement sans lequel la vie de l□homme serait impossible.

SOUS-THEME 1 : VIVRE SAINEMENT ET EN BONNE SANTE

Leçon: Drogues et alcools

Introduction

Les drogues et les alcools sont des substances qui agissent sur le cerveau de l□homme. Ils détruisent l□activité mentale de celui-ci et lui changent de comportement

1- Les différents produits excitants

Les produits excitants sont encore appelés les stimulants.

On cite:

- Les amphétamines (la dopamine, la nérodranaline, la dextoamphetamine, la mitamphetamine);
- La cocaïne;
- Le tabac (Nicotine);
- Le cannabis.

2- Les types de drogues

On distingue deux types de drogues.

- **Les drogues hallucinogènes**: ce sont des perturbations hysergiques (LSD), le phenciclidine (PCD);
- Les drogues opiacées : elles contiennent l□opium. On peut citer : l□héroïne, la morphine, la codéine, la quinine ;

3- L□alcoolisme et le tabagisme

3.1) L□alcoolisme

L□alcoolisme est une absorption d□une grande quantité d□alcool.

3.2) Le tabagisme

Le tabagisme est l□intoxication aiguë du corps humain due à l□abus du tabac.

Les feuilles du tabac contiennent un stimulant appelé nicotine. On distingue le tabac à fumer, le tabac à chiquer, le tabac à priser.

4- Les conséquences fâcheuses de l□utilisation ou abus des drogues et alcool

La consommation excessive des drogues et de $1\square$ alcool détruisent $1\square$ organisme de $1\square$ homme. Les conséquences sont :

- La nervosité, l□agressivité;
- La santé fragile;
- Les risques de suicide par pendaison, noyade, couteau ;
- La détérioration du corps humain ;
- La perte de la vigilance ;
- Mauvaise conduite sur les routes entrainant des accidents ;
- Les échecs scolaires et professionnels ;
- La marginalisation;
- Insécurité sociale ;
- La délinquance ;
- Violence due à la prise d□un produit ;
- La lésion des organes comme le foi, le système nerveux ;
- L□augmentation du rythme cardiaque.

5- Les addictions

 $L\Box$ addiction est la situation de dépendance à une substance nocive (drogue, alcool) et comportement qui en découle.

On peut être additif aux jeux de hasard aux jeux vidéo, 🗆

Ce comportement est nuisible :

- En famille : chute de l□économie, violence sur les membres de la famille, détérioration de la santé.
- A l□école : échecs scolaires, violence sur les camarades, des troubles, □.
- Dans la société : violence, vol, banditisme, marginalisation, échecs professionnels,

Conclusion

Les drogues et les alcools détruisent $1\square$ organisation de $1\square$ homme et diminuent son espérance de vie. Il est donc important de décourager tout consommateur de drogues et $d\square$ alcools.

Sous thèmes II : Environnement et santé

Leçon : Interaction entre l□homme, sa santé et son environnement

Introduction

La Santé humaine dépend de l□action de l□homme sur son environnement.

1- Notion de développement durable.

Le développement durable est un développement qui vise la réalisation d \square un équilibre entre la croissance économique, l \square amélioration des productions et la préservation de l \square environnement. C \square est aussi le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. (*Définition des Nations Unies*)

2- Les effets des activités humaines sur l□environnement

La fabrication du charbon, construction des infrastructures, les usines et industries, la surexploitation des sols, la pollution de $1\square$ air et de $1\square$ eau. Toutes ces activités entraînent la sécheresse, $1\square$ érosion des sols, le manque d \square eau, les anomalies climatiques...

3- <u>Les effets de la dégradation de l□environnement sur la santé et les activités humaines</u>

La dégradation de l□environnement engendre des conséquences multiples. On cite :

- Les problèmes de santé : cancer de la peau, maladies diarrhéiques □.;
- Elévation du taux de mortalité;
- La pauvreté;
- La diminution de la production agricole;
- Les intoxications alimentaires ;
- Disparition de certaines espèces animales et végétales ;
- La misère, la famine.

4- Les éléments polluants

Les éléments polluants sont des éléments qui rendent malsain ou impropre la vie. On cite :

- **Pour l**□**eau** : les déchets industriels, les déchets radioactifs, les engrais, les eaux usées, les produits chimiques.
- **Pour l**□**atmosphère** : le dioxygène de soufre, d□azote, de carbone, les gaz à effet de serre

5- Les conséquences de l□insalubrité sur la santé

Un milieu insalubre est un milieu malsain. Il est source de plusieurs maladies, abri des

mouches et insectes nuisibles à la santé de $l\Box$ homme. $L\Box$ insalubrité est source des maladies comme des cancers, la diarrhée, le choléra, les maux $d\Box$ yeux, les vers intestinaux, le paludisme, la fièvre Typhoïde, les hépatites...

Conclusion

La bonne gestion de notre environnement et de notre santé contribuent à un développement durable.

COURS D□ECM DE LA CLASSE DE QUATRIEME

THEME 1: CIVISME, CITOYENNETE ET

DEMOCD ATIE

Compétences de base

L □ élève doit développer les compétences suivantes :

- respecter les autres (parents, camarades, visiteurs et passants inconnus);
- respecter les institutions ;
- adopter des attitudes responsables et critiques.

Problèmes

- Le non-respect (la méconnaissance) des règles de vivre ensemble entraînant des conflits divers.
- La méconnaissance des institutions de l□Etat entraînant leur non-respect et les actes d□incivisme.

SOUS-THEME I : CIVISME □ **CITOYENNETE**

Leçon 1: CIVISME

Introduction

L□éducation civique et morale conscientise davantage le citoyen sur les notions liées au civisme afin qu□il participe efficacement au développement de son milieu.

1- Définition des notions clés liées au civisme

Les notions clés liées au civisme sont entre autre l□amour de la patrie, l□engagement, le respect de la loi, le respect des règle de vivre ensemble, la civilité □

1.1- Amour de la patrie

C□est être attaché et affectivement à sa Nation.

1.2- Engagement

C□est le fait de prendre part d□une façon positive aux problèmes socio-économiques, culturels de son milieu (collectivité, pays, communauté).

1.3- Le respect de la loi et des règles de vivre ensemble

C□est le souci de ne pas porter atteinte à la loi ou aux règles de vivre ensemble.

Exemple : Ne pas faire du bruit pendant les heures de repos, ne pas bavarder en classe

1.4- La civilité

La civilité est le respect des usages, de la politesse ou de la tolérance des individus au sein d□une communauté.

1.5- La tolérance

C□est la capacité à accepter ce que 1□on désapprouve, c□est-à-dire ce que 1□on devrait normalement refuser.

1.6- La politesse

 $C \square$ est $1 \square$ ensemble des règles acquises par $1 \square$ éducation pour faciliter les rapports sociaux et démontrer son savoir vivre.

2- Le civisme

2.1- Définition

Le civisme est l□attachement, le respect et le dévouement du citoyen pour son pays ou pour sa collectivité.

2.2- <u>Les comportements civiques</u>

Les comportements civiques d un bon citoyen sont :

- Le respect de la loi et du bon vivre ensemble ;
- Le payement des impôts, taxes et factures de consommation diverses (eaux, électricité) pour permettre le fonctionnement des institutions ;
- Le renoncement à la violence sous toutes ses formes;
- La participation active aux activités socio-politiques, culturelles et économiques de sa collectivité ;
- Le renoncement au régionalisme, au tribalisme, au racisme, à l□ethno-centrisme, à la discrimination et à la marginalisation ;
- L□entretien de la chose publique;
- L□encouragement à la vie collective ;
- L□adoption d□un comportement responsable, indispensable pour la vie en harmonie.

Conclusion

Le respect des règles civiques est donc indispensable pour une véritable citoyenneté.

Leçon 2 : Citoyenneté

Introduction

La participation active dans la gestion des affaires de sa collectivité, le dévouement pour sa patrie, sont des valeurs citoyennes qui concourent à un développement socio-politique harmonieux d□un pays ouvrant ainsi la porte à une vraie démocratie.

1- La citoyenneté

La citoyenneté est la qualité du citoyen participant à la gestion des affaires de son pays et jouissant de ses droits et libertés.

 $C \square$ est aussi le statut juridique qui confère aux citoyens le droit de vote et le droit $d \square$ éligibilité.

2- <u>Le citoyen</u>

Un citoyen est une personne appartenant à un Etat ou une à une communauté politique jouissant de ses droits civiques et politiques.

3- Les droits et devoirs d □ un citoyen

Si le citoyen à des droits il a aussi des devoirs envers sa patrie

3-1. Les droits d □ un citoyen

Tout citoyen bénéficie de nombreux droits :

- Droit à la vie ;
- Droit à l□éducation (physique, intellectuelle puis morale);
- Droit à toute fonction de 1□Etat ;
- Droit de participer à la vie publique et politique ;
- Droit d□être électeur (droit de vote) ;
- Droit d□être éligible ;

- Droit d□être propriétaire, d□avoir une femme ;
- Droit de sépulture.

3-2. Les devoirs des citoyens

Le devoir est une obligation morale du citoyen envers son Etat. Les devoirs du citoyen sont :

- L□impérieux devoir de s□instruire pour accomplir son rôle dans la société ;
- Respecter 1□Etat, ses institutions publiques et politiques ;
- Eviter de troubler l□ordre public ;
- Accomplir son devoir civique en se rendant aux urnes ;
- Protéger l□environnement dans lequel l□on s□y trouve ;
- Etre volontaire pour la défense de son pays ;
- Préserver la liberté de pensée, de religion; d□expression, d□appartenance politique, de choix de candidat ;
- Se respecter et respecter les autres ;
- Etre assidu et ponctuel;
- Participer au développement de son milieu et de son pays ;
- Exécuter les tâches domestiques, familiales, scolaires□..;

4. La nationalité

4.1. La définition de la nationalité

 $C \square est \ 1 \square appartenance juridique \ d \square une personne à la population \ d \square un Etat.$

La nationalité est une communauté d \square individus unis par la langue, l \square histoire, les traditions, l \square aspiration à se constituer en Etat ou se voir connaître des droits spécifiques.

La qualité d□un bon citoyen est liée à l□obtention de la nationalité

4.2. Les condition pour l□obtention de la nationalité au Togo

Au Togo, pour obtenir sa nationalité il faut remplir certaines conditions :

- Etre né (e) d□un père de nationalité Togolaise et d□une Mère Togolaise ;
- Etre né (e) d□un père Togolais et d□une mère étrangère ;
- Etre né (e) d□un père étranger et d□une mère Togolaise ;
- Par mariage d□une étrangère.

5- <u>L□étranger(</u>e)

Un étranger c \square est un non national. C \square est une personne qui appartient à une autre nation

Sur le plan local, un étranger est une personne qui n□appartient pas à une famille, à un groupe, à une collectivité bref à une localité.

6- La différence entre un citoyen et un étranger

Cette différence s \square observe au niveau des droits. Le citoyen a plus droits que $1\square$ étranger $n\square$ en dispose.

Exemple:

- Droit de vote;
- Droit d□être élu ;
- Droit à la fonction publique.

NB : Cette différence ne signifie pas que l□étranger n□a pas de droit.

Conclusion

 $C\square$ est dans $l\square$ accomplissement de ses devoirs envers la nation que tout citoyen jouissant de ses droits participe au développement de son pays.

THEME II: ETAT ET NATION

Compétence de base

A la fin du thème l□élève doit développer les compétences suivantes :

- Distinguer les systèmes et les régimes politiques.
- Comprendre les normes et les lois de la République et les respecter.

Problèmes

- Méconnaissance des notions de système politique, régime politique ce qui conduit à leur confusion
- Ignorance des valeurs et symboles de l□Etat entrainant leur non-respect et les actes d□incivisme
- Méconnaissance de la loi fondamentale du pays entrainant son non-respect

SOUS-THEME 1 : ETAT ET NATION

Leçon 1 : Systèmes et régimes

Introduction

L□histoire a connu de nombreux systèmes et régimes politiques à travers le monde.

De quoi s□agit-il et quels sont les différents régimes et systèmes politiques dans le monde ?

1- Les systèmes politiques

1.1- <u>Définitions du système politique</u>

Un système politique est la manière dont les pouvoirs sont organisés dans un pays.

1.2- Exemple systèmes politiques

- La démocratie : c□est un système politique dans lequel le pouvoir suprême vient du peuple.
- Le totalitarisme : c□est un système politique dans lequel la totalité des pouvoirs se trouvent dans les mains d□un gouvernement dictatorial.
- La monarchie : c□est un système politique dans lequel les pouvoirs sont détenus par une seule personne (Roi ou Monarque)
- L□autocratie : c□est un système politique dans lequel les pouvoirs sont dans les mains d□une seule personne ou d□un groupe restreint.
- La théocratie : c□est un système politique dans lequel les pouvoirs sont détenus par les représentants de Dieu (les religieux)
- L□aristocratie : c□est un système politique dans lequel les pouvoirs se trouvent dans les mains d□une minorité considérée comme meilleur (les aristocrates)
- Loligarchie: coest un système politique dans lequel les pouvoirs se trouvent dans les mains de familles puissantes.
- La tyrannie : c□est un système politique dans lequel un seul homme, un seul parti, ou un groupe d□individus exerce le pouvoir sans contrôle.

2- Les régimes politiques

2.1-Définition du régime politique

Un régime politique est la manière de gouverner et d \square administrer un Etat par la forme du gouvernement.

2.2- Exemples de régimes politiques

Il existe des régimes politiques dictatoriaux et les régimes politiques démocratiques.

- Les régimes de type dictatorial.
- Le régime communiste : c□est un régime à parti unique où l□Etat fait régner la terreur pour soumettre la société civile à son idéologie.
- Le régime de parti unique. Il s□agit d□un régime où un seul parti politique anime la vie politique du pays dans lequel la formation d□autres partis n□est pas acceptée.
- Les régimes politiques de types démocratiques.
- Le régime présidentiel : c□est un régime dans lequel les pouvoirs sont séparés, dans lequel l□exécutif et le législatif sont strictement séparés.

Exemple des Etats-Unis d□Amérique.

- Le régime parlementaire.

Il s□agit d□un régime dans lequel l□exécutif est responsable devant le parlement.

- Le régime semi-présidentiel ou le bicéphalisme

 $C\square$ est un régime politique dans lequel $1\square$ exécutif est dirigé par un président de la République et un premier ministre.

3- Les caractéristiques des régimes fondés sur la confusion des pouvoirs

Les régimes fondés sur la confusion des pouvoirs ont des caractéristiques suivantes :

- Concentration de tous les pouvoirs dans les mains de l□exécutif;
- La violence et la répression ;
- L□arbitraire et la surveillance de la population ;
- L□absence de l□opposition et la censure.

4- Les caractéristiques des régimes fondés sur la séparation des pouvoirs

Ces régimes sont caractérisés par :

- La souveraineté populaire ;
- La garantie des droits et libertés fondamentaux ;
- La séparation et l□équilibre des pouvoirs ;
- Le respect de la constitution;
- L□organisation régulière des élections libres pluralistes et équitables.

Conclusion

Les régimes fondés sur la séparation des pouvoirs sont de plus en plus répandus dans le monde à cause de leur caractère démocratique.

SOUS-THEME II: NORMES ET LOIS DE LA REPUBLIQUE

Leçon 1 : L□Etat de droit et la

Introduction

L \square une des normes et lois de la République est l \square Etat de droit dont le soubassement est la démocratie. Quelles sont les caractéristiques d \square un Etat de droit ?

1- <u>Les caractéristiques de l□Etat de droit.</u>

 $L\Box$ Etat de droit est un Etat dans lequel tous les actes et décisions sont fondés sur la légalité et le strict respect de la loi.

Il est caractérisé par :

- La primauté de la loi ;
- La séparation des pouvoirs ;
- La garantie des droits et liberté;
- La bonne gouvernance;

- La laïcité;
- L□indépendance du pouvoir judiciaire □.

2- La république et la démocratie.

2 .1- La République

Une République est une forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir n□appartient pas à une seule personne mais plutôt au peuple qui le confie à un représentant élu.

2.2- la démocratie

 $C\Box$ est un système politique dans lequel la souveraineté émane de l \Box ensemble du peuple.

Conclusion

Par ses caractéristiques, l□Etat de droit ne peut être dissocié de la République et de la démocratie. Cependant, il peut exister une République sans démocratie et une monarchie démocratique c□est-à-dire basée sur la constitution.

Leçon 2 : La constitution et les lois

Introduction

 $L\Box$ un des principes de la démocratie est la constitution. Son importance est capitale dans une République.

1- La constitution : Généralités

1.1- Définition

La constitution est $1\Box$ ensemble des règles juridiques qui organisent les institutions de $1\Box$ Etat.

1.2- <u>l□importance de la constitution</u>

La constitution est importante pour un Etat parce qu□elle est la norme suprême de

l□Etat de droit. Ainsi est-elle la feuille de route de l□Etat Togolais.

1.3- Les Valeurs de la constitution Togolaise

La constitution Togolaise indique clairement les rapports entre Gouvernements et gouvernés et protège les droits et libertés de ces derniers contre les abus des gouvernants.

1.4- Le principe de la constitutionnalité

Le principe de la constitutionnalité indique que la constitution Togolaise est le principe suprême du droit de l□Etat Togolais et que son respect obligatoire et nécessaire est assuré par la cour constitutionnelle.

1.5- La hiérarchie des normes :

Au Togo les normes juridiques sont hiérarchisées et se présentent sous forme de pyramide dont on a au sommet la constitution.

2- Conformité des lois de la République à la constitution

Une loi de la République votée doit respecter les principes contenus dans la constitution qui est la loi fondamentale de la république.

NB: Une loi conforme à la constitution est dite constitutionnelle tandis qu \square une loi non conforme à la constitution est dite anti constitutionnelle : elle est donc irrégulière et ne doit pas s \square appliquer.

3- Les principes de convergence constitutionnelle de la CEDEAO

La CEDEAO impose à ses Etats membres les principes suivants :

- L□accession au pouvoir doit se faire par des élections libres avec des résultats transparents ;
- L□armée est apolitique et soumise à l□autorité publique établie ;
- La bonne gouvernance et la liberté de presse sont indispensables ;
- La séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire est obligatoire ;
- Tout changement anticonstitutionnel est interdit;
- La création des partis politiques est encouragée et ces derniers doivent exercer librement leurs activités.

Remarque: Le Togo est depuis le 14 Octobre 1992 dans la IV République. Les autres constitutions ont été promulguées en 1961, 1963 et 1980.

Tableau récapitulatif des différentes constitutions

Différences co	onstitu	ıtions		Date d□adoption	par	Date de promulgation
				référendum		
Constitution	de	la	1ere	9 Avril 1961		14 Avril 1961
République						
Constitution	de	la	2è	5 mai 1963		11 Mai 1963
République						
Constitution	de	la	3 ^e	30 Septembre 1970		8 janvier 1980
République						

La constitution actuelle qui est faite d \square un préambule et de 17 titres a connu des modifications par la loi 2002 \square 029 du 31 / 12/2002.

Conclusion

La transparence et la bonne gouvernance reposent sur $1\square$ application des lois. $C\square$ est pourquoi dans tous les Etats, on aspire vers des principes constitutionnels où les droits humains sont respectés.

THEME 3: DROITS HUMAINS

Compétences de base

- Connaître les textes relatifs aux droits humains ;

- Exercer ses droits et libertés ;
- Assumer ses obligations, respecter les droits et libertés des autres ;
- Comprendre les problèmes spécifiques des droits humains.

Problèmes

- La méconnaissance des textes relatifs aux droits humains entraînant la violation des droits de l□homme
- L□ignorance des droits et libertés individuelles conduisant à la marginalisation de certaines catégories de personnes.

SOUS-THEME 1 : CONNAISSANCE DES DROITS HUMAINS

Leçon: Notion de droits humains

Introduction

Les notions des droits et dignité humains sont des principes ou des normes à appliquer et que nous devons respecter.

1- Conceptions de droits humains et dignité humaine

1.1- Droits humains

 $C \square$ est $1 \square$ ensemble des droits, libertés et prérogatives reconnus aux hommes en leur seule qualité $d \square$ êtres humains

1.2- La dignité humaine

C□est le respect que mérite une personne. Ainsi tout être humain a-t-il droit à la dignité. Il ne doit en aucun cas être maltraité ou discriminé.

2- Le respect des principes des droits humains

Les droits humains sont basés sur des principes qui doivent être respectés. Ces principes sont :

- Liberté, égalité et non-discrimination, justice, universalité, indéniabilité, indécidabilité.

3- Les différentes catégories de droits

3.1- Les droits civils et politiques

Ils désignent les prérogatives attachées à la personne et visent à assurer sa liberté vis-à-vis de l□Etat

Il s□agit de droits:

- Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne ;
- Droit de ne pas être tenu en esclavage ni en servitude ;
- Droit de ne pas être soumis à la torture ni à des traitements dégradants ;
- Droit à la liberté d□opinion et d□expression ;
- Droit de prendre part à la gestion des affaires publiques ;
- Droit de voter ;

- Droit d□être élu;
- Etc □
3.2- <u>Droits économiques et socioculturels</u>
Il s□agit des droits qui garantissent les bonnes conditions de vie, la participation et
l□exercice des manifestations culturelles.
Il s□agit de :
- Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté ;
- Droit à la sécurité sociale ;
- Droit au travail ;
- Droit de grève ;
- Droit au repos et au loisir ;
- Etc □
4- Les droits spécifiques et catégoriels
Ce sont des droits reconnus à un groupe d□individus et qui le protègent contre les
discriminations
Il s□agit des droits relatifs aux femmes, à l□enfant, aux personnes handicapées, aux
travailleurs migrants
4.1- <u>Droits de l□enfant</u>
Dans le souci de défendre l□enfant et de favoriser son développement harmonieux,
1□ONU a adopté la déclaration des droits de 1□enfant le 20 Novembre 1959. Cette
déclaration sera complétée par une convention en 1989. Les droits de l□enfant qui y sont
retenus sont :
- Le droit d□avoir tous les droits reconnus aux êtres humains ;
- Le droit à la vie ;
- Le droit à un nom dès la naissance et à une nationalité ;
 Le droit de connaître ses parents et d□être élevé par eux ;
- Le droit à l□enseignement primaire et à une formation professionnelle ;
 Le droit d□être protégé contre toutes formes d□exploitation ;
- Etc (voir DUDH).
4.2- <u>Les droits des femmes</u>
La déclaration des droits de la femme a été adoptée en 1967 et complétée par une
convention en 1979. L□objectif est d□éliminer la discrimination des femmes sous toutes ses
formes. Quelques droits de la femme sont :
- Egalité dans la famille ;
 Egalité d□accès aux soins de santé ;
- Egalité d□accès au crédit ;
 Droit d□avoir les mêmes droits à l□emploi que les hommes.
4.3- <u>Droits des personnes handicapées.</u>
Il s□agit des droits des personnes atteintes d□une infirmité physique ou morale.
Il est défini dans la déclaration universelle des droits de l□homme, des normes pour l□égalité

de traitement de ces personnes et leur accès aux services leur permettant d□accélérer leur insertion sociale.

La DUDH prévoit d \square aider les personnes handicapées. Les écoles, les entreprises sont obligées par la loi d \square accueillir les handicapés.

4.4- <u>Droits des travailleurs migrants</u>

Tout travailleur étranger bénéficie de tous les droits fondamentaux reconnus à tous les travailleurs :

- Droit d□avoir un emploi;
- Droit de grève;
- Droit syndical;
- Droit à la non-discrimination dans son travail en raison de ses origines.

Conclusion

Les domaines des droits humains sont très variés et leur application est indispensable dans la culture de la paix.

SOUS-THEME 2 : PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS HUMAINS

Leçon: Problèmes spécifiques liés aux droits

Introduction

Dans la pratique, le respect des droits humains est entravé par certains problèmes tels que la discrimination, 1□ injustice, la pauvreté

1- Discriminations et préjugés

On parle de discrimination lorsqu□il ya inégalité de traitement fondée sur un critère interdit par la loi comme l□origine, le sexe, la race ; un handicap.

Le préjugé consiste à juger quelqu □ un à priori, sans cherche r à le connaître véritablement.

La discrimination et le préjugé entravent le principe d□égalité des droits humains.

2- L□injustice

Un citoyen est victime $d\Box$ injustice lorsqu \Box on prend une décision ou on rend un jugement à son encontre qui est contraire à la loi.

 $L\Box$ injustice viole le principe de justice des droits humains .

3- La pauvreté et la faim

La pauvreté caractérise la situation d□une personne qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour vivre dignement dans la société.

La faim est la sensation que fait éprouver une envie de manger non satisfaite.

La pauvreté et la faim empêche nt le citoyen d□avoir droit à un niveau de vie décent.

4- Ethnocentrisme et tribalisme

 $L \square$ *ethnocentrisme* est la tendance plus ou moins consciente à privilégier les valeurs et les formes culturelles du groupe ethnique auquel on appartient.

Le tribalisme est la survalorisation de son identité propre, la négation et le rejet de l□autre

Ces deux notions sont contraires à la culture de l□acceptation de l□autre et à l□alternance pacifique du pouvoir, à la paix et à la stabilité.

5- Cynisme

C□est une attitude ou un état d□esprit caractérisé par une méfiance à l□égard des valeurs morales habituellement professées dans la société et comme un rejet du besoin de s□impliquer socialement.

6- Répression politique

 $C \square$ est $I \square$ oppression politique ou la persécution $d \square$ un individu ou groupe $d \square$ individus pour des raisons politiques particulièrement pour restreindre ou prévenir la possibilité qu \square il puisse participer à la vie politique du pays.

La répression politique viole le droit à la liberté d□expression et d□opinion.

7- Colonialisme et impérialisme

Le colonialisme et l□impérialisme sont des systèmes politiques préconisant l□occupation et l□exploitation de territoires dans l□intérêt du pays colonisateur.

Le pays aussi colonisé voit ses droits et libertés bafoué s par la puissance impérialiste.

8- <u>Dégradation de l□environnement</u>

La dégradation de l□environnement (sécheresse, inondation, déficit en eau, manque de terre cultivable, déforestation) peut causer le déplacement des peuples entrainant la violation de leurs droits.

Conclusion

Nous devons ensemble lutter contre ces problèmes pour espérer être dans un monde libre épris de droit et de paix.

THEME 4: DEMOCRATIE ET PAIX

Compétence de base

L □ élève doit développer les compétences suivantes :

- Participer à un débat aux enjeux sociaux ;
- Prendre position par rapport au mode de fonctionnement de son établissement
- Analyser judicieusement une information en vue d□en tirer profit ;
- Développer l□écoute active ;
- Communiquer avec autrui à tous les niveaux avec respect ;
- Prendre des initiatives pour vivre en paix dans son milieu et hors de chez soi

Problèmes

- Méconnaissance des règles fondamentales de la démocratie conduisant à l□absence de débat sur les enjeux sociaux ;
- Ignorance des règles de fonctionnement d \square un établissement scolaire conduisant à l \square absence de prise de position par rapport au mode de fonctionnement de son établissement ;
- Ignorance des principes démocratiques de la cité, conduisant à la passivité du citoyen dans son milieu et à une absence de communication/dialogue avec autrui ;
- Ignorance de ses propres qualités et défauts conduisant à l□intolérance.

SOUS-THEME: VIVRE LA DEMOCRATIE A L ECOLE

Leçon 1:	L □ élection	1 des	comités	de	classe
	et de l∏ét	ablis	sement		

Introduction

Les comités de clase et de l□établissement sont généralement choisis d□une manière démocratique en vue de favoriser l□acceptation à l□école.

1- L□élection en classe

Elle respecte les règles de démocratie et de droit au suffrage universel.

Pour élire le comité de clase, cela nécessite plusieurs phases : la mise en place de la commission électorale, l□enregistrement des candidatures, la compagne électorale, le vote, le dépouillement et la publication des résultats

L□élection du comité de l□établissement se fait selon le mode de suffrage défini par le règlement intérieur en suivant les mêmes phases que celles de l□élection du comité de classe.

2- Le vote ou mode de scrutin

Le vote peut se faire soit à main levée soit à bulletin secret.

Lorsqu□il se fait par bulletin secret, il y a plusieurs possibilités :

- Chaque bulletin de vote porte le nom du candidat, on parle de scrutin uninominal ;
- Chaque bulletin de vote comporte les noms de tous les candidats, on parle de scrutin à bulletin unique
- Chaque bulletin de vote comporte tous les noms de tous les membres du comité;
 l□électeur vote pour tous les candidats de la liste qu□il a choisie, on parle de scrutin de liste.

Selon le mode de scrutin défini au règlement intérieur, chaque élève marque son choix, plie le bulletin et va le déposer sur la table ou dans une urne de circonstance. Le dépouillement suit et les résultats sont proclamés.

Pour l□élection du comité de l□établissement, le vote peut être direct ou indirect selon le mode de suffrages prévu.

3- Les principes démocratiques à l□école

Participer à $1\square$ élection des responsables, se porter candidat, battre campagne, voter, accepter le droit de vote de $1\square$ autre, le processus d \square élaboration du règlement intérieur, le suffrage universel sont des principes démocratiques à $1\square$ école.

4- Le projet de classe

C□est l□engagement que les élèves d□une classe prennent pour atteindre un bon résultat en fin d□année. Pour cela, plusieurs activités doivent être menées :

- Les travaux de groupe ;
- L□animation des différents clubs ;
- La gestion de la classe,
- L□organisation de la propreté de la classe

Conclusion

Les comités de classe et de $1\square$ établissement, une fois choisis, sont renvoyés à leurs fonctions pour une durée $d\square$ une année scolaire.

Leçon 2 : Les comités de classe et de l□établissement : rôles et

Introduction

L \square élection des comités de classe et de l \square établissement répond à un besoin de la vie scolaire. Quels sont le rôle et les responsabilités de ces comités ?

1- Rôle et responsabilités de ces comités de classe

Les délégués de classe ont pour rôle de :

- Organiser le balayage régulier de la classe ;
- Enlever les toiles d□araignées ;
- Maintenir le silence ou le calme en classe ;
- Empêcher les sorties irrégulières des élèves pendant les heures d□étude ;
- Prévoir un seau, de l□eau à boire, une poubelle pour la classe ;
- Veiller à la présence des cahiers de textes et de présence ;
- Nettoyer régulièrement le tableau ;
- Etre médiateur entre ses camarades.

Les délégués de classe ont plusieurs responsabilités :

Il s \square agit de représenter les élèves de la classe auprès des enseignants, de l \square administration et auprès du comité de l \square établissement, être leur porte-parole, gérer la classe dans la transparence et dans la discipline, assurer la bonne gouvernance.

2- Rôle et responsable du comité de l□établissement

La comité de l□établissement, en collaboration avec les surveillants, veille à la propreté
de la cour de l□école, mobilise les élèves aux rassemblements, participe à la gestion des
retardataires à la montée des couleurs. Il contrôle la fermeture des classes après le cours ;
veille à l□hygiène alimentaire au niveau de la cantine scolaire.

Le comité	de	l□établissement	participe	à	l□élaboration	du	règlement	intérieur,	à
1□organisation	des	activités sportives	s et cultur	elle	es. Il représente	les	autres élève	es auprès	de
1□administratio	n et	des autres établiss	sements.						

3- La gestion de chose publique

Les bâtiments, les bancs, les tables, les chaises, les ordinateurs, les installations électriques, les seaux d \square eau, l \square eau, les portes et les fenêtres, les effaceurs, la craie, les balais, les cotisations, les livres de l \square établissement, le matériel des sports, le matériel de laboratoire et les autres matériels didactiques sont des biens publics.

Ils doivent être bien entretenus et protégés. Nul n□a le droit de s□en approprier.

4- La prise de décision et le consensus

Dans un établissement où règne la démocratie, la prise des décisions applicables à tous doit se faire après consultation des membres de la communauté scolaire.

Les décisions ne doivent en aucun cas être imposées aux autres mais adoptées d□un commun accord avec tout le monde.

5- La transparence et la bonne gouvernance

La gestion opaque de la chose publique doit être proscrite.

Aucune décision prise ne doit donner lieu à des soupçons à des interprétations ou des procès d□intention. Tout doit être clair.

Lorsque la gestion de la chose publique est transparente et que la prise de décision est consensuelle, on parle alors de la bonne gouvernance.

Conclusion

Les comités de classe et de l□établissement travaillent toujours en équipe avec les autres membres de la communauté scolaire. Par leur rôle et responsabilité, ils participent à la bonne gestion des établissements et à la bonne gouvernance à l□école.

SOUS-THEME II: VIVRE LA DEMOCRATIE DANS LA CITE

Leçon 1 : Le pluralisme en démocratie

Introduction

Pour vivre la démocratie dans la cité, le principe de pluralisme politique s□avère indispensable. Qu□est-ce donc le pluralisme politique ? Quel rôle jouent les partis politiques et la société civile dans l□enracinement de la démocratie dans la cité ?

1- Notion de pluralisme et de multipartisme

1.1.Le pluralisme

 $C\square$ est un système d \square organisation politique qui reconnaît et accepte la diversité des opinions et de leurs représentants.

1.2.<u>Le multipartisme</u>

 $C \square$ est la caractéristique $d \square$ un régime politique où la liberté $d \square$ association permet à plus de deux partis de participer au débat politique et aux élections.

2- <u>Définition et rôle des partis politiques</u>

2.1. <u>Définition</u>

Un parti politique est un regroupement de personnes unies par la même action politique, les mêmes intérêts et la même opinion politique. Un parti politique a pour vocation de conquérir, d□exercer et de conserver le pouvoir politique. Exemples de partis politiques : UNIR (Union pour la République) ; ANC (Alliance Nationale pour le Changement) ; UFC (Union des Forces pour le changement).

2.2. Rôle des partis politiques

Un parti politique recrute ses militants, les informe et les forme par le biais des journaux, des émissions radiotélévisées et des campagnes électorales. Il les éduque aux

valeurs civiques et citoyennes, leur clarifie la gestion des affaires du pays. Il sélectionne ses candidats aux fonctions électives.

3- Notion de majorité et d□opposition

3.1. La majorité.

La majorité est le parti ou le groupe qui réunit le plus grand membre de suffrage. Au parlement, c \square est le parti ou coalition de partis qui réunit le plus grand membre de députés. Dans l \square actuelle assemblée, c \square est le partie politique UNIR qui a la majorité parlementaire, donc c \square est le parti majoritaire.

3.2. <u>L□opposition</u>

Elle désigne 1□ensemble des mouvements et partis qui s□opposent aux forces détenant le pouvoir.

L \square opposition parlementaire désigne l \square ensemble des partis politiques qui n \square appartiennent pas à la majorité parlementaire ou à la coalition au pouvoir.

NB: Un parti majoritaire peut devenir un parti d□opposition s□il perd les élections.

4- La société civile

4.1. Définition et composition de la société civile

La société civile est l□ensemble des citoyens qui n□appartiennent pas au monde politique ou militaire. Elle est composée des ONG, des Associations, des médias, des syndicats. La société civile s□oppose à l□Etat.

4.2. Rôle de la société civile

Les ONG travaillent directement avec les populations dans les domaines des droits des humains, de $1\square$ amélioration des conditions de vie, de la promotion et de la protection de $1\square$ environnement.

Les syndicats défendent les intérêts communs de leurs membres ; les associations cherchent aussi à défendre les intérêts des associés à améliorer les conditions de vie des populations, à protéger l environnement, à promouvoir les droits des humains.

Les médias (presse, cinéma, radiodiffusion, télévision; vidéographie, télédistribution, télématique, télécommunication) éduquent, forment et informent le citoyen sur ses droits et devoirs, dénoncent toute violation des droits humains.

Conclusion

La construction de la démocratie est $1\square$ affaire de tout le monde : hommes politiques et militants de la société civile. Il est donc indispensable que tous les citoyens y participent.

Leçon 2 : Medias et

Introduction

On ne peut parler de démocratie sans penser aux médias car ceux-ci, de par leurs caractéristiques, jouent des rôles importants dans la cité.

1- Définition de médias

Les médias ou masses medias : $c \square est \ l \square ensemble \ des supports \ de \ diffusion massive de <math>l \square information$ (presse, radio, télévision, cinéma, publicité \square)

2- Rôles des médias en démocratie

Les médias jouent plusieurs rôles dans 1□information, la sensibilisation et dans 1□incitation aux bonnes pratiques démocratiques.

2.1- Recherche et communication de l□information

Les médias à travers des agents spécialisés, sont toujours à la quête d \square information diverses qu \square ils communiquent (ou diffusent) vers un très grand nombre de personnes sans qu \square il y ait possibilité de personnalisation du message. Cette information doit être diffusée avec objectivité, impartialité et compétence.

2.2- Rôle de veille

Les médias permettent de surveiller le paysage politique et aide à l□instauration de la transparence dans la gestion des affaires publiques.

2.3- Sensibilisation du public

Les médias permettent d□éduquer le public à travers l□information, la formation et la

sensibilisation.

2.4- Incitation aux bonnes pratiques démocratiques

Lorsque les médias dénoncent le déficit démocratique, la mauvaise gouvernance sous toutes ses formes, félicitent les bonnes actions, cela incite les gouvernants, les patrons d□entreprises ou de sociétés aux bonnes pratiques démocratiques.

3- Caractéristiques des médias en démocratie

Les media, pour mieux remplir leurs tâches, doivent respecter les règles suivantes :

- Etre indépendant vis-à-vis des partis politiques des syndicats, des associations, des ONG□. :
- Etre crédible, en vérifiant les informations avant de les diffuser;
- Etre impartial, en évitant les partis pris, la propagande ou le combat ;
- Prôner la diversité en représentant plusieurs voix dans la société et en distinguant le fait de l□opinion ;
- Prôner l□intégrité en faisant preuve du professionnalisme dans le travail ;
- Etre libre dans le traitement des informations.

4- La communication et risque de dérapage

L□inobservation des règles de traitement des informations conduit aux dérapages.

Conclusion

Les médias jouent un rôle capital en démocratie. Ils forment, informent les citoyens et surveillent tout le monde. On les considère comme un quatrième pouvoir en démocratie.

SOUS-THEME III: VIVRE EN PAIX DANS SON MILIEU

Leçon: La connaissance de soi

Introduction

La connaissance de soi passe non seulement par la connaissance de ses propres qualités et défauts mais aussi par la confiance que les gens cultivent en nous.

1- Qualités et défauts

1.1- Les qualités

La qualité, c \square est ce qui fait le mérite, la valeur d \square une personne sur les plans moral et intellectuel.

Exemples de qualités : la patience, la bonté, la générosité, le courage, la décence, la discrétion ; l□assiduité, l□application, la persévérance, la créativité, l□ingéniosité, l□originalité, l□honnêteté, l□intégrité, la sincérité la gentillesse, l□altruisme, l□esprit de partage, l□assiduité.

1.2- Les défauts

Ce sont des imperfections morales d□une personne.

Exemples	de c	léfauts : l a cup	idité, le cynism	ie, l⊔arroga	nce, l□audace,	I □ autoritarisme,
1□avarice,	la	gourmandise,	l□hypocrisie,	l□idiotie,	1□ impatience,	1□ imprudence,

l□insolence; l□Ironie; la jalousie,	1□injustice; la	débauche,	le désordre,	1□ indiscrétion,
égoïsme, la tricherie, le retard.				

2- Techniques de développement de la confiance en soi.

Il existe plusieurs manières d□aider les enfants à développer la confiance en eux :

- Lister ce que l□enfant sait faire et l□encourager lui permet de se regonfler et de se replonger. **Exemple** : danser, jouer au football, au piano
- Parler de lui de manière positive à travers les félicitations et encouragements, l□incite à mieux faire.
- Apprendre à gérer les notes de classe en amenant l□enfant à comprendre que la note faible ne signifie pas que c□est lui qui est faible.
- Enseigner à l□enfant des postures de pouvoir : se tenir debout, relever sa tête, sourire, regarder les gens dans les yeux ; car faire semblant d□être confiant permet de se mettre en confiance.
- Faire écouter une musique entrainante remonte le moral et développe la confiance de soi.
- Préparer l□enfant avant une épreuve le met en confiance.
- Exprimer du soutien à l□enfant devant une situation d□injustice qu□il a subie l□aidera à garder sa confiance.

Conclusion

La connaissance de ses qualités et défauts permet le développement de la confiance en soi.

SOUS-THEME 4 : VIVRE EN PAIX HORS DE CHEZ SOI

Leçon : $L\Box$ intégration régionale

Introduction

Afin de favoriser le développement harmonieux de leurs Etats après les indépendances, les hommes politiques ont créé des organisations d□intégration sous régionales à l□exemple de la CEDEAO ; l□UA et l□UEMOA.

1- L□intégration régionale

1.1- Définition

L \square intégration régionale est un procédé par lequel les Etats d \square une même région créent un espace économique commun de libre-échange et d \square intégration économique.

1.2- Les institutions d□intégration régionale en Afrique

1.2.1- L□UA: Union Africaine

C□est une organisation des Etats africains créée en 2002 à Durban en Afrique du Sud.

Elle a remplacé l□O.UA et compte 54 Etats.

Son but est $d \square \square$ uvrer à la promotion de la démocratie, des droits de $l \square$ homme et du développement de $l \square$ Afrique par $l \square$ organisation des investissements.

1.2.2- L UEMOA: Union économique et Monétaire Ouest Africaine

Elle est créée le 10 Janvier 1994. Son siège est à Ouagadougou (Burkina-Faso). L□UMEOA comprend 8 Etats dont le Togo.

Elle a pour mission de réaliser l□intégration économique des Etats membres. Ces Etats ont une monnaie commune : le FCFA.

1.2.3- <u>La CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l□Afrique de</u> l□ouest

Elle est créée le 8 Mai 1975. Elle regroupe 15 pays francophones, anglophone et lusophones d \square Afrique de l \square ouest.

La CEDEAO a pour but de promouvoir le développement économique des Etats membres, d□assurer la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens.

2- Droits et devoirs du citoyen dans l□espace régional

2.1- Les droits

Les droits liés à la migration dans l□espace CEDEAO sont essentiellement des droits de résidence, d□entrée et d□établissement :

- *Le droit $d \square$ entrée : tout citoyen de la communauté en possession $d \square$ un document valide a le droit $d \square$ entrer sans visa dans les Etats membres pour une durée inférieure à 90 jours.
- *Le droit de résidence : tout citoyen membre de la communauté a les mêmes droits et liberté que les nationaux : résider ; chercher un emploi.
- *Le droit d□établissement : tout citoyen membre de la CEDEAO a le droit d□entreprendre les activités économiques ; créer et gérer les entreprises dans un autre Etat membre.

2.2- Devoirs

Tout citoyen membre de la CEDEAO a l□obligation de respecter les textes de la communauté et ceux de son lieu de résidence.

3- Quelques problèmes liés à la migration

La migration est le mouvement de population d□un pays à un autre.

Les migrants, que ce soit sur le plan régional ou international, rencontrent certains problèmes que sont : la méfiance la xénophobie (hostilité aux étrangers) difficulté d□intégration dans le pays d□accueil, les difficultés de voyages entraînant la mort.

Conclusion

Tout migrant doit connaître ses droits et devoirs afin de se comporter dignement à $1\Box$ étranger.

THEME V : CULTURE DE LA PAIX, GESTION DES CONFLITS

Compétences de base

- Adopter des comportements faisant montre des valeurs de paix et de non-violence ;
- Développer les stratégies de gestion pacifique des conflits.

Problèmes

- La méconnaissance de la culture de la paix et de la non-violence conduisant à l□intolérance et aux conflits.

SOUS-THEME 1 : CULTURE DE LA PAIX

Leçon 1 : Notion de la paix

Introduction

Parler de culture de paix nous amène à nous interroger sur ce qu□est la paix et sur les valeurs qui la sous-tendent.

1- <u>Définition des concepts</u>

1.1- Paix

La paix est le processus consistant à acquérir des valeurs, la connaissance et à développer des attitudes, compétences et comportements pour vivre en harmonie avec soi-même, avec les autres et avec son environnement.

1.2- La culture de la paix

C□est un ensemble de valeurs, attitudes comportements et mode de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s□attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats.

2- Les valeurs qui sous-tendent la paix sont :

La tolérance, l□écoute de l□autre, la maîtrise de soi, l□acceptation des différences.

Conclusion

La paix est un comportement que les hommes doivent observer pour éloigner d□eux la violence.

Leçon 2: Les grands noms de la

Introduction

L□histoire contemporaine a été marquée par certains grands noms de la non-violence comme Mahatma GHANDI, Martin L. KING.

1- Définition de la non-violence

La non-violence est une philosophie qui rejette la violence sur toutes ses formes.

2- <u>Les grands noms de la non-violence</u>

- **Mahatma GANDHI** (1869-1949) a fait de la non-violence un instrument d□action pratique et social pour faire aboutir ses revendications dans la lutte d□indépendance de son pays, L□INDE. Il était avocat.
- Martin Lutter KING: Prix Nobel de la paix en 1964, était défenseur des Droits civiques des Noirs aux USA, à travers des méthodes de non-violence (marche pacifique boycott des bus). Il a prononcé lors d□une de ses marches pacifiques, un discours devenu, célèbre dans lequel il évoque son rêve d□une société égalitaire entre Noirs et Blancs (I have a dream □. «j□ai fait un rêve »).KING fut pasteur.

Conclusion

Par les meilleures actions, ceux qui luttent pour la paix dans le monde sont loués et cela interpelle tout le monde à prendre conscience.

Leçon 3 : Sécurité-Insécurité

Introduction

Pour maintenir la paix ou lutter contre $1\Box$ insécurité, il s \Box avère nécessaire de connaître les causes de $1\Box$ insécurité.

1- <u>Définition des concepts</u>

1.1- Sécurité

La sécurité est une situation de tranquillité, un état d \square esprit de confiance et d \square assurance et d \square absence de péril.

1.2- Insécurité

L□insécurité est une situation contraire de la sécurité. Il s□agit des troubles, du banditisme, d□agression, de vol, de la violence, de la menace, d□intimidation□□

2- Les causes de l□insécurité

Les causes de $l \square$ insécurité sont : le manque $d \square$ emplois, la pauvreté, la déperdition scolaire, situation dans laquelle $l \square$ ordre public $n \square y$ est pas ou est mal assuré et où $l \square$ on se sent menacé. Il y a aussi le non-respect du code de la route, le manque $d \square$ éclairage public, la toxicomanie, la divagation des animaux \square qui peuvent être cause $d \square$ insécurité.

3- Les acteurs de la sécurité

Ces acteurs sont : le ministère de la défense, le ministère de la sécurité, le ministère de la justice, le ministère de l□Agriculture et de l□élevage (ANSAT), le préfet, le maire□.

Pour une meilleure sécurité, le gouvernement doit □uvrer pour une justice sociale, le respect des droits de l□homme, de la démocratie, une culture de paix, lutte contre la pauvreté, vulgarisation du code de la route.

- Les ONG (Croix Rouge, casques bleus de 1□ONU);
- Les Organismes de Droits de l□Homme (CNDH, LTDH, Amnesty International);
- Les citoyens.

Conclusion

Il est indispensable d□ □uvrer pour la sécurité si l□on veut vivre dans la paix.

SOUS THEME II: GESTION DES CONFLITS

Leçon 1: Causes/Origines des

Introduction

Vivre en situation conflictuelle résulte des causes variées dont la connaissance s□avère indispensable.

1- Définition de conflit

 $C\square$ est une opposition d \square intérêts entre deux ou plusieurs parties dont la solution peut être recherchée soit par des mesures de violence soit par négociation soit par $1\square$ appel à une tierce personne.

2- Causes / origines

Les conflits ont plusieurs origines à savoir :

- Les intérêts divergents ;
- Les injustices sociales ;
- Les opinions contradictoires ;
- Discriminations et frustrations diverses ;
- Problèmes familiaux;
- Les différences raciales ethniques, religieuses ;
- Le non-respect des droits de l□homme ;
- La mal gouvernance;
- L□irresponsabilité environnementale ;
- L□impunité;
- L□inégale répartition des biens ;

La mauvaise gestion des états d□âmes et émotion.

Conclusion

La connaissance des causes des conflits permet de les éviter ou mieux les gérer.

THEME 6 : SANTE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

Compétences de base

L □ élève doit développer les compétences suivantes :

- -entretenir son milieu de vie ;
- -porter des messages sur les saines habitudes de vie en matière de santé ;
- -participer à la mise en œuvre de projet de développement de son école et de son milieu ;
- -développer de l'ambition et l'esprit d'initiative.

Problèmes

- Le non-respect des lois environnementales conduisant à la destruction du cadre de vie ;
- La non-pratique des mesures d□hygiène et de vie entraînant des problèmes de santé ;
- Absence des projets de développement dans nos milieux entraînant l□indifférence des citoyens face au développement de leur milieu;
- L□absence d□esprit d□initiative et d□ambition entraînant la pauvreté.

SOUS-THEME I : L□**ENVIRONNEMENT ET SANTE**

Leçon: La protection de l□environnement

Introduction

La prise de conscience de la dégradation de notre environnement amène tout le monde sur le plan national ou international à la création des projets de protection de l□environnement.

1) Le droit à un environnement sain, droit à la santé

Le droit à un environnement sain pour $1\square$ homme consiste à vivre dans un cadre de vie propre et permettant à celui-ci d \square avoir une parfaite santé.

La santé de l□homme est donc une résultante de la propreté de son milieu de vie car il faut un corps sain dans un environnement sain.

2) Le cadre juridique et politique nationale de l \square environnement

2.1- Le cadre juridique

 $C\square$ est un ensemble de lois juridiques relatives à la protection de $1\square$ environnement.

2.2- Les éléments fondamentaux de la politique nationale de l□environnement

- * La loi-cadre sur l□environnement du 30 Mai 2008 prévoit des mesures et dispositifs adéquats qui visent la protection de l□environnement. Il s□agit de :
- Surveiller la qualité de l□environnement,
- Prévenir et lutter contre les pollutions, les puissantes catastrophes naturelles et technologiques ;

*	I1	existe	un	ministère	chargé	de	la	protection	de	$1 \square environnement,$	le	Ministère	de
1□Environnement et des Ressources Forestières (MERF).													

2.3-La prise de conscience de la dégradation de l□environnement

La dégradation de l□environnement est l□ensemble des dégâts causés aux éléments constitutifs d□un cadre de vie.

Il s \square agit du déboisement, de la pollution de l \square air, des eaux, des déchets solides et dangereux mal gérés. Ceux-ci ont un impact sur la qualité du cadre de vie : le problème d \square eau, des maladies, la réduction de la nutrition, les inondations entraînant la mort et la perte de la biodiversité et les changements climatiques.

L□homme a donc l□obligation de prendre soin et surtout conscience de la valeur des éléments environnementaux qui l□entourent.

3) Les projets environnementaux nationaux et internationaux (réserves, patrimoine de l□UNESCO)

3.1-Les projets environnementaux nationaux

Pour sauvegarder son environnement, le Togo a créé des réserves de faune et flore. Il s□agit de la réserve de Kara, la réserve de Mandouri, le parc de Kéran, le parc de Fazao, de Malfakassa, la fosse aux lions à Dapaong.

3.2-Les projets environnementaux internationaux (patrimoine de l□UNESCO)

Il s□agit de réserves classées au patrimoine de l□UNESCO.

Ces réserves sont au nombre de 621 dans 117 pays.

Ces réserves de la biosphère sont gérées par le programme MAB (Man And Biospher)

Conclusion

 $L\Box$ homme doit prendre soin de son environnement afin d \Box assurer à son cadre de vie un développement humain durable.

SOUS-THEME II : SANTE ET BIEN-ETRE

Leçon 1: IST/VIH ET SIDA

Introduction

L□homme a droit de jouir d□une parfaite santé. Mais certains comportements le conduisent à des infections aux maladies sexuellement transmissibles et au Sida.

1) Droit à la santé, un droit fondamental

Le fonctionnement harmonieux et régulier des organes humains est un droit fondamental reconnu aux hommes par la déclaration universelle des droits de $l \square$ homme. Nul ne peut priver son prochain $d \square$ être en bonne santé.

2) IST/VIH ET SIDA

2.1- Les différentes IST/VIH SIDA

- IST: Infection Sexuellement Transmissible
- VIH : Virus de 1□Immuno Déficience Humaine
- SIDA : Syndrome de l□Immuno Déficience Acquise

Les différentes IST sont : les candidoses, la gonococcie, la chlamydia, le trichomonas, la syphilis, le herpès-génital, les condylomes, le chancre mou.

2.2) Les comportements à risque

Les comportements, à risque aux IST et SIDA chez l□adolescent sont : les rapports sexuels non protégés, utilisation des mêmes lames, des ciseaux pour se coiffer, utilisation des seringues, des aiguilles déjà utilisées par une personne contaminée, l□infection par la percé des oreilles, par des tatouages ou la circoncision,

2.3) Les conséquences des comportements à risques

Les comportements à risque aux ISI peuvent occasionner la contamination aux IST, VIH SIDA, des maladies graves et la mort, abandon des classes.

3) Prévention des IST/VIH

Il existe plusieurs moyens de prévention des IST et VIH/SIDA:

- L□abstinence : absence des rapports sexuels avant le mariage
- La bonne fidélité pour les couples mariés
- La protection : la bonne utilisation du préservatif (condom)
- Le dépistage : il permet le changement des comportements

3.2) Prévention des grossesses non désirées

Pour prévenir les grossesses non désirées, la meilleure méthode est l□abstinence. Les autres méthodes sont : utilisation du préservatif, les pilules, les stérilets, les injectables.

4) La politique nationale de prévention et de prise en charge

La prise en charge médicale de personnes vivantes avec le VIH se fait dans les centres publics,

par les ONG et associations (Espoir du Togo, ASEMEN, JAD, la CAMEG).

Le ministère de la santé à travers le PNLS (Programme Nationale de Lutte contre le SIDA) et le CNLS (Conseil National de Lutte contre le SIDA) a mis en place des points de don des ARV (Anti Retro-Viraux) sur toute l□ étendue du territoire.

Conclusion

Les hommes ont intérêt à se protéger lors des rapports sexuels afin d□éviter les IST/VIH Sida et les grosses non désirées

Leçon 2 : La parenté responsable

Introduction

Un parent responsable est un homme ou une femme qui a 18 ans au moins avant de se marier et qui satisfait les besoins vitaux de sa famille.

1) La notion de parenté responsable

Pour être un parent responsable il faut :

- Avoir 18 ans au moins, c□est-à-dire être mature ;
- Etre autonome et avoir un emploi permettant de subvenir aux besoins familiaux ;
- Disposer des moyens matériels et avoir une bonne moralité ;
- Etre capable d□éduquer ses enfants ;
- Avoir des notions de planification des naissances.

2) Les inconvénients d□une parenté précoce

Une parenté précoce est source de problèmes :

- La dépendance sur les plans sanitaire, alimentaire, vestimentaire ;
- Les surcharges dans les familles ;
- La malnutrition et la sous-alimentation des parents et des enfants ;
- La délinquance juvénile;
- La mendicité, la pauvreté chronique ;
- L□abandon des études.

3) Parenté responsable et le bien-être familial

La parenté responsable présente un avantage tel que le bien-être c□est-à-dire la satisfaction de ses besoins vitaux : alimentation, habillement, soins médicaux, support des enfants, l□habitat□.

Pour être un parent responsable, il faut s□engager à retarder son premier rapport sexuel (après 18 ans)

Conclusion

La parenté responsable nous interpelle tous pour éviter une vie de misère et d□irresponsabilité.

SOUS-THEME III: LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.

Leçon: La formation professionnelle

Introduction

Pour résoudre les problèmes de pauvreté qui minent la société, les jeunes ont besoin de formation professionnelle.

1.) Définition

La formation professionnelle est un ensemble d□enseignements techniques et professionnels qui ont pour but de former des hommes qualifiés, des techniciens, des ingénieurs.

2.) Le droit à un niveau de vie suffisant et le droit au travail.

2.1- Le droit au travail :

Selon 1□Article 23 de Déclaration des Nations de 1948 : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisant de travail et à la protection contre le chômage »

2.2- Le droit au niveau de vie suffisant :

C□est un droit socio-économique qui garantit les conditions de vie décentes aux travailleurs.

3.) Les métiers, leurs exigences

On distingue plusieurs métiers : la maçonnerie, la menuiserie, la plomberie, le ferraillage, la soudure, la coiffure, les tresses, la couture, la peinture, charpenterie, carrelage, chaudronnerie.

Les métiers ont des exigences :

- Avoir un niveau d□étude acceptable : CEPD, BEPC ;
- Le respect de la déontologie du métier ;
- Le respect du patron ou de la patronne ;
- Verser les frais de formation ;
- La régularité au travail;
- La disponibilité dans la formation ;
- $L\square$ entente entre les apprentis.

4.) Les apprentissages et leurs exigences

Les apprentissages ont pour acquis la formation professionnelle sanctionnée par un diplôme appelé C.F.A. (Certificat de Fin d□Apprentissage).

L□apprentissage se base sur certains principes appelés exigences. Il s□agit de :

- La volonté d□apprendre un métier ;
- Le versement des droits d□apprentissage ;
- Le respect de la durée d□apprentissage ;
- La constitution des dossiers pour l□examen de fin d□apprentissage.

5.) Les centres de formation et écoles de formation.

Ce sont des lieux où l□on forme les jeunes.

5.1- Les centre de formation.

Ce sont:

- *Les centres régionaux de formation professionnelle de Kpalimé, Atakpamé, Kara.
- *Le centre artisanal et artistique de Kpalimé (CEAA)
- *Centre de formation aux métiers industriels à Lomé.

5.2- Les écoles de formation

Il s□agit:

- Des collèges d□enseignements technique (CET);
- Des lycées d□enseignement technique ;
- Des écoles de formation des ingénieurs (ESTEBA, ESA, ENSI) ;
- Des centres de formation aux diplômes de Techniciens supérieurs (BT et BTS).

6.) Les secteurs formel et informel

6.1) Le secteur formel

C□est un secteur bien structuré et organisé, soumis à des règles strictes. Exemple : CET, CRETFP, CFP.

- **CET** : Collège d□Enseignement Technique.
- CRETFP: Centre Régional de l□Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- **CFP**: Centre de Formation Professionnelle.
- **CEAA**: Centre d□Enseignement Artisanal et Artistique.

6.2) Le secteur informel

C□est un secteur qui n□est pas organisé avec rigueur, qui n□est pas soumis à des règles strictes.

Exemple : Ateliers d□apprentissage privés (couture, coiffure, maçonnerie)

7.) Les diplômes professionnels.

Un diplôme professionnel est un titre ou grade délivré par un établissement $d\Box$ enseignement à la fin $d\Box$ un cycle $d\Box$ étude par le ministère des enseignements techniques et de la Formation professionnelle. Les différents diplômes sont :

- Le CFA (Certificat de Fin d□Apprentissage) délivré par le privé ou le public. Il ne demande aucun niveau scolaire ;
- Le CAP (Certificat d□ Aptitude Professionnelle) s□ obtient en 3 ans à partir du niveau

5e:

- Le BT (Brevet de Technicien) s□obtient en 3 ans après le BEPC ou le CAP;
- Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) s□obtient en 2 ans après un BAC II ou un B.T.;
- La licence professionnelle, s□obtient en 3 ans après un BAC II ou un B.T.;
- Le master Professionnel, s□obtient en 4 ans après un BAC II ou un BT.

8.) La discipline professionnelle

La discipline professionnelle est l□ensemble des règles de conduite imposées aux membres d□un groupe exerçant une même fonction.

Elle est constituée de peines et des récompenses.

- *Les peines disciplinaires sont : les avertissements, la mise à pied pour une durée d \square un mois maximum, l \square exclusion temporaire au travail, la rétrogradation \square
- *Les récompenses sont : les notes de félicitation, $1\square$ ordre national de mérite, $1\square$ ordre du Mono, les palmes académiques.

9.) Le Bureau international du travail et les droits humains.

Le BIT est une institution internationale chargée de l□organisation internationale du travail. Il protège les droits humains des agents de la fonction publique. Il s□agit : du droit à un salaire, aux congés payés, droit à la récompense, droit aux allocations familiales, égalité entre les travailleurs, droit à un bien-être, droit de grève, de réunion, d□association et de religion.

10.) Les ministères en charge de la formation professionnelle et de l□emploi.

Il s□agit du :

- Ministère du travail et de l□emploi ;
- Ministère de la fonction publique et des reformes administratives ;
- Ministère de l□Enseignement Technique et de la Formation professionnelle.

Conclusion

La formation professionnelle est nécessaire pour tous les jeunes afin de bénéficier $d\square$ une insertion sociale. Il faut donc suivre une formation professionnelle.

Thème 7 : Catastrophes naturelles : Réduction des risques de catastrophes naturelles

Compétences de base :

A la fin du thème, l□apprenant doit développer les compétences suivantes :

- Comprendre la nature, les causes et les conséquences des catastrophes naturelles ;
- Prendre conscience des conséquences désastreuses des catastrophes naturelles ;
- Savoir se protéger et protéger les autres en cas de catastrophes naturelles ;
- Participer à la prévention et à la gestion des catastrophés naturelles

Problèmes:

- Ignorance par l□homme de la responsabilité de l□homme dans la survenue des catastrophes naturelles ;
- Réchauffement climatique ;
- Intensification de la pauvreté, relâchement des efforts de développement et la destruction du cadre de vie à cause des conséquences désastreuses des catastrophes naturelles.

SOUS-THEME I: DEFINITION DES CONCEPTS CLES

Leçon: Les concepts clés

1- Définition du concept de catastrophes naturelles

On appelle catastrophe naturelle tout dégât causé par tout phénomène naturel notamment les cyclones, tornades, tempêtes, raz de marée, inondations, tremblements de terre, éruptions volcaniques, glissements de terrain, incendies de forêt, sécheresses, affectant les populations, les infrastructures et les secteurs productifs de l\(\perp\) activité économique avec une gravité et une ampleur telles qu\(\perp\) il dépasse les capacités locales de réponse et nécessite une aide régionale, à la demande d\(\perp\) une ou plusieurs parties sinistrées, afin d\(\perp\) augmenter les efforts et les ressources disponibles et de réduire les pertes et dégâts.

2) Définition du concept d□inondation

2.1- Définition

L \square inondation est une submersion, rapide ou lente, d \square une zone habituellement hors d \square eau. Il existe plusieurs types d \square inondation.

2.2- Les différents types d□inondation

- * L□inondation par débordement direct d□une rivière lors de précipitations intenses ;
- * L□inondation par ruissèlement pluvial qui provoque souvent la saturation et le refoulement du réseau d□assainissement des eaux pluviales : dans ce cas l□eau déborde dans les rues ;
- * L \square inondation due à un sol saturé par des précipitations récentes qui n \square absorbe plus $1\square$ eau de nouvelles précipitations ;
- * L□inondation par remontée de nappe phréatique qui survient après des épisodes pluvieux sur une période longue.

3) Définition du concept de sécheresse

3.1- Définition

La sécheresse est classiquement définie comme un phénomène naturel dû essentiellement à un déficit des précipitations qui, associé à des facteurs climatiques (températures élevées, vents forts, hygrométrie faible etc \square) provoque s \square il est prolongé dans le temps, une diminution du ruissèlement des cours d \square eau et de l \square humidité des sols et un renouvellement insuffisant des nappes d \square eau.

 ${\bf NB}$: Ce phénomène est amplifié par $1\square$ action néfaste de $1\square$ homme sur $1\square$ environnement (déforestation, rejets des gaz nocifs, pression du cheptel sur les parcours, surexploitation des ressources naturelles à savoir les eaux et les sols).

Il existe plusieurs formes de sécheresse.

3.2- Les formes de sécheresse

Il existe plusieurs formes de sécheresse indépendantes entre elles.

- *La Sécheresse météorologique : c□est un type de sécheresse qui survient lorsque les précipitations sont bien inférieures à la normale au cours d□une longue période.
- * La sécheresse hydrologique : c = est un type de sécheresse météorologique provoquée par une diminution sensible du niveau des eaux souterraines, des rivières, des fleuves et des lacs.
- * La sécheresse agricole : c est un type de sécheresse provoquée par la faible humidité du

sol et associée à la rareté de l□eau.

* La sécheresse socio-économique : c est un type de sécheresse provoquée par les effets économiques et sociaux des formes précédentes de sécheresse précitées.

Elle se traduit par l\(\subseteq\) exode rural, la famine, les baisses des rendements agricoles, la perte de cheptel, l\(\subseteq\) augmentation des prix des produits de première nécessité, le problème de santé humaine et animale etc: elle engendre des plans ORSEC.

4- Définitions des concepts d□incendie et de feux de brousse.

4.1- Définition du concept incendie

L□incendie est un feu violent et destructeur pour les activités humaines et la nature.

4.2- Définition du concept feux de brousse

Les feux de brousse est un grand feu qui se propage et détruit toute la forêt ou la savane.

5-Définition du concept changement climatique

Le changement climatique est la modification durable (au minimum sur une durée de dix ans) subit par le climat global de la terre.

7- Définitions des concepts tempête et d□ouragan

7.1- Définition du concept tempête

Une tempête est un phénomène météorologique violent à la large échelle dite synoptique, avec un diamètre compris en général entre 200 et 1000Km, caractérisé par des vents rapides et des précipitations intenses.

Un vent devient tempête lorsque sa vitesse atteint 63 Km/h

Le vent devient cyclone lorsque la vitesse atteint 102 km/h.

7.2- Définition du concept ouragan

L□ouragan est une forte tempête caractérisée par un vent très violent cyclonique.

8- Définition du concept effet de serre

L⊔effet de serre est un phénomène naturel par lequel une partie de l⊔énergie solaire
émise par la terre est absorbée et retenue sous forme de chaleur dans l□atmosphère. Il est
causé par des gaz contenus dans $1\Box$ atmosphère tels que la vapeur d \Box eau, le dioxyde de
carbone
En effet, les gaz à effet de serre bloquent partiellement les rayons infrarouges et les
empêchent $d\Box$ être renvoyés immédiatement vers $l\Box$ espace : ce qui contribue à
$1 \square augmentation \ de \ la \ chaleur \ moyenne \ \grave{a} \ la \ surface \ de \ la \ terre, \ entra \hat{i} nant \ ainsi \ le$
réchauffement climatique.

SOUS-THEME 2 : CAUSES, MANIFESTATIONS ET CONSEQUENCES DES CATASTROPHES NATURELLES

Leçon: Causes, manifestations et conséquences des catastrophes naturelles

1- Les causes des catastrophes naturelles

1.1- La cause naturelle

Il s□agit des phénomènes météorologiques que sont les tremblements de terre, les inondations, les éruptions volcanique, les glissements de terrain, les incendies et feux de brousse, les tempêtes, les ouragans, les cyclones, la sécheresse

<u>NB</u> : Ces phénomènes sont réguliers à cause du réchauffement climatique

1.2- La cause anthropique

Elle est la cause primordiale des catastrophes naturelles.

Il s□agit de la pollution de l□air et de l□eau, de l□utilisation des gaz à effet de serre, l□abattage

anarchique des arbres, de $1\square$ extraction du sable marin etc \square

2- Les manifestations des catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles ont toujours existé et vont continuer par affecter la planète terre.

De nos jours près de 300 millions de personnes sont affectés par les catastrophes naturelles et $1\Box$ on en déplore près de 78 000 décès.

Entre 1980 et 2000 ; la mortalité liée aux catastrophes naturelles a augmenté de 60%.

Le nombre de catastrophique s naturelles a été multiplié par trois depuis cinquante ans.

Entre 1980 et 2009, les catastrophes naturelles ont coûté près 1 600 milliards de dollar.

Remarque:

Le Togo a toujours connu les manifestations de catastrophes naturelles :

- *de 1862 à 1939 le Togo a connu quatre tremblements de terre,
- * de 1942 à 1983 le Togo a connu trois importantes sécheresses;
- * de 1925 à 2013 ; le Togo a connu plus de 60 inondations urbaines et rur ales,

Tous les ans, le Togo conna ît des feux de brousse et des vents violents .

*Depuis 1967, l□érosion côtière a emporté deux fois de suite la route nationale n°2.

NB : Les inondations urbaines et rurales entre 1925 et 1999 au Togo, ont entraîné des dégâts matériels et des pertes en vies humaines.

Celles de 2007 à 2013 ont été particulièrement lourdes de conséquences sociales et économiques désastreuses pour le pays (pertes des infrastructures routières, des maisons d□habitation, des champs de cultures, et en vies humaines)

Les inondations de 2010 ont coûté au Togo près 43 934 165 dollars américains .

3- Les conséquences des catastrophes naturelles

Elles sont multiples et très désastreuses :

- *Les catastrophes naturelles ont des effets destructifs sur le milieu physique et les infrastructures (maisons, routes, écoles□.)
- *Les catastrophes naturelle s entraînent la pollution de l□air et de l□eau ;
- *Les catastrophes naturelles détrui sent les écosystèmes terrestres et aquatiques.
- *Les catastrophes naturelles engendrent des maladies mortelles (choléra) et la famine ;
- *Les catastrophes naturelles entraînent les difficultés financières, la dissociation familiale et la perte du travail.
- *Les catastrophes naturelles ont des effets économiques néfastes par la perte des ressources et d□équipements productifs, enfin la destruction des sites de production industrielle.

SOUS-THEME 3 : PREVENTION ET GESTION DE CATASTROPHES NATURELLES

Leçon: Le cadre institutionnel de prévention et de gestion des catastrophes naturelles au Togo

Introduction

La recrudescence des catastrophes naturelles au Togo avec leur effet destructeur a obligé l□Etat d□instaurer un cadre institutionnel afin de prévenir et de gérer ces désastres naturels.

1) Le cadre institutionnel de prévention et de gestion des catastrophes naturelles au

Togo

Au Togo la prévention de la gestion des catastrophes naturelles sont bien intégrées dans les évaluations environnementales depuis $1\square$ élaboration des termes de référence jusqu \square au suivi et contrôle en passant par $1\square$ élaboration du rapport.

1.1- Les progrès dans le domaine des évaluations environnementales :

Les progrès réalisés dans ce domaine sont :

- En 1987 : Institution du Ministère chargé de l□environnement ;
- En 1988 : Adoption de la loi n 88-14 DU 03 Novembre 1988 portant code de 1□environnement ;
- En 2006 : Adoption des textes sur les évaluations environnementales ;
- En 2008 : Adoption de la loi cadre sur l\(\subseteq\) environnement qui réserve une place de choix aux évaluations environnementales et aux catastrophes.

1.2- Les progrès dans le domaine politique

Ils reposent sur la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) élaborée en 2009 et actualisée en 2012 grâce à l□appui de l□UEMOA et de l□UE.

 $L\Box$ élaboration de ce nouveau document de SNRRC de 2012 a révélé des forces en matière de réductions des risques au Togo :

- Un engagement politique : l□articulation de la problématique RRC (Réduction de Risques des Catastrophes) avec le cadre référentiel national de la croissance et de promotion de l□emploi ; l□adoption d□une plate-forme nationale de RRC par un arrêté qui évolue vers un décret présidentiel ; l□intégration de la dimension de RRC dans la loi-cadre de l□environnement du 30 mai 2008.
- Un engagement des partenaires techniques et financiers à soutenir les efforts de L□Etat.

1.1- Les progrès dans le domaine juridique :

Ils reposent:

- Sur une plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes qui a été créée par l□arrêté n° 012/MERF du 17 Avril 2007 ; cette plateforme a pour but d□adopter une approche d□actions intégrées et cohérentes afin de réduire des risques de catastrophes naturelles ;
- Sur le plan national d□action pour l□environnement (PNAE);
- Sur le plan d□action prioritaire (PAP) au secteur de la réduction des risques de catastrophes ;
- Sur le plan annuel de préparation et de réponse aux situations d□urgence ;
- Sur le plan d□action national de lutte contre la désertification et la dégradation des terres (PAN/LCD) ;
- Sur le plan d action forestier national (PAFN);
- Sur le plan d□action national pour l□adoption au changement climatique(PANA);
- Sur le plan de contingence national ;

- Sur le plan ORSEC par le décret n 37-227/PR du 22 Octobre 1997 ; Sur les plans régionaux de contingences multirisques ;
- Sur le programme national de gestion de l□environnement (PNGE) ;
- Sur le programme national d□investissement pour l□environnement et les ressources naturelles(PNIERN);
- Sur le programme de renforcement de capacités pour la gestion de l□environnement (PRCGE);
- Sur le projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres(PGICT).

Conclusion

Le cadre institutionnel de prévention et de gestion des catastrophes naturelles permet de mobiliser les moyens adéquats et de créer des systèmes d \square alerte appropriés lors d \square un désastre naturel.

Leçon 2 : Les bonnes pratiques en matière de gestion et de prévention des catastrophes naturelles

Introduction

Les bonnes pratiques en matière de réduction des catastrophes et de gestion de l□après catastrophes, sont un ensemble de plusieurs mesures et action souvent incitées par les

différents acteurs au niveau local, national et international.

1- Les bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles

Les bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles reposent sur des critères suivants :

- L□appropriation des pratiques et des mesures d□intervention par les parties prenantes ;
- L□existence de statistiques et informations solides à l□appui ;
- La participation de toutes les parties prenantes concernées par la réduction des risques ;
- Les arrangements institutionnels efficaces en matière de réduction des risques ;
- La prise en compte de la dimension sociale, économique, et environnementale ;
- La traduction en résultats concrets sur le terrain des politiques, des programmes, des plans et des projets ;
- L□efficacité et le caractère portant des pratiques en matière de réduction des risques ;
- La reproductibilité et l□intervention et de la pratique ;
- La durabilité de la mesure proposée et de la pratique adoptée.

2- Les bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles au Togo

Au Togo, les bonnes pratiques dans la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles reposent sur le travail d\(\text{\substack}\) éducation et de sensibilisation de la population sur les catastrophes naturelles à travers la plate-forme nationale pour la réduction des risques et catastrophes, la croix rouges togolaise, le système national de réduction des risques et catastrophes, les systèmes d\(\text{\substack}\) alertes précoces communautaires, les ONG (exemple la JVE= Jeunesse volontaire pour l\(\text{\substack}\) environnement), la direction de la Protection Civile.

Cependant les citoyens togolais doivent éviter de construire dans les zones inondables, de jeter de ordures dans les caniveaux et de déforester.

Conclusion

Le succès de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles est lié aux bonnes pratiques dans la réduction des risques de catastrophes.

Leçon 3 : Les différents types et systèmes d□alerte aux catastrophes naturelles

Introduction

L \square adoption des types et des systèmes d \square alerte aux catastrophique notionnelles axés sur la communauté permet de limiter les conséquences néfastes d \square un désastre d \square origine naturelle.

1- Les types d□alerte aux catastrophes naturelles

Il existe deux types $d\square$ alerte aux catastrophes naturelles:

Le type d□alerte à court terme et le type d□alerte à long terme.

1.1- Le type d□alerte à court terme

Elle est émise par le service national de la météorologie à travers les medias (Radio, Télévision, Internet) afin de prévenir la population de l□imminence d□une catastrophe naturelle.

1.2- Le type d□alerte à long terme

Elle est émise par les structures étatiques et de société civile (Associations, ONG Réseaux) qui sont dans la prévention et la gestion des catastrophes naturelles. Ce type d alerte se fait à travers la formation, l information et la sensibilisation aux populations sur les risques de catastrophes naturelles

2- Les systèmes d□alerte aux catastrophes

Ils sont élaborés grâce aux différentes conférences mondiales sur la prévention des catastrophes (CMPC) et aux différences internationales sur les systèmes d□alerte précoce (CSAP)

Un système d□alerte précoce (SAP) est un mélange d□outils e de processus intégrés dans les structures notionnelles coordonnés par des organismes nationaux et internationaux, afin de prévenir la population de l□imminence des risques de catastrophes naturelles.

Le système d□alerte comprend quatre (4) éléments :

- La connaissance des risques encours ;
- Le suivi technique et service d□alerte.
- La diffusion d□alertes compréhensible à l□intention des personnes menacées ;
- La sensibilisation du public et la préparation à l□action

 ${\bf NB}$: Les systèmes d \square alerte aux catastrophes naturelles centrés sur les communautés doivent être :

- Clairement compris par la population;
- Facilement et rapidement accessibles ;
- d□actualités;
- Reliés à des actions d□intervention à prendre par la population avant pendant et après un prénomme.

Conclusion

Les systèmes d□alerte précoce aux catastrophes naturelles permettent de sauver les vies humaines et de limiter les dégâts matériels.

COURS D ECM DE LA CLASSE DE TROISIEME

THEME 1 : CIVISME, CITOYENNETE ET

DEMOCD ATIE

Compétences de Base

L □ élève doit développer les compétences suivantes :

- respecter les autres (parents, camarades, visiteurs et passants inconnus);
- respecter les institutions ;
- adopter des attitudes responsables et critiques.

Problèmes

- Le non-respect (la méconnaissance) des règles de vivre ensemble entraînant des conflits divers.
- La méconnaissance des institutions de l□Etat entraînant leur non-respect et les actes d□incivisme.

SOUS-THEME I : CIVISME □ **CITOYENNETE**

Leçon 1 : CIVISME

3- Définition des notions clés liées au civisme

Les notions clés liées au civisme sont entre autre $1\square$ amour de la patrie, $1\square$ engagement, le respect de la loi, le respect des règles de vivre ensemble, la civilité \square

a. Amour de la patrie

C□est être attaché et affectivement à sa Nation.

b. Engagement

 $C \square$ est le fait de prendre part $d \square$ une façon positive aux problèmes socio-économiques, culturels de son milieu (collectivité, pays, communauté).

c. <u>Le respect de la loi et des règles de vivre ensemble</u>

C□est le souci de ne pas porter atteinte à la loi ou aux règles de vivre ensemble.

Exemple : Ne pas faire du bruit pendant les heures de repos, ne pas bavarder en classe \square

d. La civilité

La civilité est le respect des usages, la politesse ou la tolérance des individus au sein d□une communauté.

e. La tolérance

C□est la capacité à accepter ce que 1□on désapprouve, c□est-à-dire ce que 1□on devrait normalement refuser.

f. La politesse

C□est l□ensemble des règles acquises par l□éducation pour faciliter les rapports sociaux et démontrer son savoir vivre.

4- Le civisme

2.1- Définition

Le civisme est l□attachement, le respect et le dévouement du citoyen pour son pays ou pour sa collectivité.

2.2- Les comportements civiques

Les comportements civiques d\(\subseteq\) un bon citoyen sont :

- Le respect de la loi et du bon vivre ensemble ;
- Le payement des impôts, taxes et factures de consommation diverses (eaux, électricité) pour permettre le fonctionnement des institutions ;
- Le renoncement à la violence sous toutes ses formes;
- La participation active aux activités socio-politiques, culturelles et économiques de sa collectivité ;
- Le renoncement au régionalisme, au tribalisme, au racisme, à l□ethno-centrisme, à la discrimination et à la marginalisation ;
- L□entretien de la chose publique;
- L□encouragement à la vie collective ;
- Adoption d□un comportement responsable indispensable pour la vie en harmonie.

Conclusion

Le respect des règles civiques est donc indispensable pour une véritable citoyenneté.

Leçon 2 : Citoyenneté

Introduction

La participation active dans la gestion des affaires de sa collectivité, le dévouement pour sa patrie est des valeurs citoyennes qui concourent à un développement socio-politique harmonieux d□un pays ouvrant ainsi la porte à une vraie démocratie.

- La citovenneté

La citoyenneté est la qualité du citoyen participant à la gestion des affaires de son pays jouissant de ses droits et libertés.

C□est aussi le statut juridique qui confère aux citoyens le droit de vote et le droit d□éligibilité.

- Le citoyen

Un citoyen est une personne appartenant à un Etat ou une à une communauté politique en ayant des droits civiques et politiques.

- Les droits et devoirs d □ un citoyen

Si le citoyen a des droits il a aussi des devoirs envers sa patrie.

3-1. Les droits d □ un citoyen

Tout citoven bénéficie de nombreux droits

- Droit à la vie ;
- Droit à l□éducation (physique, intellectuelle puis morale);
- Droit à toute fonction de l□Etat ;
- Droit de participer à la vie publique et politique ;
- Droit d□être électeur (droit de vote);
- Droit d□être éligible ;
- Droit d□être propriétaire, d□avoir une femme ;
- Droit de sépulture.

3-2. Les devoirs des citoyens

Le devoir est une obligation morale du citoyen envers son Etat. Les devoirs du citoyen sont :

- L□impérieux devoir de s□instruire pour accomplir son rôle dans la société ;
- Respecter l□Etat, ses institutions publiques et politiques ;
- Eviter de troubler l□ordre public ;
- Accomplir son devoir civique en se rendant aux urnes ;
- Protéger l□environnement dans lequel l□on s□y trouve ;
- Etre volontaire pour la défense de son pays ;

- Préserver la liberté de pensée, de religion; d□expression, d□appartenance politique, de choix de candidat ;
- Se respecter et respecter les autres ;
- Etre assidu et ponctuel;
- Participer au développement de son milieu et de son pays ;
- Exécuter les tâches domestiques, familiales, scolaires □..

4. La nationalité

4.1. La définition de la nationalité

 $C \square$ est $1 \square$ appartenance juridique $d \square$ une personne à la population $d \square$ un Etat.

La nationalité est une communauté d \square individus unis par la langue, l \square histoire, les traditions, l \square aspiration à se constituer en Etat ou se voir connaître des droits spécifiques.

La qualité d□un bon citoyen est liée à l□obtention de la nationalité

4.2. Les condition pour l□obtention de la nationalité au Togo

Au Togo, pour obtenir sa nationalité il faut remplir certaines conditions :

- Etre né (e) d□un père de nationalité Togolaise et d□une Mère Togolaise ;
- Etre né (e) d□un père Togolais et d□une mère étrangère ;
- Etre né (e) d□un père étranger et d□une mère Togolaise ;
- Par mariage d□une étrangère.

5- <u>L□étranger(e)</u>

Un étranger c \square est un non national. C \square est une personne qui appartient à une autre nation

Sur le plan local, un étranger est une personne qui n□appartient pas à une famille, à un groupe, à une collectivité bref à une localité.

6- La différence entre un citoyen et un étranger

Cette différence s \square observe au niveau des droits. Le citoyen a plus de droits que $1\square$ étranger $n\square$ en dispose.

Exemple:

- Droit de vote;
- Droit d□être élu ;
- Droit à la fonction publique.

NB : Cette différence ne signifie pas que l□étranger n□a pas de droit.

Conclusion

 $C\square$ est dans $1\square$ accomplissement de ses devoirs envers la nation que tout citoyen, jouissant de ses droits, participe au développement de son pays.

SOUS-THEME II : DEMOCRATIE

I acon • Dámocratia locala

1- Le conseil de préfecture

Le conseil de préfecture est l□organe délibérant de la préfecture. Il est composé de conseillers préfectoraux élus pour une durée de cinq ans (5 ans). Le bureau est composé de trois membres : du Président, du Vice-président et du Rapporteur.

Le nombre de conseillers préfectoraux varie d□une préfecture à l□autre en fonction des habitants. Au Togo, il varie de 13 à 21.

2- <u>Le conseil municipal et la notion de commune rurale</u>

2.1- La commune rurale

La commune rurale correspond au territoire d□un canton.

C□est aussi la commune hors du territoire urbain. En dehors de la commune rurale, il existe la commune urbaine qui correspond aux chefs-lieux de préfectures.

Une commune rurale peut devenir une commune urbaine à condition qu□elle se développe.

2.2-Le conseil municipal

Le conseil municipal est l□organe délibérant de la commune. Il est composé des conseillers municipaux élus de la commune pour une durée de cinq ans. Le nombre de conseillers municipaux varie d□une commune à l□autre.

Il est chargé de gérer les affaires de la commune. Il élit en son sein le maire et ses adjoints.

3- Les élections municipales et préfectorales

Les élections municipales concernent les communes rurales ou urbaines. Elles sont organisées au sein de la commune pour le choix des conseillers municipaux.

Le nombre de conseillers municipaux varie d \square une commune à $1\square$ autre et est compris entre 7 et 13 en fonction du nombre des habitants.

4- Rôle des conseillers préfectoraux et municipaux

4.1- Rôle des conseillers préfectoraux

Les conseillers préfectoraux jouent plusieurs rôles :

- Ils règlent les affaires de la préfecture ;
- Ils programment et mettent en □uvre les actions du développement de la préfecture ;
- Ils sont consultés par le préfet pour la réalisation des projets de développement de la préfecture.
- Ils sont chargés de voter le budget préfectoral et les comptes administratifs du président du conseil de préfecture.

4.2-Rôle des conseillers municipaux

Les conseillers municipaux ont plusieurs rôles :

- Ils votent le budget communal;
- Ils règlent les affaires de la commune ;
- Ils adoptent le plan d□urbanisation ;
- Ils implantent les établissements publics de l□éducation ;
- Ils fixent les tarifs de services communaux et stationnement sur la voie publique.

5- La participation citoyenne

Les élus locaux (conseillers municipaux et préfectoraux) pour réussir leur mission comptent sur la participation citoyenne de la population civile, des ONG (Organisations Non Gouvernementales), des associations.

La société civile : c□est l□ensemble des citoyens qui n□appartiennent pas au monde politique ou militaire. Elle est composée des associations, des organisations d□autopromotion, des comités de développement (CDQ : Comité de Développement du Quartier ; CDV : Comité de Développement du Village ; CCD : Comité Cantonal de Développement), des syndicats.

Son but est de contribuer au développement de son milieu et défendre ses intérêts. Les ONG travaillent directement avec les populations dans les domaines de droits humains, de l□amélioration des conditions de vie, de la promotion et de la protection de l□environnement.

THEME: II ETAT ET

NI A TIONI

Compétence

A la fin du thème l□élève doit développer les compétences suivantes :

- Définir les concepts : Etat, Etat-nation, Etat de droit
- Distinguer les systèmes et les régimes politiques.

Problèmes

- Méconnaissance des notions d□Etat, nation, Etat de droit, système politique, régime politique ce qui conduit à leur confusion
- Ignorance des valeurs et symboles de l□Etat entraînant leur non-respect et les actes d□incivisme
- Méconnaissance de la loi fondamentale du pays entraînant son non-respect

SOUS-THEME: ETAT ET NATION

Leçon 1 : Définition des concepts

Introduction

Les notions Etat, de Nation et d \square Etat-Nation prêtent à confusion. Il est important de les clarifier.

1) Concept d□Etat

 $L\Box$ Etat est $l\Box$ organisation territoriale, sociale, administrative, politique et juridique $d\Box$ un pays.

2) Définition de Nation

Une Nation est une communauté caractérisée par un territoire qui est organisé en Etat.

3) <u>Définition d□Etat-Nation</u>

On parle d\(\subseteq\) Etat-Nation lorsque \(\lambda\) Etat co\(\text{incide}\) avec une nation \(\text{établie}\) sur un territoire o\(\text{u}\) les fronti\(\text{ères}\) culturelles se confondent aux fronti\(\text{ères}\) politiques.

Conclusion

 $L\Box$ Etat et la Nation sont des notions voisines mais $l\Box$ Etat fait penser immédiatement à $l\Box$ organisation administrative et politique alors que la Nation évoque une communauté harmonieuse.

Leçon 2 : Systèmes et régimes

T • 4 •

Introduction

L□histoire a connu de nombreux systèmes et régimes politiques à travers le monde. De quoi s□agit-il et quels sont les différents régimes et systèmes politiques à travers le monde ?

1- Les systèmes politiques

1.1- Définition du système politique

Un système politique est la manière dont les pouvoirs sont organisés dans un pays.

1.2- Exemple de systèmes politiques

- La démocratie : c□est un système politique dans lequel le pouvoir suprême vient du peuple.
- Le totalitarisme : c□est un système politique dans lequel la totalité des pouvoirs se trouvent dans les mains d□un gouvernement dictatorial.
- La monarchie : c□est un système politique dans lequel les pouvoirs sont détenus par une seule personne (Roi ou Monarque)
- L□autocratie : c□est un système politique dans lequel les pouvoirs sont dans les mains d□une seule personne ou d□un groupe restreint.
- La théocratie : c□est un système politique dans lequel les pouvoirs sont détenus par les représentants de Dieu (les religieux)
- L□aristocratie : c□est un système politique dans lequel les pouvoirs se trouvent dans les mains d□une minorité considérée comme meilleur (les aristocrates)

- $L \square$ oligarchie : $c \square$ est un système politique dans lequel les pouvoirs se trouvent dans les mains de familles puissantes.
- La tyrannie : c□est un système politique dans lequel un seul homme, un seul parti, ou un groupe d□individus exerce le pouvoir sans contrôle.

2- Les régimes politiques

2.1- Définition du régime politique

Un régime politique est la manière de gouverner et d□administrer un Etat par la forme du gouvernement.

2.2-Exemples de régimes politiques

Il existe des régimes politiques dictatoriaux et les régimes politiques démocratiques.

- Les régimes de type dictatorial.
- Le régime communiste : c□est un régime à parti unique où l□Etat fait régner la terreur pour soumettre la société civile à son idéologie.
- Le régime de parti unique. Il s □ agit d □ un régime où un seul parti politique anime la vie politique du pays dans lequel la formation d □ autres partis n □ est pas acceptée.
- · Les régimes politiques de types démocratiques.
- Le régime présidentiel : c□est un régime dans lequel les pouvoirs sont séparés, dans lequel l□exécutif et le législatif sont strictement séparés.

Exemple des Etats-Unis d□Amérique.

- Le régime parlementaire.

Il s□agit d□un régime dans lequel l□exécutif est responsable devant le parlement.

- Le régime semi-présidentiel ou le bicéphalisme

C□est un régime politique dans lequel l□exécutif est dirigé par un président de la République et un premier ministre.

- Les caractéristiques des régimes fondés sur la confusion des pouvoirs

Les régimes fondés sur la confusion des pouvoirs ont des caractéristiques suivantes :

- Concentration de tous les pouvoirs dans les mains de l□exécutif;
- La violence et la répression ;
- L□arbitraire et la surveillance de la population ;
- L□absence de l□opposition et la censure.
- Les caractéristiques des régimes fondés sur la séparation des pouvoirs

Ces régimes sont caractérisés par :

- La souveraineté populaire ;
- La garantie des droits et libertés fondamentaux ;
- La séparation et l□équilibre des pouvoirs ;
- Le respect de la constitution ;
- L□organisation régulière des élections libres pluralistes et équitables.

Conclusion

Les régimes fondés sur la séparation des pouvoirs sont les plus répandus dans le monde à cause de leur caractère démocratique.

THEME 3: DROITS HUMAINS

Compétences de base

- Connaître les textes relatifs aux droits humains ;
- Se servir des instruments existants pour dépendre ses droits et ceux des autres ;
- Comprendre les problèmes spécifiques des droits humains.

Problèmes

- La méconnaissance des textes relatifs aux droits humains entraînant la violation des droits de l□homme
- La méconnaissance des instruments et mécanismes de protection et de promotion des droits humains entrainant 1□ impunité.

SOUS-THEME : PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS HUMAINS

Leçon: Instruments et mécanismes de protection et de promotion des droits humains

Introduction:

Plusieurs mécanismes et instruments se chargent de la promotion et de la protection des droits humains. On les trouve aussi bien sur le plan national, régional comme international.

1- Les instruments internationaux

Ce sont des textes et conventions internationaux qui s \square occupent de la défense et la Promotion des droits humains. Il s \square agit de :

- La Déclaration Universelle des droits de l□homme (D.U.D.H);
- La convention des Nations-Unies relative aux droits de l□enfant ;
- La déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités (adoptée en 1992);
- La convention relative au statut des réfugiés (adoptée en 1951);
- La déclaration sur les droits des personnes handicapées (1975);
- La déclaration sur les droits des femmes (1967).

2- <u>Les instruments régionaux</u>

La D.U.D.H a inspiré plusieurs instruments régionaux. En Afrique par exemple nous avons :

- La charte africaine des droits de l□homme et des peuples (1986) ;
- La charte africaine des droits et du bien-être de l□enfant.

3- Les instruments nationaux

Les instruments togolais de protection des droits humains sont :

- La constitution de la 4^e république du Togo;
- Le code togolais de l□enfant ;
- Le code togolais de la famille.

4- les mécanismes nationaux et régionaux de protection des droits humains

4-1. Mécanismes nationaux

Lorsque les droits d□un citoyen sont bafoués, il doit conduire l□affaire devant les tribunaux il ne doit pas se faire justice lui-même. Il porte alors plainte à la police ou à la gendarmerie ou encore auprès du procureur de la république.

Au Togo nous avons plusieurs cours et tribunaux qui rendent justice :

- Les tribunaux de première instance dans les grandes villes du Togo;
- Les tribunaux pour enfant : jugent les mineurs ;
- La cour d□appel de Lomé et de Kara ;
- La cour suprême;
- La cour d□assise.

On peut également toucher les institutions de protection des droits de l□homme telles que la Commission Nationale des Droits de l□Homme (CNDH), la Ligue Togolaise des Droits de

 $1\square$ Homme (LTDH) \square

4-2-Mécanismes régionaux

Sur le pan régional on peut saisir la cour de justice de la CEDEAO ; les instances de $1\Box$ Union Africaine (U.A).

Conclusion

La connaissance de ces instruments et mécanismes facilitent le respect des droits humains.

SOUS-THEME 2 : DROITS SPECIFIQUES

Leçon: Problèmes spécifiques liés aux droits

Introduction

Dans la pratique, le respect des droits humains est entravé par certains problèmes tels que la discrimination, l□injustice, la pauvreté

1- Discriminations et préjugés

On parle de discrimination lorsqu□il y a inégalité de traitement fondée sur un critère interdit par la loi comme l□origine, le sexe, la race ; un handicap.

Le préjugé consiste à juger quelqu □ un à priori, sans chercher à le connaître véritablement.

La discrimination et le préjugé entravent le principe d□égalité des droits humains.

2- <u>L□injustice</u>

Un citoyen est victime $d\Box$ injustice lorsqu \Box on prend une décision ou on rend un jugement à son encontre qui est contraire à la loi.

L□injustice viole le principe de justice des droits humains.

3- La pauvreté et la faim

La pauvreté caractérise la situation d□une personne qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour vivre dignement dans la société.

La faim est la sensation que fait éprouver une envie de manger non satisfaite.

La pauvreté et la faim empêchent le citoyen d□avoir droit à un niveau de vie décent.

4- Ethnocentrisme et tribalisme

 $L \square$ ethnocentrisme est la tendance plus ou moins consciente à privilégier les valeurs et les formes culturelles du groupe ethnique auquel on appartient.

Le tribalisme est la survalorisation de son identité propre, la négation et le rejet de l□autre

Ces deux notions sont contraires à la culture de l□acceptation de l□autre et à l□alternance pacifique du pouvoir, à la paix et à la stabilité.

5- Cynisme

C□est une attitude ou un état d□esprit caractérisé par une méfiance à l□égard des valeurs morales habituellement professées dans la société et comme un rejet du besoin de s□impliquer socialement.

6- Répression politique

 $C \square$ est $I \square$ oppression politique ou la persécution $d \square$ un individu ou groupe $d \square$ individus pour des raisons politiques particulièrement pour restreindre ou prévenir la possibilité qu \square il puisse participer à la vie politique du pays.

La répression politique viole le droit à la liberté d□expression et d□opinion.

7- Colonialisme et impérialisme

Le colonialisme et $1\square$ impérialisme sont des systèmes politiques préconisant $1\square$ occupation et $1\square$ exploitation de territoires dans $1\square$ intérêt du pays colonisateur.

Le pays aussi colonisé voit ses droits et libertés bafoués par la puissance impérialiste.

8- Dégradation de l□environnement

La dégradation de l□environnement (sécheresse, inondation, déficit en eau, manque de terre cultivable, déforestation) peut causer le déplacement des peuples entraînant la violation de leurs droits.

Conclusion

Nous devons ensemble lutter contre ces problèmes pour espérer être dans un monde libre épris de droit et de paix.

THEME 4: DEMOCRATIE ET PAIX

Compétences de base

 $L\Box$ élève doit développer les compétences suivantes :

- Participer à un débat aux enjeux sociaux ;
- Prendre position par rapport au mode de fonctionnement de son établissement

- Analyser judicieusement une information en vue d□en tirer profit ;
- Développer l□écoute active ;
- Communiquer avec autrui à tous les niveaux avec respect ;
- Prendre des initiatives pour vivre en paix dans son milieu et hors de chez soi

Problèmes

- Méconnaissance des règles fondamentales de la démocratie conduisant à l□absence de débat sur les enjeux sociaux ;
- Ignorance des règles de fonctionnement d□un établissement scolaire conduisant à l□absence de prise de position par rapport au mode de fonctionnement de son établissement ;
- Ignorance des principes démocratiques de la cité, conduisant à la passivité du citoyen dans son milieu et à une absence de communication/dialogue avec autrui ;
- Ignorance de ses propres qualités et défauts conduisant à l□intolérance.

SOUS-THEME I : VIVRE LA DEMOCRATIE A L□ECOLE

Leçon 1 : Démocratie

Introduction

La notion de démocratie remonte à l□antiquité et a évolué avec le temps. Aujourd□hui, on distingue plusieurs types de démocratie. Quel que soit le type de démocratie, leur fonctionnement repose sur les mêmes principes.

1- Notion de démocratie

1.1- Définition

La démocratie est le gouvernement du peuple par le peule et pour le peule. C□est un régime politique dans lequel le peuple (tous les citoyens) participe directement ou indirectement au pouvoir.

C□est un gouvernement où le peuple exerce la souveraineté.

1.2- Les types de démocratie

Il existe trois types de démocratie dans le monde : la démocratie directe, la démocratie indirecte et la démocratie semi-directe.

1.2.1- La démocratie directe

 $C\square$ est un système démocratique dans lequel les citoyens exercent directement le pouvoir sans $1\square$ intermédiaire de représentants.

Ce type de démocratie est beaucoup plus pratique pour les petits groupes que les grands

ensembles.

Son avantage est que les citoyens discutent face à face de leurs problèmes.

1.2.2- La démocratie indirecte ou démocratie représentative

C□est un système démocratique dans lequel les citoyens élisent leurs représentants chargés d□élaborer les lois et de contrôler l□action du gouvernement. La démocratie représentative est la plus répandue dans le monde.

1.2.3- La démocratie semi-directe ou semi-représentative

C□est un système démocratique dans lequel se trouvent combinés les éléments de démocratie directe et de démocratie indirecte. Ici, les représentants élaborent des lois qui peuvent être refusées par les citoyens à travers un vote référendaire.

2- La démocratie participative

Elle fait penser aux facteurs contribuant à l\(\sigma\) instauration de la démocratie. Les principaux facteurs sont : le pluralisme politique, le respect des libertés fondamentales, les élections libres et transparentes, l\(\sigma\) alternance du pouvoir.

C□est un système politique appelé démocratie populaire dans lequel le processus de prise de décision est influencé par l□opinion publique qui apporte des suggestions aux élus politiques.

2.1- Le pluralisme politique

C□est un système dans lequel plusieurs partis politiques exercent librement leurs activités. On l□appelle ainsi le multipartisme.

2.2- <u>Le respect des libertés fondamentales</u>

Il s□agit du respect de la liberté de conscience, de la liberté de culte, de la liberté de réunion et d□association et de la liberté physique.

2.3- L□organisation régulière d□élections libres et transparentes

Une élection est le choix d□une ou de plusieurs personnes à travers un scrutin. Ce choix doit être libre et sans aucune contrainte, influence ni fraude.

2.4- L□alternance au pouvoir

C□est le renouvellement régulier des hommes politiques à la tête du pays. Au Togo par exemple tous les cinq ans, les élections présidentielles et législatives sont organisées pour favoriser cette alternance.

Conclusion

Quel que soit le type de démocratie, c□est le respect des libertés fondamentales et la transparence dans la gestion des affaires de l□Etat qui apportent la paix sociale.

Lecon 2 : Les règles de vie à l□école

Introduction

 $L\Box$ école est un cadre de vie où cohabitent des personnes d \Box origines diverses, de cultures et religions différentes. Pour faciliter la cohabitation, les règles de vie en milieu scolaire sont définies dans le règlement intérieur.

1- <u>Le règlement intérieur de l□établissement</u>

1.1- Définition

Le règlement intérieur est la loi fondamentale de l□école. Il définit l□ensemble des règles de vie de l□établissement et fixe les droits et devoirs de chaque membre de la communauté scolaire.

1.2- Les règles de vie dans l□établissement

Elles sont structurées en cinq chapitres (selon le Précis de législation et l□administration scolaire de la République togolaise, édition 1983) : les conditions d□inscription, la tenue et équipement, la discipline et le domaine de l□école, en classe, les responsabilités.

1.2.1- Conditions d ☐ inscription

Pour s□inscrire dans un établissement, l□élève doit fournir un dossier scolaire comprenant : deux copies de la pièce de naissance, un certificat de vaccination, un certificat de scolarité, le bulletin de notes du dernier trimestre. L□élève inscrit reçoit un numéro matricule et la liste des fournitures à acheter.

NB: si le niveau du candidat est contestable, il est soumis à un test.

1.2.2- Tenue et équipement

Tous les élèves de tous les ordres d□enseignement doivent porter l□uniforme qui est un signe distinctif et un sauf-conduit. Cette uniforme doit être taillée avec simplicité et sans extravagance. Elle doit être propre.

Sont interdits les maquillages de mauvais goût, les ongles et les cheveux hors mesure, les souliers à semelles fracassante, la barbe les moustaches, les favoris, 1□usage des drogues (tabac, ..) et les boissons alcoolisées, les toilettes criardes, les coquetteries tapageuses.

Les livres et cahiers doivent être soigneusement couverts.

Tout élève qui perd ou abîme les matériels ou outils de l□établissement devra les remplacer ou en rembourser le prix en vue de leur remplacement.

1.2.3- <u>Discipline domaine de l□école</u>

Les rassemblements, les entrées et sorties se font sans mollesse, sans bruit ni bousculade. Sont interdits les propos grossiers, les provocations, les injures, les querelles.

Nul n□a le droit de se faire justice soi-même. Tout élève qui porte la main sur son camarade est sanctionné. Il est interdit de siffler, de brailler, de voler.

L □ élève doit respecter et obéir à ses professeurs.

Il doit éviter de salir les murs, de jeter les ordures n \square importe où dans la cour de l \square école ou dans la classe.

1.2.4- En classe

Il est interdit le bruit, le bavardage, les déplacements fantaisistes, les taquineries.

La propreté de la classe doit être régulièrement entretenue.

1.2.5- Responsabilités

Tous les cours sont obligatoires du lundi à vendredi, de 7 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.

Tout élève, pour des raisons personnelles quitte clandestinement 1□établissement le fait à ses risques et périls.

Tout élève exclu provisoirement doit revenir avec son parent ou tuteur.

Pour faire l□honneur de son établissement tout élève a le devoir de bien se comporter.

2- Textes administratifs et législatifs

Ils prévoient les comités et conseils scolaires, la police des examens, le partenariat etc.

2.1- Les comités et conseils scolaires

2.1.1- Les comités scolaires

Il s \square agit du comité de classe, du comité de l \square établissement et du comité des parents d \square élèves.

Le comité de classe dirige la classe et la représente auprès de l□administration et auprès des enseignants.

Le comité de $1\Box$ établissement participe à $1\Box$ élaboration du règlement intérieur et à son application. Il représente les autres élèves auprès de $1\Box$ administration et des autres établissements. Le comité des parents $d\Box$ élèves représenté par $1\Box$ APE participe à la bonne marche de $1\Box$ établissement surtout par son apport financier.

2.1.2- Les conseils scolaires

On distingue principalement quatre conseils scolaires : le conseil d□établissement, le conseil d□enseignement, le conseil de classe et le conseil de discipline.

- *Le conseil $d \square$ établissement réunit tout le personnel administratif et enseignant de $1 \square$ établissement au moins deux fois par an pour :
- Ecouter et étudier les rapports sur la vie de l□établissement ;
- Décider des activités péri et para-scolaires,
- Elire les représentants au conseil de discipline
- *Le conseil de discipline est l□instance qui juge les cas d□indiscipline des élèves. Les sanctions généralement infligées sont les suivantes :
- Avertissement verbal ou inscrit au dossier;
- Blâme verbal ou inscrit au dossier;
- Exclusion temporaire de trois jours ;
- *Le conseil d \square enseignement réunit les professeurs d \square une même discipline et des interdisciplines.
- *Le conseil de classe réunit tous les professeurs intervenant dans la même classe pour examiner les résultats en vue de décider des sanctions des récompenses ou décider en fin d□année de passage en classe supérieure, de redoublement ou d□exclusion.

2.2- La police des examens

 $C \square$ est $1 \square$ ensemble des textes qui régissent $1 \square$ organisation des examens, concours, compositions et devoirs.

2.3- Le partenariat

Les principaux partenaires de la communauté scolaire sont les parents $d\square$ élèves réunis dans $l\square APE$, les ONG et les autres associations.

Exemples $d\square ONG$: Aide et Actions, Plan Togo, Réseau des Journalistes et communicateurs spécialisés en éducation \square

3- Les élections

Généralement, les élections organisées au sein de l□établissement permettent de choisir librement les majors de classe et de l□établissement, le capitaine de l□équipe, les responsables de clubs, etc. ces élections se font dans le respect des règles de la démocratie et du droit au suffrage universel.

4- La gestion participative, la bonne gouvernance et la transparence.

La gestion participative fait penser aux facteurs pouvant contribuer à la bonne gestion de $1\Box$ établissement

Lorsque les élections répondent aux normes démocratiques (transparentes) dans le choix des différents comités, des clubs et associations de $1\Box$ établissement, lorsque $1\Box$ APE, le corps professoral, le COGERES participent activement à la gestion des fonds de $1\Box$ établissement, cela témoigne de la bonne gouvernance à $1\Box$ école.

Conclusion

Le règlement intérieur, les divers textes administratifs, les élections transparentes dans la vie de $1 \square$ école sont les gages d \square une paix dans un établissement scolaire.

Leçon 3 : Le règlement intérieur de la classe et de l□établissement

Introduction

La loi fondamentale de $1\square$ Etat est la constitution ; celle $d\square$ un établissement scolaire est le règlement intérieur. Quel est son utilité et comment $1\square$ élaborer ?

1- <u>Utilité du règlement intérieur de l□établissement</u>

Le règlement intérieur de la classe et de l\(^\text{etablissement organise et règlemente la vie de la communauté scolaire et contribue à maintenir l\(^\text{ordre} et la discipline en classe et dans l\(^\text{établissement}.\) Il participe à l\(^\text{apprentissage} de la citoyenneté, du civisme et de la démocratie à l\(^\text{école}.\) Il constitue un contrat ou engagement entre administration, enseignants et élèves. Il doit être respecté.

2- Processus d□élaboration du règlement intérieur

On part du règlement intérieur type pour $1\square$ adapter aux conditions de son établissement. On réunit $1\square$ administration de $1\square$ école, les enseignants, le comité des élèves et les membres du bureau de $1\square$ APE. On adapte le contenu du règlement intérieur type aux réalités de son établissement pour élaborer un règlement propre à son école.

Il est porté à la connaissance de toute la communauté scolaire, affiché dans chaque classe.

Conclusion

Un règlement intérieur bien élaboré, appliqué et bien respecté, évite à l□établissement tout débordement et contribue au maintien de la paix à l□école.

Leçon 4 : La police des devoirs, compositions et examens

Introduction

Les devoirs, les compositions et les examens sont régulièrement organisés pour évaluer $1\Box$ apprenant. Cette organisation doit respecter les normes prescrites par la police des examens. Quels sont le rôle et $1\Box$ importance de la police des devoirs, des compositions et $d\Box$ examens ?

1- Définition de la police des devoirs, les compostions et les examens

La police des examens (en terme général) désigne les normes, l□ordre et la discipline dans lesquelles sont organisés les devoirs, compositions et examens.

2- Rôle de la police des devoirs, compositions et examens

Le rôle de la police des examens est de prendre des dispositions dans $1\square$ organisation des devoirs, compostions et examens. Ces dispositions sont $d\square$ ordre général ou relatives à la discipline et à la fraude.

2 1- La disposition générale

Elles sont purement administratives et n□engagent pas le candidat.

2.2- Les dispositions relatives à la discipline

Pendant les devoirs et compostions, $1\square$ accès à la salle est libre par contre il est subordonné à la présentation d \square une carte d \square identité scolaire ou de la carte d \square identité nationale au cours d \square un examen. L \square élève ou le candidat doit avoir son nom sur la liste agréée. Il est interdit aux candidats de porter sur eux des portables, documents imprimés ou écrits, sauf ceux autorisés par la loi. Toute communication est interdite pendant le déroulement des épreuves avec les surveillants ou d \square autres candidats.

Quinze minutes après le début de l□épreuve, l□accès à la salle est interdite au candidat retardataire. La note zéro est attribuée aux absents.

2.3- Les dispositions relatives aux fraudes

Sont considérés comme cas de fraude, la communication pendant les épreuves, l\(^{1}\) introduction de documents non autorisés.

Toute fraude entraı̂ne $1\square$ exclusion du candidat. Toute fraude décelée après $1\square$ épreuve est soumise à $1\square$ étude.

A $1\square$ examen, toute falsification ou usurpation $d\square$ identité entraı̂ne pour le candidat $1\square$ interdiction définitive de se présenter à $1\square$ examen.

Tout surveillant ou membre de la commission d \square examen surpris en flagrant délit d \square irrégularité grave, sera exclu du centre d \square examen en attendant d \square autres sanctions.

3- Importance de la police des devoirs, compostions examens

Il s□agit de donner une égalité de chance aux élèves et aux candidats dans la réussite pour la classe supérieure. La police des examens dissuade aussi le fraudeur garantissant ainsi l□égalité des

chances de réussite. Elle apporte de la fiabilité et de la crédibilité aux diplômes délivrés.

Conclusion

Avec les nouvelles technologies de $1\square$ information et de la communication, la police des devoirs, compositions et examens doit être renforcée si on veut sauvegarder son importance dans le maintien de la paix à $1\square$ école et dans la cité.

SOUS-THEME II: VIVRE LA DEMOCRATIE DANS LA CITE

Leçon 1 : Fondement de la démocratie togolaise : la

Introduction

Parler de démocratie, cela suppose le respect des lois, des textes et principes fondamentaux des droits humains définis par la constitution. La connaissance de cette dernière s□avère ainsi indispensable à tous les citoyens.

1- Les caractéristiques de la démocratie

La démocratie est caractérisée par des principes suivants :

- La souveraineté populaire ;
- L□Etat de droit ;
- La séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire);
- Le pluralisme politique ;
- L□alternance au pouvoir;
- L□indépendance et l□impartialité du système judiciaire ;
- Le respect des droits et libertés individuelles ;
- La constitution.

2- <u>Les pratiques démocratiques</u>

Au Togo, il est régulièrement organisé des élections législatives, présidentielles au cours desquelles le droit de vote est reconnu à tous les citoyens. Le mode de scrutin est le suffrage universel.

Plusieurs partis politiques existent et exercent librement leurs activités (près de 80 partis politiques légalement constitués). Des institutions de protections et de promotions des droits de l□homme défendent les droits et libertés des individus : il s□agit de la CNDH, de la LTDH, etc. il existe une assemblée nationale qui vote des lois appliquées par le gouvernement à la tête duquel se trouvent le Président de la république et le premier Ministre. Le système judiciaire est indépendant des deux autres pouvoirs. La constitution Togolaise de la IVe

République définit le monde de fonctionnement de toutes ces institutions.

3- La Constitution

3.1- Définition de la constitution

La constitution est un ensemble de textes juridiques qui définit les différentes institutions composant l□Etat et qui organise leurs relations.

Elle détermine aussi les droits et libertés des citoyens. Ainsi la constitution est la loi fondamentale de l□Etat.

3.2- Rôle et importance de la constitution.

La constitution indique les règles à partir desquelles s \square organisent les relations entre $1\square$ Etat et les citoyens, entre les citoyens eux-mêmes et entre les institutions de $1\square$ Etat. Elle garantit aussi les droits et libertés des citoyens, détermine $1\square$ organisation des pouvoirs publics.

La constitution contribue à éviter le désordre, $1\square$ arbitraire $1\square$ anarchie. Elle constitue un gage de paix sociopolitique.

3.3- La constitution du 14 octobre 1992

Elle prévoit la séparation des pouvoirs de l□Etat : pouvoir exécutif, pouvoir législatif et pouvoir judiciaire.

3.3.1- Le pouvoir exécutif

Selon l□article 58 de la constitution de la 1^{er} République, le pouvoir exécutif est exercé par le Président de la République, chef de l□Etat. Celui □ci est garant de l□indépendance et de l□unité nationale, de l□intégrité territoriale, du respect de la constitution, des traités et accords internationaux. Il est le garant de la continuité de l□Etat et des institutions de la République.

Le pouvoir exécutif est aussi exercé par le premier Ministre et son gouvernement.

Sous l□autorité du Président de la république, le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation et dirige l□administration civile et militaire. Ainsi, ce pouvoir a pour rôle de proposer les lois et d□exécuter les lois votées par le parlement.

3.3.2- Le pouvoir législatif

Selon $1\square$ article 51 de la constitution de la 1^{er} république, révisé en 2002, \square le pouvoir législatif délégué par le peuple, est exercé par un parlement composé de deux assemblées, $1\square$ Assemblée Nationale et le Senat. Les membres de $1\square$ Assemblée nationale portent le titre de députés et ceux du sénat le titre de sénateurs \square

Ce pouvoir a pour rôle d□étudier et de voter les lois et de contrôler l□action du gouvernement.

3.3.3- Le pouvoir judicaire

Selon d□article 113 de la constitution de la IVe République, □□ Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Les juges ne sont soumis dans l□exercice de leurs fonctions qu□à l□autorité de la loi.

Le pouvoir judiciaire est garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux des citoyens.

Son rôle de garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux des citoyens l□amène

à trancher les litiges entre citoyens et entre citoyens et l□Etat.

Conclusion

Toute constitution réglemente la vie de l□Etat. Au Togo la constitution de la IV République promulguée le 14 Octobre 1992 fait du Pays un Etat de droit basé sur la séparation des pouvoirs et le pluralisme politique.

Leçon 2 : Le droit de

Introduction

L \square organisation d \square élections transparentes est un long processus dont les étapes et les règles de vote sont définies dans le code électoral.

1- Le suffrage universel

C□est un vote dans lequel sont électeurs et éligibles tous les citoyens parvenus à un certain âge et jouissant de leurs droits civiques.

Le suffrage universel a pour fondement la théorie de la souveraineté populaire.

2- Le code électoral

2.5- Définition

Le code électoral est un document qui indique les étapes et les démarches à suivre pour avoir une élection acceptée par tous.

2.6- Rôle du code électoral

Le code électoral fixe les règles générales relatives à l□exercice du droit de vote. Il apaise le déroulement du scrutin et permet l□acceptation des résultats par tous.

3- Les différentes élections.

Une élection est le mode de désignation par les citoyens de leurs porte-parole ou leurs gouvernants par le vote.

On distingue différents types d□élection :

- Les élections présidentielles pour le choix du président ;
- Les élections législatives pour élire les députés ;
- Les élections sénatoriales pour le choix des sénateurs ;
- Les élections locales pour élire les conseillers municipaux, préfectoraux et régionaux ;

- Les élections cantonales pour élire les chefs de canton ;
- Le référendum pour dire oui ou non à une mesure législative ou constitutionnelle.

4- Les étapes d□une élection

Les principales étapes d□une élection sont :

- La mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), des Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI) et la formation des Opérateurs de Saisie (OPS);
- Le recensement électoral ou révision des listes électorales ;
- L□affichage des listes électorales et leur correction ;
- L□établissement des cartes d□électeurs ;
- L□enregistrement des candidatures ;
- La campagne électorale;
- Les opérations de vote.

5- Le vote

5.1- <u>Définition</u>

Le vote est le choix exprimé par un citoyen lors d□une élection.

5.2- Le déroulement du vote.

Pour voter, il faut:

S□inscrire sur la liste électorale ; connaître son lieu de vote.

Une fois sur le lieu, entrer dans le bureau de vote ; remettre sa carte aux membres du bureau de vote pour chercher le nom sur le registre ; recevoir le bulletin de vote du président du bureau de vote ; aller dans $1 \square isoloir$; opérer son choix ; plier le bulletin ; sortir de $1 \square isoloir$, glisser le bulletin dans $1 \square urne$; retirer sa carte auprès des membres du bureau de vote, signer le registre, tremper son index gauche dans $1 \square urne$ indélébile puis sortir. Le vote est accompli.

5.3- S□engager à voter.

Il est indispensable pour tout citoyen ayant atteint l□âge requis de droit de vote à accomplir de devoir. Par son vote le citoyen participe à la prise de décision directement ou indirectement.

Conclusion

Le vote est le meilleur mode d□expression démocratique il est utilisé aussi bien au niveau politique que dans le choix des responsables de la société civile.

SOUS-THEME III: VIVRE EN PAIX DANS SON MILIEU

Leçon 1: Moi et les autres

Introduction

Le vivre ensemble demande qu \square on se connaisse soi-même et qu \square on connaisse et accepte les autres.

1- L□identité des autres

Les autres sont ceux avec qui nous vivons en famille, à $l \square$ école, dans le quartier \square En vue de vivre en harmonie avec eux, nous devons identifier leurs qualités et leurs défauts \square Ceci nous permettra $d \square$ établir des relations de confiance avec eux.

2- La confiance en soi

La confiance en soi est la croyance en ses capacités, en son potentiel.

La confiance en soi se construit dès le bas-âge à travers le regard que les parents portent sur nous. Se sentir aimé pour ce qu□on est, être encouragé et félicité nous aident à avoir confiance en nous. Nous devons aussi éviter d□être timide, de douter de nous, de penser qu□on est nul □

3- $L\square$ acceptation de $l\square$ autre et le respect de ses valeurs

Accepter l□autre c□est développer avec lui des relations humaines, travailler en équipe et

respecter ses valeurs.

3.1- Les relations humaines

Les relations humaines sont des liens de dépendance ou d \square influence réciproque entre des personnes. Elles sont fondées sur $1\square$ amour, la fraternité, la solidarité, la compagne, le travail, $1\square$ esprit de partage.

3.2- Le travail en équipe

"Ce qu□une personne ne peut pas faire seul, elle peut le réaliser avec l□aide des autres". Le travail en équipe suppose qu□on croit aux qualités de l□autre qu□on associe aux siennes pour effectuer une tâche ou accomplir un projet.

Exemple chez les élèves, le travail en groupe ; dans le quartier et village, le travail communautaire et les coopératives \square

3.2- <u>Le respect des valeurs de l□autre</u>

Le travail en équipe exige le respect des valeurs des autres. Chacun doit s \square affirmer et collaborer avec $1\square$ autre sans distinction de sexe ; de religion, de rang social ou d \square ethnie. Cela fait naître $1\square$ esprit de complémentarité.

4- Les valeurs éthiques

L \square éthique est l \square ensemble des règles, des valeurs morales propres à un milieu une culture ou un groupe et qui nous demande de faire du bien et de s \square éloigner du mal.

Les valeurs éthiques sont : le respect, la bienveillance et la bienfaisance, l \square autonomie, l \square équité, l \square intégrité.

Conclusion

L \square union fait la force, c \square est pourquoi nous devons accepter l \square autre et travailler avec lui.

Leçon 2 : La communication et 1□écoute

Introduction

Les rapports entre personnes exigent la communication et 1□écoute active. En quoi consistent ces deux notions ?

1) La communication verbale

La communication verbale est un ensemble de sons émis dans le but d□établir une conversation avec autrui. Elle passe donc par la parole.

1.2- La communication non verbale

Elle désigne tout mode de communication qui n□utilise pas le langage parlé.

Exemple : le langage gestuel, les mimiques ou mouvements du visage, les lettres \square .

1-3) Les avantages d □ une bonne communication

Une bonne communication a plusieurs avantages :

- Elle permet la vie en harmonie dans la société ; l□écoute et l□acceptation de l□autre ;
- Elle facilite l□entente et la compréhension ;
 - Elle est artisan de paix et de non-violence ;
- Empêche de déboucher sur les conflits.

1- L□art de communiquer

Il s□agit des méthodes utilisées dans la communication à savoir :

2.1- L□entretien

C□est l□action d□échanger des paroles avec une ou plusieurs personnes

C□est aussi une conversation, une discussion.

2.2- L□écoute active

2.2.1- Définition

On parle d\(\to\)écoute active lorsque la personne qui l\(\to\)utilise participe activement à la compréhension du message. Il consiste à traduire les sentiments de son interlocuteur par des mots.

2.2.2- <u>La pratique de l□écoute active</u>

Pour pratiquer l□écoute active, il faut savoir écouter, laisser parler l□interlocuteur, il faut savoir écouter, savoir poser de bonnes questions pour dévoiler les sentiments d□autrui et savoir reformuler pour faire la synthèse.

2.2.3- Les bienfaits de l□écoute active

Cette méthode a plusieurs bienfaits ou avantages :

- Elle améliore la qualité de l□écoute ;
- Elle permet de mettre l□interlocuteur en confiance ;
- Elle permet à l□autre de se sentir entendu et compris facilitant ainsi sa parole ;
- Elle donne à l□émetteur les outils afin qu□il puisse s□exprimer.

2.3- La réplique

C□est l□action de répondre ou de donner la réponse à ce qui a été dit ou écrit.

2.4- La persuasion

 $C \square$ est $1 \square$ action de convaincre et $d \square$ amener quelqu \square un à croire, à penser, à vouloir, à faire quelque chose par les mots.

2.5- Formule de politesse et de considération

Il s \square agit des phrases qu \square on utilise pour marquer son respect et sa considération pour quelqu \square un ou pour une personnalité.

2.6- Choix du registre de langue et canal de communication

Il existe plusieurs registres de langues : familier, courant, soutenu. Le choix de chaque registre dépend de la situation de communication, des interlocuteurs en face et des circonstances.

Par exemple on utilise le registre familier et courant en famille et entre amis. Le registre soutenu dans les lettres administratives □.

Dans la technique de l□écoute active c□est le registre courant qui est conseillé.

Conclusion

Le bon choix des registres de langue et l□utilisation de l□écoute active facilitent la communication entre les personnes.

THEME V : CULTURE DE LA PAIX, GESTION DES CONFLITS

Compétences de base

- Adopter des comportements faisant montre des valeurs de paix et de non-violence ;
- Développer les stratégies de gestion pacifique des conflits ;
- Participer aux activités de promotion de la paix et de la sécurité.

Problèmes

- La méconnaissance de la culture de la paix et de la non-violence conduisant à
 l□intolérance et aux conflits;
- La méconnaissance des modes de gestion pacifique des conflits ;
- La non-participation aux activités de promotion de la paix et de la sécurité, la violence se perpétue.

SOUS-THEME 1 : CULTURE DE LA PAIX

Leçon 1: Paix et non-violence

Introduction

Il $n\Box y$ a pas une paix durable sans $1\Box$ absence de violence sous toutes ses formes. Quels sont alors les comportements de cette non-violence ?

1- Définition de la non-violence

La violence est l□utilisation de force physique ou psychologique pour contraindre, dominer, causer des dommages ou la mort.

2- Les différentes formes de violence

- **2.1-** <u>Violence psychologique ou morale</u>: torture, traumatisme □
- 2.2- Violence verbale: injures, insultes, brimades, harcèlement
- 2.3- Violence physique: coups, châtiments, gifles, fessés

3- Les conséquences

La violence engendre des conséquences multiples.

3.1- Sur le plan sanitaire :

Leçon 2: Les grands noms de la

Traumatisme psychologique, folie et manque de confiance en soi.

Il arrive que des victimes adoptent des comportements comme consommation de la drogue, des stupéfiants, du tabac.

4- Les comportements de non-violence

Les comportements de non-violence sont : l□humilité, le respect de l□autre et de son opinion, le respect de la diversité et l□acceptation des critiques

Conclusion

Pour vivre en paix, évitons $d\square$ exercer de la violence sur nos semblables sur toutes ses formes.

Introduction

L□histoire contemporaine a été marquée par certains grands noms de la non-violence comme Mahatma GHANDI, Martin L. KING.

1- Définition de la non-violence

La non-violence est une philosophie qui rejette la violence sur toutes ses formes.

2- Les grands noms de la non-violence

- Mahatma GANDHI (1869-1949) a fait de la non-violence un instrument d□action

- pratique et social pour faire aboutir ses revendications dans la lutte d \square indépendance de son pays, L \square INDE. Il était avocat.
- Martin Lutter KING: Prix Nobel de la paix en 1964, était défenseur des Droits civiques des Noirs aux USA, à travers des méthodes de non-violence (marche pacifique boycott des bus). Il a prononcé lors d□une de ses marches pacifiques, un discours devenu, célèbre dans lequel il évoque son rêve d□une société égalitaire entre Noirs et Blancs (I have a dream □. «j□ai fait un rêve »).KING fut pasteur.

Conclusion

Par les meilleures actions, ceux qui luttent pour la paix dans le monde sont loués et cela interpelle tout le monde à prendre conscience.

SOUS THEME II: GESTION DES CONFLITS

Leçon: Les modalités de gestion des conflits

1- Prévention des conflits

Il $s\square$ agit de former des citoyens aux savoir-faire comportementaux de contrôle de soi et de compréhension des autres : il $s\square$ agit aussi de prendre des mesures pour prévenir les

différends entre les parties et empêcher que les différends existants ne dégénèrent en conflits.

2- Traitement et résolution des conflits

Il $s\square$ agit de conclure un accord avec les interlocuteurs ayant des intérêts opposés en optant pour les étapes suivantes :

- L□analyse des causes du conflit;
- La préparation de la négociation ;
- L□exhortation à la discussion ;
- La signature des accords par les deux parties.

3- Les modes de résolution d□un conflit

Les modes qui permettent de résoudre un conflit sont :

- *Le dialogue* : il s□agit de mettre les protagonistes autour d□une même table afin d□arriver à une paix durable.
- *La négociation* : il s□agit d□opter pour deux types de négociation pour concilier des points de vue opposés :
 - La négociation distributive : elle permet que chaque protagoniste gagne ;
 - *La négociation intégrative* : elle permet que les protagonistes se mettent ensemble pour résoudre le conflit sans que chacun ne gagne à 100%

Dans la négociation, les deux parties s□accordent elles-mêmes sur leurs différences.

4- Les conditions de la médiation

- Choix d □ un lieu neutre ;
- Dates et heures des négociations ;
- Modalités financières :
- Condition de négociation ;
- Savoir les acteurs en présence ;
- Quels sont les objectifs du négociateur ;
- Stratégies et tactiques utilisées lors de la négociation ;
- Savoir quels arguments et outils à utiliser lors de la négociation.

5- La pérennisation des acquis de la médiation

Il faut que:

- La solution issue des accords soit satisfaisante pour les deux parties.

Il faut que l□accord soit le fruit de l□effort sincère de reconnaissance de chaque partie,

- Un possible retour en médiation lorsqu□une partie rompait l□accord trouvé
- L□accord trouvé soit écrit sous forme juridique ;
- La bonne application (exécution) des causes de l□accord par chaque partie prenante.

-

6- La médiation par les pairs :

6.1- Définition

La médiation par les pairs est un processus coopératif qui vise à prévenir ou à réguler les conflits interpersonnels intercommunautaires ou entre Etats \square ., par $1\square$ intermédiaire $d\square$ un tiers appelé médiateur, du même âge ou à peine plus âgé formé à la médiation, afin $d\square$ aider à trouver une solution satisfaisante pour les parties prenantes

La comédiation est une technique de médiation dans laquelle deux médiateurs travaillent ensemble avec les personnes impliquées dans le conflit.

Les techniques de médiation sont :

Ecouter, dépassionner le conflit, établir une meilleure connaissance des faits, rendre explicite l□implicite; reformuler les raisons des désaccords, laisse imaginer l□avenir sans un accord, responsabiliser, susciter des propositions, associer les conseils à la rédaction d□une solution, ne jamais passer en force, veillez à ce qu□un accord soit pleinement formalisé.

La différence : le négociateur est de parti pris et représente les intérêts d□un partie : il va chercher à aboutir à une solution donnant satisfaction à la partie qu□il représente.

Le médiateur $n \square$ est d \square aucun parti pris, et il accompagne la réflexion des deux parties en leur permettant de trouver un accord.

6-2- <u>L□utilité de la médiation par les pairs</u>

Elle permet :

- De dénouer les tensions entre les parties prenantes ;
- D□aider à rechercher des solutions constructives aux conflits ;
- De recréer du lien entre les parties prenantes ;
- De pratiquer l□écoute active en développant le respect mutuel entre les parties prenantes.

7- Mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits

La Réconciliation est le rétablissement de l□entente entre deux ou plusieurs personnes, après un différend. Elle a pour but de trouver une solution durable au différend afin de rétablir la paix

La réconciliation se repose sur l□oubli des faits douloureux du passé, le pardon et le désir de continuer à vivre ensemble.

Pour prévenir et gérer traditionnellement les conflits on fait recours à la réconciliation par affirmation et à la réconciliation par coopération.

7.1- Réconciliation par affirmation

Il s \square agit d \square un engagement pris par chaque partie prenante qui s \square oblige de trouver une manière à vivre aux côtés de ses anciens ennemis en acceptant le pardon et en renonçant à la revanche.

7-2-Réconciliation par coopération

C□est une réconciliation basée sur la coopération des parties prenantes d□un conflit.

Conclusion

Les guerres prennent naissance dans $1\square$ esprit des hommes ; $c\square$ est dans $1\square$ esprit des hommes <u>que doivent être élevées les défenses de la paix \square . Acte constitutif de $1\square$ UNESCO.</u>

THEME 6 : SANTE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

Compétences de base

L'élève doit développer les compétences suivantes :

- -entretenir son milieu de vie;
- -porter des messages sur les saines habitudes de vie en matière de santé ;
- -participer à la mise en œuvre de projet de développement de son école et de son milieu ;
- -promouvoir le genre dans le développement économique de la cité ;
- -développer de l'ambition et l'esprit d'initiative.

Problèmes

- Le non-respect des lois environnementales conduisant à la destruction du cadre de vie :
- La non-pratique des mesures d□hygiène et de vie entraînant des problèmes de santé,
- Absence des projets de développement dans nos milieux entraînant l□indifférence des citoyens face au développement de leur milieu,
- La discrimination sexiste entraînant la marginalisation des femmes dans le développement économique de la cité.
- L□absence d□esprit d□initiative et d□ambition entraînant la pauvreté.

SOUS-THEME I : L PNVIRONNEMENT ET SANTE

Leçon: La salubrité publique

Introduction

L \square homme doit rendre son cadre de vie propre, pour qu \square il jouisse d \square une parfaite santé.

1- Définition de la salubrité publique

La salubrité publique est l□ensemble des mesures prises dans l□intérêt de l□hygiène publique et qui sont favorables à la santé des hommes.

2- Les acteurs de la salubrité publique

Les principaux acteurs de la salubrité publique sont : les services d \square hygiène ; les conseils municipaux, les services d \square assainissement, les collectivités, les associations, les CVD, CDQ

3- Les activités de maintien de la salubrité publique

Certaines activités de l□homme permettent de maintenir notre cadre de vie propre :

Il s□agit du sarclage des herbes, le ramassage des tas d□immondices, le balayage régulier de la cour de l□école, des salles de classe, de la maison, du quartier ; l□entretien des routes, des centres socio-culturels, des hôpitaux et la sensibilisation de la population.

4- La gestion des ordures

Les ordures sont des matières mal propres comme les excréments d□animaux, les déchets ménagers dans un cadre de vie. La gestion de ces ordures dans une commune est assurée par les services techniques de la voirie. Mais face à l□impuissance des services municipaux et vue l□insalubrité grandissante, des associations sont créées pour l□évacuation des ordures. Les ordures ramassées sont convoyées vers les dépotoirs contrôlés. Depuis 2013, l□Etat a choisi chaque premier samedi du mois pour le ramassage des ordures et la propriété de tout le territoire togolais.

5- L□entretien des dépotoirs

Un dépotoir est un lieu où l□on dépose les ordures.

Le dépotoir doit être créé hors des résidences. Il doit être entretenu en brûlant régulièrement les ordures et enterrant les matières qui ne se décomposent pas vite.

6- La sensibilisation et l□information

Il faut sensibiliser la population sur les problèmes relatifs à la gestion des déchets toxiques et des décharges industrielles, mobiliser son entourage en faveur $d\square$ un environnement sain, salubre et viable, $s\square$ engager pour maintenir un cadre de vie propre.

7- Les conséquences de l□insalubrité dans le milieu

Il s□agit de :

- L□enlaidissement du cadre de vie ;
- La présence des eaux usées dans les rues, devant et derrière les habitations hébergeant des mouches et moustiques ;
- La pollution de l□air et l□atmosphère ;
- La réapparition de certaines maladies mortelles telles que le choléra, la fièvre typhoïde, la fièvre jaune ;
- La persistance du paludisme dans les milieux insalubres ;
- La prolifération des maladies respiratoires.

Conclusion

Nous devons collaborer avec les institutions et associations de protection et de promotion de $l\Box$ environnement en vue de préserver notre santé.

SOUS-THEME II : SANTE ET BIEN-ETRE

Leçon 1 : Le tabagisme et la toxicomanie

Introduction

Pai	Thi les fleaux sociaux, on cite le tabagisme et la toxicomanie.
1-	Définition des termes conventionnels
-	<i>Une drogue</i> : Substance chimique, médicamenteuse ou non, capable d□induire une dépendance à la suite d□une consommation exagérée et fréquente. C□est aussi une substance qui, lorsqu□elle est absorbée, agit sur le cerveau et modifie les fonctions physiologiques, les sensations ou le comportement.
_	Un Stupéfiant: Substance ou plante dont $1 \square$ utilisation est soumise à une autorisation
_	administrative, et dont lusage sans autorisation expose à des poursuites.
	Ce sont des drogues d origine naturelle telles que le tabac, le cannabis ou gué, les
	feuilles de cocaïer
_	La dépendance : C□est l□état clinique qui se traduit par un besoin continu de
	s intoxiquer. C est le fait pour un individu de ne plus pouvoir se passer de la drogue.
_	Le sevrage : C□est la privation de drogue lors de la désintoxication de quelqu□un de
	dépendant. C□est aussi le fait pour un toxicomane de cesser l□absorption de la
	drogue.
_	La tolérance: C□est 1□aptitude physique à supporter 1□effet d□une substance
	C□est aussi la nécessité d□augmenter des doses pour produire un même effet.
_	$L \square overdose$: C \square est une prise de drogue en quantité excessive entraînant des troubles
	importants pouvant aller jusqu□à la mort. C□est aussi la surdose.
-	Les psychotropes : Ce sont des drogues d□origine synthétique qui agissent sur le comportement physique et le modifient.
2-	Classification des drogues selon leurs effets
	us avons :
-	Les dépresseurs : Ce sont des drogues qui ralentissent l□activité du cerveau (opium
	la morphine, héroïne, la barbiturique, les benzodiazépines □);
-	Les Stimulants: Ce sont des drogues qui accélèrent l□activité du système nerveux central (cocaïnes, crack, amphétamines, ecstasy, tabac □);
-	Les perturbateurs: Ce sont des drogues qui provoquent la modification de la
	perception de la vue, du temps et de l□espace (cannabis, LSD25, mescaline, datura
	alcool \Box);
-	Les solvants: Ce sont les substances le plus souvent volatiles qui agissent sur les
	fonctions cérébrales (les détachants, les gaz, les aérosols, des sprays de désodorisants
	\Box).

3- Mode de consommation :

La consommation des drogues se fait par voie orale, par injection et par voie nasale.

4- Les effets et les conséquences de la consommation de la drogue :

4.1- Les effets recherchés :

Les toxicomanes, en absorbant de la drogue, recherchent certains effets sur leur organisme. Certaines drogues peuvent avoir pour effet la réduction de l□anxiété chez celui qui la prend. D□autres par exemple peuvent diminuer des sensations douloureuses. Les barbituriques sont utilisés pour soulager l□anxiété et induire le sommeil, pour traiter certaines épilepsies.

4.2- Les conséquences ou effets dangereux :

4.2.1- Dangers sur l□usager de drogues :

Il s□agit de :

- Problèmes de santé : maux de tête chroniques, cancer de la gorge, de l□estomac, des seins, troubles cardiaques, respiratoires, dégénérescence des cellules nerveuses, surdosage pouvant entraîner la mort, troubles mentaux, folie □
- Troubles de comportement : violence, vol, viol, prostitution, démotivation, rupture avec la famille, conflits avec la police □
- Autres problèmes : Faiblesse sexuelle, stérilité, infection au VIH/SIDA et à l□hépatite A, B ou C, Suicide

4.2.2- Conséquences socio-économiques :

Ces conséquences sont :

- Violence avec les parents, vol des biens de la famille, appauvrissement de la famille, mésentente au sein de la famille ;
- Accidents de circulation, de travail, dépense pour les soins des toxicomanes, échec et abandon de 1□école et des ateliers, délinquance, criminalité, emprisonnement, escroquerie, corruption □

5- Les signes d□alerte:

La toxicomanie débute le plus souvent dans l□adolescence avec les copains. C□est au cours des mauvaises fréquentations que les adolescents essayent la drogue. Il est donc indispensable pour les parents de surveiller leurs enfants pour les dissuader de fréquenter des copains toxicomanes.

6- Education préventive

Elle consiste à mettre en uvre certaines conduites pour prévenir la toxicomanie.

Elle peut consister à une action collective : la limitation sur le lieu du travail de $1\Box$ exposition aux produits toxiques, la séparation dans les restaurants, les bureaux et les transports en commun des fumeurs et des non-fumeurs, $1\Box$ interdiction absolue de fumer dans les lieux publics.

Elle peut aussi être une action individuelle : une faible consommation d \square alcool, l \square arrêt volontaire de fumer, le sport, éviter les mauvaises fréquentations, participer aux activités socioculturelles pour être informé \square

7- Les mesures de lutte :

7.1- Les conventions internationales

- La convention cadre de l□OMS pour la lutte anti-tabac ;
- Le 26 Juin de chaque année est célébrée la journée internationale de lutte contre l□abus et le trafic illicite des drogues.

7.2- La législation nationale et la stratégie de lutte au Togo.

Pour lutter contre le tabagisme et la toxicomanie, il est créé :

- Le ministère de la sécurité et de la protection civile ;
- Le comité national anti-drogue (CNAD);
- L□association togolaise pour la sécurité civile et l□hygiène publique. (ASTOSHYP) ;
- L□unité de traitement des addictions de Lomé ;
- L□arrêté portant interdiction de fumer dans les lieux publics.

7.3- Prise en charge médicosociale

Les actions menées par le gouvernement togolais pour combattre le tabagisme et la toxicomanie sont entre autres :

- Le centre d□observation et de Réinsertion des jeunes en difficulté à Cacavelli ;
- L□hôpital psychiatrique de Zébé;
- Le Foyer avenir de Kamina;
- Le département psychiatrique dans les CHU et CHR.

Conclusion

La toxicomanie et le tabagisme entraînent des effets néfastes sur l□organisme de l□homme. Il faut donc éviter leur consommation.

Leçon 2 : L□alcoolisme

Introduction

 $L\Box$ alcoolisme est un fléau qui mine la société. Quels sont ses effets sur $l\Box$ organisme et quels sont les moyens de lutte ?

1- Les différents types d□alcools sont :

Méthanol, Isopropanol, 1- propanol, n- butanol, isobutanol, 1- butanol, Ethylène glycol, di éthylène glycol, Tri éthylène glycol, glycérol (1, 2, 3- propane triol.), Sorbitol, cyclohexanol.

2- Les méfaits de l□alcool sur l□organisme

L \square alcool est absorbé par $1\square$ homme à travers son tube digestif et circule librement à travers les membranes cellulaires. L \square overdose entraı̂ne les neuropathies périphériques, le déficit en vitamine (V. B1). Les alcooliques chroniques développent des carences alimentaires en protéines et en vitamines. Ils souffrent des troubles cognitifs et d \square amnésie (perte de la mémoire). L \square alcool cause des inflammations de $1\square$ sophage, de $1\square$ estomac, la gastrite du tube digestif, la cirrhose, la dépendance.

3- Les conséquences de la consommation de l□alcool.

3.1- Sur la famille

- La misère dans la famille.
- La malnutrition et la sous-alimentation.
- Manque de soins médicaux aux enfants.
- La délinquance juvénile
- La mendicité.
- La prostitution.

3.2- Sur le plan social

- La négligence des activités communautaires pour le développement de son milieu.
- L□alcoolique constitue une charge sociale.
- Il pose des actes ignobles, irresponsables, la violence, la corruption, le vol, la prostitution dans son cadre de vie.

4- La lutte contre l□alcoolisme.

Pour lutter contre l□alcoolisme, il faut faire des sensibilisations, afin de montrer aux alcooliques et aux autres les conséquences néfastes de la prise de l□alcool, produire des slogans anti-alcool dans

le milieu, à l□école, produire des affiches des hommes mourant d□alcool.

5- Les mesures préventives de la prise d□alcool.

Pour éviter la prise d \square alcool, il faut refuser toute consommation d \square alcool, arrêter les producteurs, les distilleurs, les vendeurs, amender tout vendeur grossiste ou détaillant de ce liquide.

6- Les mesures dissuasives.

Nous devons nous engager dans la lutte contre l□alcoolisme par des sensibilisations, des informations relatives aux conséquences néfastes de l□alcool dans la famille et dans la société, encourager les alcooliques à renoncer à l□alcool.

Conclusion

L \square alcool est un liquide à éviter dans notre alimentation car il occasionne des risques à court et à long terme sur l \square organisme de l \square homme entraînant même la mort.

SOUS-THEME III: LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.

Leçon 1 : Les activités génératrices de revenu (AGR)

Introduction

La réduction de la pauvreté est un objectif pour les gouvernants africains. Pour y parvenir le gouvernement togolais met l□accent sur les AGR et l□entreprenariat des jeunes

1- Le Développement coopératif et les AGR

1.3- Les AGR

1.1.1-Définition

Les AGR sont des activités économiques qui ne nécessitent pas un grand apport financier mais qui rapportent des gains pour la prise en charge des besoins de la famille.

1.1.2-Les types d□activités du milieu

Les AGR qu□on peut mener dans nos milieux sont : le commerce, l□artisanat, l□agriculture, l□élevage, la pisciculture □

1.1.3-Importance des AGR

Les AGR permettent de :

- Augmenter les revenus des exploitants ;
- Renforcer la sécurité alimentaire ;
- Protéger 1□ environnement ;
- Améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires.

2- La coopérative

Une coopérative est une association de personnes regroupées pour faire des activités d□où

elles tirent des bénéfices communs. On distingue deux types de coopératives :

- La coopérative de production qui permet à ses membres d□augmenter le rendement, de gagner beaucoup d□argent ;
- La coopérative de consommation qui permet à ses membres d□acheter en commun beaucoup de produits à un prix réduit.

Exemple: Coopératives agricoles, de pêche, de fabrication de savon, \Box

3- L□entreprenariat

3.1- Définition

L \square entreprenariat est l \square action de créer la richesse ou de l \square emploi par la création d \square une entreprise.

3.2- La création d □ une entreprise

Une entreprise est une organisation autonome de production des biens et des services à $1\Box$ intention $d\Box$ un ensemble de clients.

Il faut pour cela:

- Monter un projet : c□est trouver une idée, un domaine dans lequel entreprendre et rédiger le projet.
- Rechercher les sources de financement : auprès des banques, des micros finances ou des organismes de 1□Etat comme le FINFI avec ses produits AJSEF ; AGRISEF ; APSEF ; FAIEG.
- **FNFI**: Fonds National de Finances Inclusives.
- AJSEF: Accès des Jeunes aux Services Economiques et Financiers.
- **FAIEJ**: Fonds d□Appui à l□Insertion Economique des Jeunes.
- AGRISEF: Accès des Agriculteurs aux Services Economiques et Financiers.
- **APSEF**: Accès des Pauvres aux Services Economiques et Financiers.
- rechercher les ressources humaines c□est-à-dire la main d□□uvre nécessaire à l□entreprise.
- Planifier le projet : fixer les objectifs et mettre en □uvre les moyens propres à les atteindre.
- Rechercher les débouchés c□est-à-dire les marchés de vente des produits ou services de l□entreprise

4- Le sens de la responsabilité

Une société ou entreprise doit avoir un leader c□est-à-dire l□entrepreneur. Celui-ci est la force motrice de l□entreprise. Il doit donc avoir le sens de la responsabilité c□est-à-dire mesurer les avantages et les risques avant toute prise de décision.

5- Le sens de solidarité et de partage

Le système coopératif est fondé sur le principe de naturalisme et de solidarité. Le pouvoir y est exercé démocratiquement et les membres de la coopérative travaillent avec le souci de l□intérêt général de tous les associés.

Conclusion

Les AGR constituent une solution à la pauvreté et au chômage.

Leçon 2 : Genre et développement

Introduction

De nos jours certaines sociétés continuent par marginaliser les femmes aux services socio-économiques à cause de leurs faiblesses biologiques. Or celles-ci sont aussi capables de développement de leur milieu.

1.) Définition

Le genre est un ensemble de rapports sociaux, biologiques qui existent entre $l\Box$ homme et la femme.

1.1- La notion de genre

Pour comprendre la perspective sociale de la notion de genre, il est important de distinguer les concepts de sexe et de genre. Les différences existant entre femmes et hommes étant $d\square$ une part de nature biologique et $d\square$ autre part de nature sociale.

1.2- La différence biologique

Deux éléments sont à prendre en considération à savoir : le sexe et le rôle sexuel ou biologique. Ces deux éléments sont innés, universels, irréversibles. Ils entrent dans les rôles de reproduction.

Exemple:

- La femme tombe enceinte, elle donne naissance aux enfants, elle les allaite. Ces rôles sont impossibles à l□homme.
- L□homme, féconde la femme et détermine le sexe de l□enfant. Ces rôles sont impossibles à la femme.

Cette application biologique situe la responsabilité du couple dans la détermination du sexe.

1.3- La différence relative à la nature sociale

Les rôles de genre sont des comportements socialement et culturellement conçus et qui déterminent le type de tâches ou activités à exécuter. Ces rôles sont réversibles et varient $d\Box$ une culture à une autre et souvent $d\Box$ un groupe social à un autre au sein $d\Box$ une même culture en fonction de la classe, de $l\Box$ ethnicité et de la race.

2.) Les inégalités économiques et socioculturelles entre fille et garçon dans un milieu

2.1- Les inégalités économiques

 $L\Box$ on observe des différences d \Box accès des femmes à des carrières lucratives et au contrôle des moyens financiers et autres moyens de production tels que le crédit-emprunt, la propriété foncière.

2.2- Les inégalités socioculturelles

L \square homme est considéré comme chef de famille et le principal gagne-pain. La femme est considérée comme la nourricière qui s \square occupe de sa famille. Elle n \square exerce que des tâches domestiques. Les garçons sont éduqués et les filles sont consacrées aux travaux artistiques.

3.) Les avantages de l□équité et de l□égalité entre fille et garçon dans le développement socio-économique

Pour promouvoir le genre, il faut assurer l□égalité de genre, l□équité de genre.

3.1- L□égalité de genre

 $L\Box$ égalité signifie que les hommes et les femmes aient le même statut et qu \Box ils jouissent des mêmes conditions pour réaliser leurs droits humains et des mêmes aptitudes pour contribuer au développement national et culturel et bénéficier des résultats. $L\Box$ égalité entre les hommes et les femmes ne signifie pas que les hommes et les femmes deviennent identiques, mais qu \Box ils aient des possibilités et des chances égales dans la société.

3.2- L□équité de genre

L \Box équité de genre est une exigence d \Box un traitement juste et d \Box une répartition équitable des résultats et des bénéfices. Ce traitement permet d \Box accorder à la femme des avantages et des droits aux fins de rétablir la justice. Il est donc question que les tâches, les fonctions, les devoirs et les responsabilités, soient partagés équitablement entre les femmes et les hommes dans le développement socio-économique du pays.

Conclusion

En somme, les femmes sont caractérisées par leur vulnérabilité biologique et non des faiblesses socio-économiques. Il faut donc prendre des mesures adéquates pour permettre aux femmes d□accéder à leurs droits économiques, culturels et sociaux.

Thème 7 : Catastrophes naturelles : Réduction des risques de catastrophes naturelles

Compétences de base :

A la fin du thème, l□apprenant doit développer les compétences suivantes :

- Comprendre la nature, les causes et les conséquences des catastrophes naturelles ;
- Prendre conscience des conséquences désastreuses des catastrophes naturelles ;
- Savoir se protéger et protéger les autres en cas de catastrophe naturelles ;
- Participer à la prévention et à la gestion des catastrophés naturelles

Problèmes:

- Ignorance par l□homme de sa responsabilité dans les catastrophes naturelles ;
- Réchauffement climatique ;
- Intensification de la pauvreté, relâchement des efforts de développement et la destruction du cadre de vie à cause des conséquences désastreuses de catastrophes naturelles.

SOUS-THEME I: DEFINITION DES CONCEPTS CLES

Leçon: Les concepts clés

2- Définition du concept de catastrophes naturelles

On appelle catastrophe naturelle tout dégât causé par tout phénomène naturel notamment les cyclones, tornades, tempêtes, raz de marée, inondations, tremblements de terre, éruptions volcaniques, glissements de terrain, incendies de forêt, sécheresses, affectant les populations, les infrastructures et les secteurs productifs de l\(\percap{1}\) activité économique avec une gravité et une ampleur telles qu\(\percap{1}\) il dépasse les capacités locales de réponse et nécessite une aide régionale, à la demande d\(\percap{1}\) une ou plusieurs parties sinistrées, afin d\(\percap{1}\) augmenter les efforts et les ressources disponibles et de réduire les pertes et dégâts.

2) Définition du concept d□inondation

2.1- Définition

L \square inondation est une submersion, rapide ou lente, d \square une zone habituellement hors d \square eau. Il existe plusieurs types d \square inondation.

2.2- Les différents types d□inondation

- * L□inondation par débordement direct d□une rivière lors de précipitations intenses ;
- * L□inondation par ruissèlement pluvial qui provoque souvent la saturation et le refoulement du réseau d□assainissement des eaux pluviales : dans ce cas l□eau déborde dans les rues ;
- * L□inondation due à un sol saturé par des précipitations récentes qui n□absorbe plus l□eau de nouvelles précipitations ;
- * L□inondation par remontée de nappe phréatique qui survient après des épisodes pluvieux sur une période longue.

3) Définition du concept de sécheresse

3.1- Définition

La sécheresse est classiquement définie comme un phénomène naturel dû essentiellement à un déficit des précipitations qui, associé à des facteurs climatiques (températures élevées, vents forts, hygrométrie faible etc \square) provoque s \square il est prolongé dans le temps, une diminution du ruissèlement des cours d \square eau et de l \square humidité des sols et un renouvellement insuffisant des nappes d \square eau.

 ${\bf NB}$: Ce phénomène est amplifié par $1\square$ action néfaste de $1\square$ homme sur $1\square$ environnement (déforestation, rejets des gaz nocifs, pression du cheptel sur les parcours, surexploitation des ressources naturelles à savoir les eaux et les sols).

Il existe plusieurs formes de sécheresse.

3.2- Les formes de sécheresse

Il existe plusieurs formes de sécheresse indépendantes entre elles.

- *La Sécheresse météorologique : c□est un type de sécheresse qui survient lorsque les précipitations sont bien inférieures à la normale au cours d□une longue période.
- * La sécheresse hydrologique : c est un type de sécheresse météorologique provoquée par

une diminution sensible du niveau des eaux souterraines, des rivières, des fleuves et des lacs.	
* La sécheresse agricole : c est un type de sécheresse provoquée par la faible humidité du	
sol et associée à la rareté de l□eau.	
* La sécheresse socio-économique : c est un type de sécheresse provoquée par les effets	
économiques et sociaux des formes précédentes de sécheresse précitées.	
Elle se traduit par l□exode rural, la famine, les baisses des rendements agricoles, la perte de	
cheptel, 1□augmentation des prix des produits de première nécessité, le problème de santé	
humaine et animale etc : elle engendre des plans ORSEC.	
4- Définitions des concepts d□incendie et de feux de brousse.	
4.1- Définition du concept incendie	
$L\Box$ incendie est un feu violent et destructeur pour les activités humaines et la nature.	
4.2- Définition du concept feux de brousse	
Les feux de brousse est un grand feu qui se propage et détruit toute la forêt ou la savane.	
5-Définition du concept changement climatique	
Le changement climatique est la modification durable (au minimum sur une durée de dix	
ans) subit par le climat global de la terre.	
7- Définitions des concepts tempête et d□ouragan	
7.1- Définition du concept tempête	
Une tempête est un phénomène météorologique violent à la large échelle dite	
synoptique, avec un diamètre compris en général entre 200 et 1000Km, caractérisé par des	
vents rapides et des précipitations intenses.	
Un vent devient tempête lorsque sa vitesse atteint 63 Km/h	
Le vent devient cyclone lorsque la vitesse atteint 102 km/h.	
7.2- Définition du concept ouragan	
L□ouragan est une forte tempête caractérisée par un vent très violent cyclonique.	
8- Définition du concept effet de serre	
L□effet de serre est un phénomène naturel par lequel une partie de l□énergie solaire	
émise par la terre est absorbée et retenue sous forme de chaleur dans l□atmosphère. Il est	
causé par des gaz contenus dans l \square atmosphère tels que la vapeur d \square eau, le dioxyde de	
carbone □	
En effet, les gaz à effet de serre bloquent partiellement les rayons infrarouges et les	
empêchent d□être renvoyés immédiatement vers l□espace: ce qui contribue à	

l□augmentation de la chaleur moyenne à la surface de la terre, entraînant ainsi le

réchauffement climatique

SOUS-THEME 2 : CAUSES, MANIFESTATIONS ET CONSEQUENCES DES CATASTROPHES NATURELLES

Leçon : Causes, manifestations et conséquences des catastrophes naturelles

Elle est la cause primordiale des catastrophes naturelles.

S

Il s \square agit de la pollution de l \square air et de l \square eau, de l \square utilisation des gaz à effet de serre, l \square abattage anarchique des arbres, de l \square extraction du sable marin etc \square

1- Les manifestations des catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles ont toujours existé et vont continuer par affecter la planète terre.

De nos jours près de 300 millions de personnes sont affectés par les catastrophes naturelles et $1\Box$ on en déplore près de 78 000 décès.

Entre 1980 et 2000 ; la mortalité liée aux catastrophes naturelles a augmenté de 60%.

Le nombre de catastrophique s naturelles a été multiplié par trois depuis cinquante ans.

Entre 1980 et 2009, les catastrophes naturelles ont coûté près 1 600 milliards de dollar.

Remarque:

Le Togo a toujours connu les manifestations de catastrophes naturelles :

- *de 1862 à 1939 le Togo a connu quatre tremblements de terre,
- * de 1942 à 1983 le Togo a connu trois importantes sécheresses ;
- * de 1925 à 2013 ; le Togo a connu plus de 60 inondations urbaines et rurales,

Tous les ans, le Togo conna ît des feux de brousse et des vents violents.

*Depuis 1967, l□érosion côtière a emporté deux fois de suite la route nationale n°2.

NB : Les inondations urbaines et rurales entre 1925 et 1999 au Togo, ont entraîné des dégâts matériels et des pertes en vies humaines.

Celles de 2007 à 2013 ont été particulièrement lourdes de conséquences sociales et économiques désastreuses pour le pays (pertes des infrastructures routières, des maisons d□habitation, des champs de cultures, et en vies humaines)

Les inondations de 2010 ont coûté au Togo près 43 934 165 dollars américains.

2- Les conséquences des catastrophes naturelles

Elles sont multiples et très désastreuses :

- *Les catastrophes naturelles ont des effets destructifs sur le milieu physique et les infrastructures (maisons, routes, écoles [].)
- *Les catastrophes naturelles entra înent la pollution de l□air et de l□eau ;
- *Les catastrophes naturelles détruisent les écosystèmes terrestres et aquatiques.
- *Les catastrophes naturelles engendrent des maladies mortelles (choléra) et la famine ;
- *Les catastrophes naturelles entraînent les difficultés financières, la dissociation familiale et la perte du travail.
- *Les catastrophes naturelles ont des effets économiques néfastes par la perte des ressources et $d\Box$ équipements productifs, enfin la destruction des sites de production industrielle.

SOUS-THEME 3 : PREVENTION ET GESTION DE CATASTROPHES NATURELLES

Leçon: Le cadre institutionnel de prévention et de gestion des catastrophes naturelles au Togo

Introduction

La recrudescence des catastrophes naturelles au Togo avec leur effet destructeur a obligé l□Etat d□instaurer un cadre institutionnel afin de prévenir et de gérer ces désastres naturels.

1- Le cadre institutionnel de prévention et de gestion des catastrophes naturelles au Togo

Au Togo la prévention de la gestion des catastrophes naturelles sont bien intégrées dans

les évaluations environnementales depuis $1\square$ élaboration des termes de référence jusqu \square au suivi et contrôle en passant par $1\square$ élaboration du rapport.

1.1- Les progrès dans le domaine des évaluations environnementales :

Les progrès réalisés dans ce domaine sont :

- En 1987 : Institution du Ministère chargé de l□environnement ;
- En 1988 : Adoption de la loi n 88-14 DU 03 Novembre 1988 portant code de 1□environnement ;
- En 2006 : Adoption des textes sur les évaluations environnementales ;
- En 2008 : Adoption de la loi cadre sur l□environnement qui réserve une place de choix aux évaluations environnementales et aux catastrophes.

1.2- Les progrès dans le domaine politique

Ils reposent sur la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) élaborée en 2009 et actualisée en 2012 grâce à l□appui de l□UEMOA et de l□UE.

 $L\Box$ élaboration de ce nouveau document de SNRRC de 2012 a révélé des forces en matière de réductions des risques au Togo :

- Un engagement politique : l□articulation de la problématique RRC (Réduction de Risques des Catastrophes) avec le cadre référentiel national de la croissance et de promotion de l□emploi ; l□adoption d□une plate-forme nationale de RRC par un arrêté qui évolue vers un décret présidentiel ; l□intégration de la dimension de RRC dans la loi-cadre de l□environnement du 30 mai 2008.
- Un engagement des partenaires techniques et financiers à soutenir les efforts de L□Etat.

1.3- Les progrès dans le domaine juridique :

Ils reposent:

- Sur une plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes qui a été créée par l□arrêté n° 012/MERF du 17 Avril 2007 ; cette plateforme a pour but d□adapter une approche d□actions intégrées et cohérentes afin de réduire des risques de catastrophes naturelles ;
- Sur le plan national d□action pour l□environnement (PNAE);
- Sur le plan d□action prioritaire (PAP) au secteur de la réduction des risques de catastrophes ;
- Sur le plan annuel de préparation et de réponse aux situations d□urgence ;
- Sur le plan d□action national de lutte contre la désertification et la dégradation des terres (PAN/LCD) ;
- Sur le plan d□action forestier national (PAFN);
- Sur le plan d action national pour l adoption au changement climatique (PANA);
- Sur le plan de contingence national ;
- Sur le plan ORSEC par le décret n 37-227/PR du 22 Octobre 1997;

Sur les plans régionaux de contingences multirisques ;

- Sur le programme national de gestion de l□environnement (PNGE) ;
- Sur le programme national d□investissement pour l□environnement et les ressources naturelles(PNIERN);
- Sur le programme de renforcement de capacités pour la gestion de l□environnement (PRCGE);
- Sur le projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres(PGICT).

Conclusion

Le cadre institutionnel de prévention et de gestion des catastrophes naturelles permet de mobiliser les moyens adéquats et de créer des systèmes d□alerte appropriés lors d□un désastre naturel.

Leçon 2 : Les bonnes pratiques en matière de gestion et de prévention des catastrophes naturelles

Introduction

Les bonnes pratiques en matière de réduction des catastrophes et de gestion de l□après catastrophes, sont un ensemble de plusieurs mesures et action souvent incitées par les différents acteurs au niveau local, national et international.

1) Les bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles

Les bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles reposent sur des critères suivants :

- $L\Box$ appropriation des pratiques et des mesures d \Box intervention par les parties prenantes ;
- L□existence de statistiques et informations solides à l□appui;
- La participation de toutes les parties prenantes concernées par la réduction des risques ;
- Les arrangements institutionnels efficaces en matière de réduction des risques ;
- La prise en compte de la dimension sociale, économique, et environnementale ;
- La traduction en résultats concrets sur le terrain des politiques, des programmes, des plans et des projets ;
- L□efficacité et le caractère portant des pratiques en matière de réduction des risques ;
- La reproductibilité et l□intervention et de la pratique ;
- La durabilité de la mesure proposée et de la pratique adoptée.

2- Les bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles au Togo

Au Togo, les bonnes pratiques dans la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles reposent sur le travail d\(\text{\substack}\) éducation et de sensibilisation de la population sur les catastrophes naturelles à travers la plate-forme nationale pour la réduction des risques et catastrophes, la croix rouges togolaise, le système national de réduction des risques et catastrophes, les systèmes d\(\text{\substack}\) alertes précoces communautaires, les ONG (exemple la JVE= Jeunesse volontaire pour l\(\text{\substack}\) environnement), la direction de la Protection Civile.

Cependant les citoyens togolais doivent éviter de construire dans les zones inondables, de jeter de ordures dans les caniveaux et de déforester.

Conclusion

Le succès de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles est lié aux bonnes pratiques dans la réduction des risques de catastrophes.

Leçon 3 : Les différents types et systèmes d□alerte aux catastrophes naturelles

Introduction

L \square adoption des types et des systèmes d \square alerte aux catastrophique notionnelles axés sur la communauté permet de limiter les conséquences néfastes d \square un désastre d \square origine

naturelle.

1- Les types d□alerte aux catastrophes naturelles

Il existe deux types $d\square$ alerte aux catastrophes naturelles:

Le type $d\Box$ alerte à court terme et le type $d\Box$ alerte à long terme.

1.1- Le type d□alerte à court terme

Elle est émise par le service national de la météorologie à travers les medias (Radio, Télévision, Internet) afin de prévenir la population de l□imminence d□une catastrophe naturelle.

1.2- Le type d □ alerte à long terme

Elle est émise par les structures étatiques et de société civile (Associations, ONG Réseaux) qui sont dans la prévention et la gestion des catastrophes naturelles. Ce type d alerte se fait à travers la formation, l information et la sensibilisation aux populations sur les risques de catastrophes naturelles

2- Les systèmes d□alerte aux catastrophes

Ils sont élaborés grâce aux différentes conférences mondiales sur la prévention des catastrophes (CMPC) et aux différences internationales sur les systèmes d□alerte précoce (CSAP)

Un système d \square alerte précoce (SAP) est un mélange d \square outils e de processus intégrés dans les structures notionnelles coordonnés par des organismes nationaux et internationaux, afin de prévenir la population de l \square imminence des risques de catastrophes naturelles.

Le système d□alerte comprend quatre (4) éléments :

- La connaissance des risques encours ;
- Le suivi technique et service d□alerte,
- La diffusion d□alertes compréhensible à l□intention des personnes menacées ;
- La sensibilisation du public et la préparation à l□action

 ${\bf NB}$: Les systèmes d \square alerte aux catastrophes naturelles centrés sur les communautés doivent être :

- Clairement compris par la population ;
- Facilement et rapidement accessibles ;
- d□actualités;
- Reliés à des actions d□intervention à prendre par la population avant pendant et après un prénomme.

Conclusion

Les systèmes d□alerte précoce aux catastrophes naturelles permettent de sauver les vies humaines et de limiter les dégâts matériels.

QUESTIONS D EVALUATION

Classe de 6e& 5e

THEME I: CONNAISSANCE DE SOI, DES AUTRES ET DE SON MILIEU DE VIE

SOUS-THEME I: CONNAISSANCE DE SOI ET DES AUTRES

Leçon 1 : Connaissance de soi

- 1- Quels sont les instruments de mesure qui te servent à connaître ton poids et ta taille ?
- 2- Donne ton poids, ta taille.
- 3- Identifie quatre de tes qualités et quatre de tes défauts.
- 4- Donne la formule de l□indice de masse corporelle.
- 5- Avec les données de ta taille et de ton poids, calcule l□indice de masse corporelle. As-tu un poids normal ?
- 6- Quelles sont les mutations ou changements observables chez une fille ou chez un garçon en puberté ?

Leçon 2 : connaissance des autres

- 1- Qu□appelle-t-on parents ascendants, parents proches ou éloignés, familles parentes et alliées ?
- 2- Cite les membres de la communauté scolaire.
- 3- Qui sont les responsables de ton quartier ou village?
- 4- Cite quelques personnalités importantes de ton entourage immédiat.
- 5- Recense les différents groupes ethniques et leurs origines, les groupes religieux.
- 6- Comment ces différents groupes doivent faire pour développer leur milieu ?

SOUS-THEME II: CONNAISSANCE DE SON CADRE DE VIE

Leçon 1: La famille

- 1- Qu□appelle-t-on famille? Donne la composition d□une famille?
- 2- Quelles sont les différentes formes de famille ?
- 3- Identifier les différentes valeurs familiales ?

Leçon 2: La maison

- 1- Qu□appelle-t-on maison?
- 2- Quelles sont les différentes tâches domestiques ?
- 3- Qu□est ce qui constitue le patrimoine de la famille ?
- 4- Cite les dangers domestiques et propose des précautions à prendre pour les éviter.

Lecon 3: La rue

- 1- Qu□appelle-t-on rue, route, sentier, chemin, ruelle, impasse?
- 2- Relève les dangers potentiels qu□on peut rencontrer dans la rue.
- 3- Comment doit-on se comporter dans la rue et sur la route ?
- 4- Enonce quelques règles du code de la route.
- 5- Ebekalabim est un jeune garçon de la ville de Lomé. Un jour il observa pendant près d□une heure un handicapé physique tenter de traverser en vain la rue, à cause de la forte densité de circulation. Il se mit à rigoler et invita son ami de venir vivre la suite et la fin de la scène. Celui-ci vint et trouva l□attitude d□Ebekalabim ridicule.
 - a- Pourquoi 1□ami d□Ebekalabim 1□a trouvé ridicule? Donne deux défauts de ce

garçon.

b- Qu□aurais-tu fait si tu étais à la place d□Ebekalabim?

Lecon 4 : L□école

- 1- Pourquoi viens-tu à l□école?
- 2- Cite les différentes activités organisées dans ton école.
- 3- Quelles sont les différentes structures relevant de l□organisation administrative de l□école?

Leçon 5: Le quartier

- 1- Comment s□appelle ton quartier? Situe-le et fait 1□historique de son peuplement.
- 2- Cite les activités économiques, socio-culturelles de ton quartier.
- 3- Relève quelques problèmes majeurs auxquels ton quartier est confronté et dis comment les résoudre.

Leçon 6 : La commune et la préfecture

- 1- Quelle différence existe-t-il entre une préfecture et une commune ?
- 2- Donne les deux organes de la commune puis de la préfecture.
- 3- Cite les différents services d□une commune, d□une préfecture.
- 4- Relève les problèmes sociaux et de développement de la commune et de la préfecture

Leçon 7 : Qualité du cadre de vie

- 1- Qu□appelle-t-on qualité du cadre de vie ? le cadre de vie ?
- 2- Cite les différentes activités culturelles de ton cadre de vie.

THEME II: CIVILITE, CIVISME ET CITOYENNETE

SOUS-THEME I: CIVILITE, CIVISME ET CITOYENNETE

Leçon 1 : Civilité

- 1- Qu□appelle-t-on civilité?
- 2- Comment peut-on faire preuve de civilité ?
- 3- Donne quelques règles de bienséance et de formule de politesse.

Leçon 2: Civisme

- 1- Définis : amour de la patrie, engagement.
- 2- Cite quelques comportements civiques à adopter dans ton milieu.
- 3- Que dois-tu faire pour vivre en harmonie avec ton entourage?
- 4- Que doit faire un citoyen pour prouver qu□il aime sa patrie?

SOUS-THEME II: CITOYENNETE ET DEMOCRATIE

Leçon: Citoyenneté

- 1- Définis : citoyen, citoyenneté.
- 2- Cite les devoirs et responsabilités du citoyen?
- 3- Comment peut-on devenir un bon citoyen actif et responsable?

THEME III: ETAT ET NATION

SOUS-THEME I: ETAT ET NATION

Leçon: Généralités

- 1- Définis : Etat, Nation.
- 2- Quelle différence existe-il entre Etat et Nation?

- 3- Qu□est-ce qu□un système politique, un régime politique?
- 4- Cite les différents systèmes politiques et régimes politiques à travers le monde.
- 5- Quels sont les éléments constitutifs d□un Etat ?
- 6- Cite les fonctions juridiques et les fonctions régaliennes de l□Etat.

SOUS-THEME II: NOTRE PAYS LE TOGO

Leçon 1: Le Togo: son histoire

- 1- Quels sont les différents partis politiques qui ont lutté pour l□indépendance du Togo?
- 2- Quels évènements ont marqué les années 1956, 1958 et 1960 dans l□histoire du Togo ?

Leçon 2 : Le Togo : ses symboles

- 1- Cite les symboles de l□Etat togolais.
- 2- Décris le drapeau togolais et donne les significations des couleurs qui la composent.
- 3- Quel est le titre de l□hymne national du Togo?
- 4- Quel sens donnes-tu à l□hymne national du Togo?
- 5- Donne la devise du Togo.
- 6- Dans le premier couplet de l□hymne national du Togo, relève trois vers qui expriment le patriotisme des Togolais ?
- 7- Quels sont les principes et valeurs de l□Etat togolais ?

Leçon 3 : Le Togo : son organisation

- 1- Cite les divisions administratives et économiques de l□Etat togolais.
- 2- Fais l□inventaire des ressources économiques de chaque région du Togo.

Leçon 4: Le Togo: ses institutions et leur fonctionnement

- 1- Qu□appelle-on constitution?
- 2- Cite les principales institutions de la République togolaise inscrites dans la constitution du 14 octobre 1992.
- 3- Donne le rôle de chaque institution.
- 4- Quels sont les différents pouvoirs de l□Etat togolais ? Donne le rôle de chacun.
- 5- Cite les différentes autorités qui dirigent chacun de ses pouvoirs
- 6- Quels rapports existent entre les différents pouvoirs ?
- 7- Cite les départements ministériels en charge de l□éducation, de la formation professionnelle et de la formation civique. Donne le rôle de chaque département.

Leçon 5: Le Togo: mode de gestion administrative

- 1- Définis : centralisation, déconcentration et décentralisation
- 2- Etablis la différence entre centralisation, déconcentration et décentralisation.

Lecon 6: Autorités traditionnelles

- 1- Qui sont appelés autorités traditionnelles ?
- 2- Quels rôles jouent ces autorités traditionnelles ?
- 3- Quels rapports les lient aux autres autorités ?

THEME IV: DROITS HUMAINS

SOUS-THEME I : A LA DECOUVERTE DES DROITS DE L□HOMME

Leçon 1: Notion de droits humains

- 1- Définis : droits humains, droits spécifiques.
- 2- Enumère les principes des droits humains.
- 3- Qu□appelle-t-on valeurs morales? Donne deux exemples.
- 4- On distingue plusieurs catégories de droits humains. Cite-les. Pour chaque catégorie donne deux exemples.
- 5- En tant qu enfant tu as plusieurs droits. Cite quatre de tes droits.

Leçon 2 : Problèmes spécifiques liés aux droits humains

- 1- Cite et définis les problèmes liés aux droits de l□homme.
- 2- Que doit-on faire pour les éviter.

SOUS-THEME II: NORMES ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES DROITS DE LIENFANT / LIELEVE

Leçon : normes et instruments internationaux de protection et de promotion des droits de l \square enfant / l \square élève

- 1- Enumère les institutions nationales de protection des droits de l□enfant au Togo.
- 2- a- Définis CNDH.
 - b- Quel est son but?
 - c- Donne deux de ses missions.
- 3- a- Que signifie ONG?
 - b- Cite deux ONG togolais de défense des droits de l□homme.

THEME V: DEMOCRATIE, GENRE ET DEVELOPPEMENT

SOUS-THEME I: DEMOCRATIE

Leçon: Démocratie participative

- 1- a- Définis le terme démocratie.
 - b- Cite et définis les types de démocratie
- 2- a- Qu□est-ce qu□une école?
 - b- Définis le règlement intérieur d□une école.
 - c- Cite deux articles du règlement intérieur de ton établissement.
 - d- Comment les élèves participent-ils à l□élaboration du règlement intérieur ?
- 3- a- Qu□est-ce qu□un comité de classe?
 - b- Comment se fait son élection?
- 4- Le citoyen a des responsabilités économiques, politiques et sociales. Donne deux exemples dans chaque cas.

SOUS-THEME II: QUESTION DE GENRE

Leçon 1 : Le genre

- 1- Définis la notion de genre.
- 2- Dans la promotion du genre on parle d□égalité, de non-discrimination et d□équité. Définis chacune de ces notions.
- 3- Enumère deux causes et deux conséquences de l□inégalité entre filles et garçons.
- 4- Donne trois comportements favorables à l□épanouissement du garçon et de la fille.
- 5- Kpatcha refuse que Adjoa soit dans son groupe de travail parce qu□elle est une fille. Est-ce un bon comportement ? Justifie ta réponse.

Leçon 2 : Genre et développement

- 1- Chez toi à la maison, que peuvent faire tes parents pour promouvoir l□égalité entre filles et garçons ?
- 2- Définis la notion de discrimination positive.
- 3- Aujourd hui les femmes occupent les mêmes postes de responsabilité que les hommes. Donne l exemple d une femme de ton milieu. Dis le travail qu elle fait.

THEME VI : CULTURE DE LA PAIX ET GESTION DES CONFLITS SOUS-THEME I : CULTURE DE LA PAIX

Leçon 1 : Notion de paix

- 1- Définis la paix et cite les deux types de paix.
- 2- Cite les qualités nécessaires à la paix active.
- 3- Qu□entends-tu par culture de la paix ?
- 4- Quelle différence fais-tu entre la paix et la guerre ?

Leçon 2: Etre / Vivre en paix

- 1- Que peux-tu faire pour vivre en paix :
 - a- Avec soi?
 - b- Avec les membres de ta famille?
 - c- Avec tes camarades à l□école?
 - d- Avec ton environnement?
- 2- Un de tes camarades aime les querelles et les tapages en classe. Quels conseils peux-tu lui donner ?

SOUS-THEME II: CULTURE DE LA NON VIOLENCE

Leçon 1 : Notion de violence et de non-violence

- 1- Enumère les différentes formes de violences.
- 2- Selon toi quelles sont les causes de la violence chez les jeunes aujourd ☐ hui?
- 3- L□une des solutions à la violence est la non-violence ou culture de la paix. Cite deux grands noms qui ont développé ces idéaux dans l□histoire.

Leçon 2: Gestion de conflits

- 1- Qu□est-ce qu□un conflit?
- 2- Cite les types de conflits
- 3- Enumère deux causes de conflits.
- 4- Quelles sont les principales étapes de la résolution pacifique d□un conflit ?

THEME VII: SANTE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT SOUS-THEME I: VIVRE SAINEMENT ET EN BONNE SANTE

Leçon 1: Hygiène alimentaire

- 1- Définis le terme « aliment » et cite deux types d□aliments.
- 2- Quelles sont les méthodes utilisées dans ton milieu pour conserver les aliments ?
- 3- A l□école, le contrôle des aliments se fait par un comité appelé « comité d□hygiène de l□école ».
 - a- Cite deux rôles de ce comité.
 - b- De qui est composé ce comité?

c- Est-il bon de désobéir aux consignes que donne ce comité ? Justifie ta réponse.

Leçon 2: Drogues et alcools

- 1- Définis : alcoolisme, tabagisme.
- 2- Cite deux conséquences fâcheuses de l□utilisation des drogues et alcools sur l□organisme humain.
- 3- Certains élèves disent que l□utilisation des drogues facilite la maîtrise des leçons. Vrai ou faux ?
- 4- a- Qu□est-ce que l□addiction?
 - b- Enumère ces conséquences en famille et à l□école.

SOUS-THEME II: ENVIRONNEMENT ET SANTE

Lecon 1 : Environnement immédiat de l□élève

- 1- Qu□est-ce que l□environnement immédiat de l□élève?
- 2- Que doivent faire les élèves pour maintenir leur environnement immédiat sain ?
- 3- a- Définis : un jardin, les parterres.
 - b- Quels rôles jouent-ils?
 - c- Que devons-nous faire pour les protéger?
- 4- a- Qu□appelle-t-on animaux domestiques?
 - b- Donne deux rôles de deux animaux que tu élèves à la maison.
 - c- Quels peuvent être les dangers de ces animaux ?
- 5- a- Définis : la faune, la flore.
 - b- cite quatre actions que tu peux mener pour protéger la faune et la flore de ton milieu.

Leçon 2 : Interaction entre l□homme, sa santé et son environnement

- 1- Que signifie développement durable ?
- 2- La dégradation de l□environnement a des conséquences sur l□homme. Cite trois de ces conséquences.
- 3- Qu□entends-tu par éléments polluants ? Donne deux exemples.
- 4- a- Qu□est-ce qu□un milieu insalubre?
 - b- L□insalubrité est-elle une bonne chose ? Justifie ta réponse.

CLASSE DE 4^e ET 3e

THEME 1: CIVISME, CITOYENNETE ET DEMOCRATIE

- 1- Définis les concepts suivants : civisme, citoyenneté, citoyen, nationalité.
- 2- Cite quatre comportements d□un citoyen qui aime son pays.
- 3- Quels sont les droits dont dispose un citoyen et qu□un étranger n□a pas.
- 4- Comment se présente l□organisation administrative d□une école ?
- 5- En quoi l□élaboration d□un règlement intérieur d□une école est une expression de la démocratie au sein de celle-ci ?
- 6- Qui sont les élus locaux?
- 7- Définis les notions suivantes : préfecture, commune urbaine, commune rurale.
- 8- Relève quatre attributions d□un conseiller municipal et d□un conseiller préfectoral.
- 9- Qu□appelle-t-on société civile?

THEME 2: ETAT ET NATION

- 1- Qu□est-ce qu□un Etat?
- 2- Cite deux éléments constitutifs d□un Etat.
- 3- Situe dans le temps et l□espace l□Etat togolais.
- 4- Qu□appel-t-on Nation? Etat-Nation?
- 5- Définis : régime politique, système politique.
- 6- Cite deux systèmes politiques dans le monde.
- 7- Cite quelques régimes politiques dans le monde.
- 8- Donne les caractéristiques des régimes fondés sur la séparation des pouvoirs et les caractéristiques des régimes fondés sur la confusion des pouvoirs.
- 9- Quelles différences existe-t-il entre régime présidentiel et régime semi-présidentiel ?
- 10-Qu□est ce qui fait la souveraineté de l□Etat?
- 11- Qu□est-ce qu□un Etat de droit?
- 12- Qu□est-ce qu□une République?
- 13-Cite les caractéristiques d□un Etat de droit.
- 14-Quels sont les différents pouvoirs dans un Etat de droit ?
- 15- Quels rapports existe-t-ils entre ces différents pouvoirs?
- 16- Qu□est-ce que la constitution ? Donne son importance ou utilité.
- 17-Cite et explique les principes de la constitution togolaise.
- 18- Qu□est-ce que la hiérarchie des normes?
- 19-Cite les fonctions régaliennes de l□Etat togolais.

- 20-Qu□est que la conformité des lois ? Quelle institution s□occupe de la conformité des lois au Togo ?
- 21-Donne les principes de la convergence constitutionnelle de la CEDEAO.

THEME 3: DROITS HUMAINS

- 1- Qu□appelle-t-on droits humains?
- 2- Cite les droits et libertés publiques.
- 3- Quels sont les principes des droits humains?
- 4- Cite les différentes catégories des droits humains?
- 5- Qu□appelle-t-on droits spécifiques ou catégoriels?
- 6- Quels liens peut-on établir entre droits humains et valeurs morales ?
- 7- Cite les instruments internationaux, régionaux et nationaux de promotion et de protection des droits humains.
- 8- Décris les mécanismes de protection et de promotion des droits de l□enfant.
- 9- Quelles sont les institutions de protection et de promotion des droits de 1□homme ? Cite les problèmes spécifiques liés aux droits humains.

THEME 4: DEMOCRATIE ET PAIX

- 1- Qu□appelle-t-on démocratie?
- 2- Qu est-ce que la démocratie directe ; la démocratie indirecte ; la démocratie semi-directe ?
- 1- Enonce quatre règles de vie dans un établissement scolaire.
- 2- Décris les phases du processus d□élection du comité de classe et du comité de l□établissement.
- 3- Comment se manifeste la bonne gouvernance à l□école?
- 4- Quel est l□utilité du règlement intérieur ?
- 5- Décris le processus d□élaboration du règlement intérieur.
- 6- Quelles sont les phases du processus électoral du comité de classe et du comité de l établissement ?
- 7- Donne les rôles que jouent les comités de classe et de l□établissement.
- 8- Quelles sont les responsabilités du comité de classe et de l□établissement ?
- 9- Explique comment sont prises les décisions en classe et dans l□établissement.
- 10- Qu□est-ce que la police des examens?
- 11-Cite quelques dispositions prises pendant les devoirs, compositions et examens pour éviter la fraude.
- 12- Donne le rôle et l□importance de la police des examens.
- 13-Cite les caractéristiques de la démocratie.
- 14- Qu□est ce qui prouve que le Togo est un pays démocratique ?
- 15-Définis la constitution puis donne son rôle et son importance.
- 16-Cite les différents pouvoirs contenus dans la constitution du 14 octobre 1992 puis donne leur rôle.
- 17- Quelle différence existe entre pluralisme et multipartisme ?
- 18- Définis le parti politique et donne son rôle.

19- Qu□appelle-t-on parti majoritaire; parti d□opposition? 20-Cite les composantes de la société civile et donne leur rôle. 21- Définis le code électoral et donne son importance. 22- Qu□est-ce que le suffrage universel? 23-Cite les étapes d□une élection. 24-Décris le déroulement du vote. 25- Qu□appelle-t-on média? Quel rôle joue-il en démocratie? 26-Cite les caractéristiques des média 27-Explique les dérapages liés à une mauvaise communication et donne les conséquences. 28-Comment éviter le risque de dérapage en communication ? 29-Cite quelques qualités et défauts d□une personne. 30-Relève tes propres qualités et défauts. 31-Cite quelques techniques de développement de la confiance en soi. 32- Qu□appelle-t-on relation humaine. 33- Quelle est l□importance d□un travail d□équipe ou d□un travail de groupe ? 34- Qu□est-ce que l□altruisme? Est-il une qualité ou un défaut. 35- Définis l□éthique et cite quelques valeurs éthiques sociales 36-Quelles sont les avantages d□une bonne communication? 37- Enonce quelques formules de politesse. 38-Enumère les bienfaits de l□écoute active. 39- Comment peut-on soigner son langage vis-à-vis des autres ? 40- Qu□appelle-t-on intégration régionale? 41- Cite les institutions d□intégration régionale de l□ Afrique de l□ouest. 42- Quels sont les droits et devoirs du citoyen dans l□espace CEDEAO, UEMOA, UA. Thème 5 : Culture de la paix et gestion des conflits

- 1- Définissez les concepts suivants : paix, culture de la paix, violence, sécurité, insécurité, guerre.
- 2- Quelles sont les différentes formes de violence faite à un homme ?
- 3- Identifiez quatre comportements de non-violence.
- 4- Citez deux grands noms qui ont marqué l□histoire de l□humanité par leur attitude de non-violence.
- 5- Relève trois causes qui peuvent engendrer des conflits.
- 6- Définis les concepts suivants : dialogue, négociation, médiation et réconciliation.
- 7- Quelle est l□utilité de la médiation par les pairs ?
- 8- Relève les techniques de médiation.

THEME 6: SANTE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

- 1- Qu□est-ce que l□environnement?
- 2- Quelles sont les causes de la dégradation de l□environnement ?
- 3- Propose trois activités pour protéger l□environnement.
- 4- Définis les notions suivantes : salubrité publique ; insalubrité publique.
- 5- Quelles sont les maladies engendrées par l□insalubrité publique ?

- 6- Enumère les actions humaines pour faire face à l□insalubrité publique.
- 7- Définis les sigles suivants : VIH ; SIDA ; IST.
- 8- Quels sont les comportements à risque aux IST et au SIDA?
- 9- Propose quatre comportements pour éviter le SIDA.
- 10- Quels sont les avantages d□une parenté responsable ?
- 11- Par des exemples précis montre que le tabac et l□alcool nuisent à la santé.
- 12-Pourquoi dit-on que la formation professionnelle est une école de la vie ?
- 13- Qu□appelle-t-on activité génératrice de revenu?
- 14-Quels sont les avantages de l□équité et de l□égalité entre fille et garçon dans le développement socio-économique ?

THEME 7 : CATASTROPHES NATURELLES : REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES

- 1- Définis catastrophe naturelle.
- 2- Cite et définis les catastrophes naturels.
- 3- Quelles sont les causes des catastrophes naturelles ?
- 4- Cite quelques conséquences des catastrophes naturelles et leur manifestation.
- 5- Quels sont les différents services de l□Etat intervenant dans la résolution des catastrophes naturelles ?
- 6- Quels sont les différents types et systèmes d□alerte des catastrophes naturelles ?
- 7- Que fais-tu pour réduire les risques des catastrophes naturelles ?

Documentation

- Nouveaux programme de 1□ECM, édition 2012
- Guide d□appropriation et d□administration des nouveaux programmes d□ECM, édition 2012.
- Guide pédagogique de 1□ECM, édition 1□ASER 2002
- Dictionnaires Larousse, édition 2015.
- La constitution togolaise de la IV^e République
- Qu□est-ce que la gouvernance locale ? INADES FORMATION, Togo, 2008.
- Je veux comprendre la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales, INADES. FORMATION, Togo, 2008.
- Guide des élus Locaux. INADES, FORMATION, Togo, 2008
- Les acteurs de la décentralisation, INADES, FORMATION, Togo, 2008.
- Je connais mieux nos autorités ; INADES, FORMATION, Togo, 2008.

- Qu□est-ce qu□une collectivité territoriale décentralisée ; INADES, FORMATION, Togo, 2008.
- Les droits et devoirs du citoyen dans la décentralisation ; INADES, FORMATION, Togo, 2008.
- Loi N°2007-011 du 13 Mars 2007, relative à la décentralisation et Liberté locale.
- Lexique des termes juridiques, éd. DALLOZ.
- Education civique 3^e éd. Belin, 1989.
- Réné CHAPUS, "Droit administratif Général" éd Montchrétien, Tome I. paris
- USAID, From the american people, OMS, UNICEF (plan: (Wash) eau, hygiene et assainissement.
- USAID, From the american people, OMS, UNICEF (plan): Ce que vous devez faire.
- Direction Nationale du Projet EPD, Module d□autoformation Environnement et Développement.
- PACIPE : Boîte à images pour comprendre et aimer son environnement.
- Précis de législation et d□administration scolaire, NEA 1983.
- Déclaration Universelle des Droits de l□Homme, 10 décembre 1948.
- Genre et développement, Module d□autoformation, Togo-FNUAP, 1998.
- Convention cadre sur les changements climatiques, ONU, COP21, 12 décembre 2015.
- Education à la culture de la paix, aux droits humains, a la citoyenneté, à la démocratie et à l□intégration régionale ; Manuel de référence de la CEDEAO.
- Loi N° 2007-017 du 6 juillet 2007 portant code de l□enfant.
- Ministère du travail, de l□emploi et de la sécurité sociale : Politique national de l□emploi (PNE) ; Septembre 2012.